

2021

RAPPORT SUR LE
**Budget
Primitif
2021**

Le budget primitif 2021 a été réalisé dans un contexte d'incertitudes fortes concernant les dépenses et les recettes de la Ville de Lyon cette année, en lien avec la crise sanitaire.

Malgré ces incertitudes, cet exercice budgétaire marque un véritable tournant, pour mettre fin à l'inaction climatique. Nous savons que ces choix sont importants : le coût de l'adaptation aujourd'hui est largement inférieur à celui de la réparation demain.

La situation financière de la ville est en trompe l'œil. Si la collectivité municipale est budgétairement saine, sa dette écologique et patrimoniale est importante. Il y a ainsi beaucoup à rattraper : entretien du patrimoine de la ville, équipements publics nécessaires pour accompagner la croissance démographique, prise en compte de la transition écologique.

Le budget 2021 est conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026. Les équilibres sont respectés grâce à une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,4 % et à un niveau d'épargne net préservé.

Le BP 2021 traduit les ambitions de la nouvelle majorité écologiste :

- Réaliser la transition écologique, sociale et démocratique,
- Répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété,
- Participer à la relance de l'activité économique.

Concrètement, cela se traduit par un soutien accru aux services publics à travers le recrutement des agents nécessaires au fonctionnement des équipements et des politiques lancées, par un soutien aux acteurs de notre territoire (associations et entreprises) et par une capacité de résilience face à la crise sanitaire.

Le BP 2021 permettra par ailleurs d'enclencher les premiers projets de l'ambitieux plan d'équipement pluriannuel : 149 millions de crédits de paiement sont inscrits cette année pour commencer à réaliser l'engagement de 1,25 Mds€ prévu d'ici à 2026.

Enfin, l'année 2021 sera celle de la construction de critères transparents et participatifs orientant l'élaboration budgétaire : commande publique revue à l'aune de critères socialement et écologiquement responsables, budget genré, budget participatif, baromètre du bien-être.

Lyon, le 3 mars 2021.

Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet

SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

ÉQUILIBRES FINANCIERS	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
SECTION D'INVESTISSEMENT	17
NOTICE	18
NOMBRE D'ETP	19

RELATIONS À L'USAGER

LYON EN DIRECT	20
SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	21

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

LOGISTIQUE ET FESTIVITÉS	22
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	23
COMMUNICATION EXTERNE	24
CABINET DU MAIRE	25

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

PÔLE TECHNOLOGIQUE	26
PRÉVENTION SÉCURITÉ	27
ÉCOLOGIE URBAINE	28
POLICE MUNICIPALE	29
RÉGULATION URBAINE	30

CULTURE ET PATRIMOINE

MUSÉE DES BEAUX-ARTS	31
DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	32
DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS	34
L'AUDITORIUM-ONL	36
SERVICE ARCHÉOLOGIE	37
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	38
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	39
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN	40
THÉÂTRE DES CÉLESTINS	41
CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION	42
OPÉRA DE LYON	43
ARCHIVES MUNICIPALES	44

PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE	45
----------------	----

ÉDUCATION

ÉDUCATION	46
-----------	----

SPORTS

SPORTS	47
ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS	48

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE	49
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	50

ESPACES PUBLICS

CIMETIÈRES	51
MOBILITÉS URBAINES	52
CADRE DE VIE	53
ÉCLAIRAGE URBAIN	54
ESPACES VERTS	55
AMÉNAGEMENT URBAIN	56

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

UNIVERSITÉ, RECHERCHE	57
ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT	58
RELATIONS INTERNATIONALES	59
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	60
HALLES PAUL BOCUSE	61

Le budget primitif 2021 de la Ville s'inscrit dans la stratégie financière du mandat définie dès septembre 2020 par la nouvelle équipe municipale et présentée dans le rapport d'orientation budgétaire (conseil municipal du 28 janvier 2021).

Cette stratégie a pour principaux enjeux :

- La réalisation d'un plan d'équipement ambitieux pour accompagner les besoins croissants de la population, assurer la rénovation du patrimoine bâti de la Ville et son adaptation aux nécessités de la transition écologique,
- Le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public,
- Enfin la préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

Le budget primitif 2021 a toutefois la particularité d'avoir été élaboré dans un contexte d'incertitudes quant aux effets de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les dépenses et les recettes de la Ville.

Sur la base des éléments disponibles lors de son élaboration et à titre de précaution, une enveloppe prévisionnelle de **7,1 M€** a ainsi été inscrite au budget pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées au Covid, elles seront détaillées ci-dessous. En termes de recettes de fonctionnement, les évaluations réalisées restent soumises à de grandes incertitudes, elles sont basées sur des hypothèses prudentes.

Les recettes de gestion retraitées de la Ville évoluent de **-0,3%** et s'établissent au budget primitif 2021 à **680,5 M€**. Les recettes réelles de fonctionnement retraitées évoluent sur un rythme identique, elles s'élèvent à **681 M€**.

Les dépenses de gestion retraitées connaissent pour leur part une évolution de **+1,7%**, elles s'établissent au BP 2021 à **602,9 M€**.

Il faut noter que l'adoption du nouveau référentiel comptable M57 a fait évoluer le périmètre de ces dépenses de gestion puisqu'il intègre dorénavant une partie des dépenses anciennement comptabilisées comme dépenses exceptionnelles. De la même façon, désormais privée de la possibilité d'inscrire des crédits de paiement pour des dépenses imprévues sur un chapitre budgétaire dédié comme cela était le cas avec l'inscription budgétaire et comptable M14, la Ville a fait le choix de constituer une enveloppe dédiée à ce type de dépenses au sein du chapitre des autres charges de gestion courante.

Ces dépenses de gestion tiennent compte des coûts de fonctionnement induits par les ouvertures d'équipement prévues pour 2021, des évolutions anticipées de prix au niveau des charges à caractère général, enfin des nouvelles politiques publiques impulsées par la nouvelle équipe municipale, en adéquation avec les enjeux de transition écologique et de démocratie participative.

Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées (hors dépenses exceptionnelles liées au Covid) présentent, quant à elles, une évolution de **+1,4%** de BP 2020 à BP 2021 et se situent à hauteur de **608,3 M€**. Elles bénéficient d'une réduction significative des dépenses liées aux frais financiers qui passent de **6,6 M€** en 2020 à **5 M€** en 2021.

L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement respecte de ce fait, au BP 2021, le cadrage qui a été fixé dans une limite annuelle moyenne de **2%** sur le mandat.

Conséquence de ces éléments, et d'une charge nette de la dette (solde entre les charges et les recettes liées à la gestion de la dette et de la trésorerie) en repli de **25,4%**, l'épargne brute retraitée affiche une diminution de budget à budget qui reste modérée malgré un contexte de crise sanitaire prolongée, elle atteint **73,2 M€** en 2021 contre **83,7 M€** en 2020.

La robustesse financière de la Ville permet ainsi d'absorber le choc financier constaté pour l'année 2020, et les impacts estimés sur 2021. Un pilotage resserré des dépenses et des recettes sera mené, les dépenses devront être au besoin ajustées, les recettes adaptées afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.

Enfin, l'épargne nette s'élève en brut à **26 M€** et en retraité à **32 M€**; elle est en repli par rapport au Budget primitif 2020 où elle s'élevait à **48 M€** en retraité, en raison notamment d'un amortissement en capital de la dette plus élevé en 2021

(**41 M€** contre **36 M€** en 2020). Cette épargne nette cumulée avec les recettes propres d'investissement qui sont, elles, plus élevées en 2021 (**26 M€** contre **20 M€** en 2020), assurent prévisionnellement la couverture de près de **40%** des dépenses d'équipement prévisionnelles de l'exercice, soit un pourcentage équivalent à ce qu'il était annoncé au BP 2020.

Ainsi, le budget 2021 présenté est-il conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026, tout en intégrant de potentiels contrecoups défavorables engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19. Les équilibres financiers sont respectés grâce à un niveau d'épargne nette préservé.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2020 (M€)	BP 2021 (M€)	ÉVOLUTION (M€)	ÉVOLUTION (%)
Recettes de gestion	683,6	681,5	-2,1	-0,3
RECETTES DE GESTION RETRAITÉES	682,7	680,5	-2,2	-0,3
Dépenses de gestion	592,4	609,9	17,6	3,0
DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES	593,0	602,9	9,8	1,7
EPARGNE DE GESTION	91,2	71,6	-19,7	-21,6
EPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	89,7	77,6	-12,1	-13,4
Charge nette de la dette	6,0	4,5	-1,5	-25,4
EPARGNE BRUTE	85,2	67,1	-18,1	-21,3
EPARGNE BRUTE RETRAITÉE	83,7	73,2	-10,5	-12,6
Amortissement de la dette principale	36,1	41,1	5,0	13,8

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'équipement	145
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	3
Recettes propres	26
Epargne nette	26
EPARGNE NETTE RETRAITÉE	32
Besoin d'emprunt	97

I. Section de fonctionnement

A. Évolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 (M€)	BP 2021 (M€)	ÉVOLUTION (%)
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	73 549 113	68 712 879	-6,6
73 IMPÔTS & TAXES	481 285 425	496 182 425	3,1
Dont produit fiscal	371 166 000	385 958 000	4,0
Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	52 457 425	52 457 425	0,0
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	38 000 000	40 000 000	5,3
IMPÔTS & TAXES RETRAITÉES ⁽¹⁾	493 073 893	496 182 425	0,6
74 DOTATIONS & PARTICIPATIONS	113 690 338	100 080 492	-12,0
Dont dotation forfaitaire	61 224 738	60 121 436	-1,8
Dont compensation taxes foncières	777 876	1 000 000	28,6
Dont dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	2 634 798	2 753 741	4,5
Dont dotation nationale de péréquation (DNP)	2 400 000	2 400 000	0,0
FPIC	6 500 000	6 350 000	-2,3
DOTATIONS & PARTICIPATIONS RETRAITÉES ⁽²⁾	99 651 870	99 080 492	-0,6
Fiscalité directe consolidée (produit fiscal + compensations - FPIC)	429 689 769	433 065 425	0,8
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 543 596	14 361 693	6,0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉES ⁽³⁾	14 932 244	14 361 693	-3,8
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	1 539 000	2 190 000	42,3
76 PRODUITS FINANCIERS	592 257	516 934	-12,7
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 388 648	0	-100,0
PRODUITS EXCEPTIONNELS RETRAITÉES ⁽³⁾	0	0	-
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	685 588 377	682 044 423	-0,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES	683 338 377	681 044 423	-0,3
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	683 607 472	681 527 489	-0,3
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES	682 746 120	680 527 489	-0,3

RETRAITEMENTS BP 2021:

(1) Recettes 2020 retraitées du changement d'imputation comptable de la compensation de la taxe d'habitation qui passe du chapitre 74 au chapitre 73 (dans produit fiscal)

(2) Recettes 2020 retraitées:

- Du changement d'imputation comptable de la compensation de la taxe d'habitation qui passe du chapitre 74 au chapitre 73 (dans produit fiscal)

- De la subvention CAF liée aux rythmes scolaires, en cours d'extinction progressive depuis 2020 (cette subvention, perçue à compter de 2015 est passée progressivement de 2,5 M€ à 2,250 M€ en 2020 et 1 M€ en 2021)

(3) Recettes 2020 retraitées du changement de comptabilisation comptable des produits exceptionnels lié à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 (les dépenses anciennement comptabilisées sur le chapitre 77 sont dorénavant et en grande partie enregistrées sur le chapitre 75)

1. Dotations versées par l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et de la dotation nationale de péréquation.

• La dotation forfaitaire: 60,1 M€

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Depuis 2017, cet écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

La recette prévue au budget primitif 2021 s'élève à 60,1 M€, en retrait de 1,2 M€ par rapport au montant perçu en 2020 (61,3 M€).

Cette prévision pour 2021 est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation moyenne de 0,5 M€ liée à une croissance démographique annuelle de 3 500 habitants (soit +0,65%),
- Un maintien prudent de l'écrêtement de 1,7M€, basé sur la moyenne des 4 dernières années, et correspondant à une contribution élevée des collectivités au financement de la péréquation en 2021.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS): 2,75 M€

En 2017, la ville de Lyon a perdu l'éligibilité à la DSUCS, se positionnant à 6 rangs de la dernière commune bénéficiaire. Conformément au dispositif dérogatoire « de garantie » prévu par la Loi, cette sortie devait s'effectuer progressivement sur 4 ans, pour une disparition totale de la DSU en 2020.

En 2019 et 2020, du fait de la dégradation relative de 3 critères d'attribution sur 4 – représentant 75% de la pondération dans le calcul de l'indice synthétique – la ville de Lyon est à nouveau rentrée dans le dispositif, en se positionnant néanmoins dans les 10 derniers bénéficiaires. La DSU versée en 2020 s'est donc élevée à 5,5 M€.

Par mesure de prudence, et au vu de la proximité du dernier rang de classement, l'hypothèse retenue pour le budget primitif 2021 est celle d'une nouvelle perte d'éligibilité, conduisant la première année à l'attribution de la moitié de la DSU 2020, puis à sa disparition totale l'année suivante.

La DSU prévue au budget primitif 2021 s'élève donc à 2,75 M€.

• La dotation nationale de péréquation (DNP): 2,4 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal.

Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995.

La prévision 2021 pour la Ville a été établie sur la base des montants encaissés sur les exercices antérieurs, soit 2,4 M€.

2. Autres dotations et participations

Le solde du chapitre 74 « Dotations et participations », hors les compensations fiscales évoquées infra, s'établit à 33,8 M€ au BP 2021 contre 34,9 M€ au BP 2020, soit une baisse de 3%. Pour une juste comparaison, il convient toutefois de retraiter certains éléments.

Ainsi, une fois neutralisée :

- De l'impact estimé de la crise sanitaire de la Covid-19 qui se prolonge sur les participations de la Métropole de Lyon et de la Région pour l'utilisation des équipements sportifs lyonnais par les collégiens et lycéens (calculé sur la base d'un mois de fermeture) à hauteur de 88 k€,
- Et de la subvention CAF liée aux rythmes scolaires, en cours d'extinction progressive depuis 2018 (cette subvention, perçue à compter de 2015, s'est élevée à 2,250 M€ en 2020 et s'élèvera à 1 M€ en 2021),

L'évolution de ces recettes devient légèrement positive, soit +0,3%. Elles s'établissent à 32,7 M€ en 2021, contre 32,6 M€ en 2020.

L'essentiel de cette évolution résulte des effets combinés :

- De la baisse du Mécénat dédié au dispositif « Enform@Lyon » : la participation contractualisée avec AG2R entre 2018 et 2020 à hauteur de 200 k€ par an a été ramenée à 35 k€ à compter de 2021,
- De la dotation de l'Etat pour l'organisation des élections qui seront moins nombreuses en 2021 (2 tours pour les élections régionales) qu'en 2020 (4 tours pour les élections municipales et métropolitaines), et pour le recensement (report du recensement de 2021 en 2022) soit -196 k€ au total.

Enfin, l'inscription en 2021 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 450 k€, en retrait de 18% par rapport aux prévisions budgétaires de 2020.

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu depuis 3 ans aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section de fonctionnement.

Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'antépénultième exercice, soit 2019 pour le FCTVA à percevoir en 2021. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404% au montant TTC des dépenses éligibles.

Ces évolutions à la baisse ont été en partie compensées par :

- L'augmentation des recettes « petite enfance » versées par la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) pour près de 287 k€ – elle est le fruit d'une augmentation du taux d'occupation et de l'amélioration du taux de facturation – et au titre de la Prestation de Service Unique (PSEJ) pour 323 k€ en lien avec l'ouverture de 3 structures en 2021,
- Une nouvelle recette de l'Etat dans le cadre du Fonds « quartiers solidaires » (163 k€) créé exceptionnellement en réponse aux conséquences de la crise sanitaire et sociale pour financer des actions de solidarités mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). La Ville reversera ce fonds sous forme de subventions aux acteurs associatifs dans les QPV qui œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants des actions sur des thématiques telles que « Education et fracture numérique », « Santé et aide alimentaire » et « insertion professionnelle ».

3. Fiscalité directe consolidée

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant de la Métropole de Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon.

La recette prévisionnelle progresse de **0,8 %** par rapport au budget primitif 2020.

a. Les contributions directes (386 M€)

L'année 2021 voit la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, avec notamment la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et son remplacement par le transfert de la part métropolitaine¹ du foncier bâti (FB).

Le panier des recettes fiscales de la Ville est désormais composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et métropolitaines réunies,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, inchangée.

Le produit de foncier bâti métropolitain, qui constitue la ressource de substitution de la Ville de Lyon à partir de 2021, reste néanmoins insuffisant pour couvrir l'intégralité de la perte de taxe d'habitation. La Loi prévoit donc le versement d'une compensation, déterminée à partir d'un coefficient correcteur appliqué aux bases d'imposition. Selon les premières simulations de la Direction Générale des Finances Publiques, ce coefficient pourrait s'élever à **1,31** et conduire à l'octroi d'une compensation financière de l'ordre de **88 M€**.

Compte tenu de ces éléments, les contributions directes de la ville pour 2021 sont estimées comme suit :

CONTRIBUTIONS DIRECTES	BP 2020 (M€)	BP 2021 (M€)	ÉVOLUTION (%)
TAXE D'HABITATION (réduite aux seules résidences secondaires en 2021)	193,4	11,8	-93,9
Dont majoration 20 % THRS	1,7	1,6	-5,9
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (incluant la part métropolitaine en 2021)	176,5	372,8	111,3
Dont compensation réforme	0,0	87,9	N.D.
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	0,3	0,4	8,2
TOTAL RÔLES GÉNÉRAUX	370,2	385,0	4,0
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	1,0	1,0	0,0
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	371,2	386,0	3,99

Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses de croissance suivantes :

- Une progression globale des bases de taxe d'habitation des résidences secondaires de **0,2 %**, correspondant à la seule évolution nominale basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre novembre 2019 et novembre 2020 (coefficient de majoration forfaitaire ou CMF).
- Une progression globale des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de **1 %**, répartie à parts égales entre l'évolution physique des éléments bâtis et l'évolution nominale des bases. En matière de foncier bâti, cette évolution nominale, estimée à **0,5 %** en 2021, est basée au 2/3 sur la progression des bases habitation (CMF de **+0,2 %**) et au 1/3 sur la progression des loyers professionnels² (**+1 %**).
- Une stabilité des bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En ce qui concerne les taux, l'année 2021 se caractérise par des dispositions particulières du fait de la réforme fiscale, soit :

- Un taux de foncier bâti qui s'appuie sur un taux de référence consolidé entre la Ville (**18,23 %**) et la Métropole (**11,03 %**), soit au global **29,26 %**,
- Un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, figé par la Loi jusqu'en 2023 sur le taux voté en 2019,
- Un taux de foncier non bâti dont le taux de référence est celui de 2020.

Le produit de fiscalité local est donc construit sur la base de ces taux de référence, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,26 %**,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **22,15 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97 %**.

Ces estimations tiennent également compte du maintien d'une majoration de **20 %** sur les cotisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la perception de rôles supplémentaires de taxes foncières pour un montant de **1 M€**.

Compte tenu de ces éléments, le produit brut de fiscalité directe locale prévu au budget primitif 2021 s'élèverait à **386 M€**.

A ces prévisions de produit est retranchée la contribution de la ville de Lyon au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), estimée à **6,35 M€** en 2021. Ce montant, stable par rapport à celui versé les années précédentes, tient compte d'un maintien de l'enveloppe nationale à **1 Md€** depuis 2018.

Le produit fiscal net devrait donc s'établir à **379,6 M€** en 2021.

¹ Part issue du Département du Rhône avant la création de la Métropole, soit 11,03 points.
² Depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017, la progression des tarifs s'établit en prenant en compte l'évolution des loyers sur les 3 dernières années, soit 1% en 2020 pour la ville de Lyon.

b. Les versements provenant de la Métropole de Lyon

• L'attribution de compensation : 48,52 M€

L'attribution de compensation neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages ») et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges, généralement induits par des transferts de compétences, entre la Ville et la Métropole. Son montant, généralement reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010, son montant est également modulable par délibérations concordantes prises par la Métropole et les communes de son territoire, ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible.

En 2018, cinq champs de compétences ont été transférés à la Métropole :

- Police des immeubles menaçant ruine,
- Gestion des autorisations de stationnement délivrées aux exploitants de taxis,
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Création, aménagement, entretien, et gestion de réseaux de chaleur et de froid urbains,
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Ces transferts ont conduit à la minoration de l'attribution de compensation à hauteur de 0,35 M€, pour l'établir à 48,52 M€ depuis 2018 .

Sous réserve de nouveaux transferts d'ici la fin de l'année, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est donc fixé à 48,52 M€ en 2021.

• La dotation de solidarité communautaire : 3,93 M€

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et des métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique au profit des communes.

Dans le cadre de l'accompagnement financier de la Métropole de Lyon envers les communes de son territoire, le montant global de l'enveloppe a été revalorisé de 20 à 27 M€ en 2019, faisant ainsi progresser le montant attribué à la Ville de 2,97 à 3,93 M€.

Conformément au VI de l'article 256 de la loi n° 2019-1479 du 29 décembre 2019, ce montant a été reconduit à l'identique en 2020, dans l'attente d'une redéfinition du périmètre et des modalités d'attribution.

Dès lors, compte tenu des changements à venir dans le calcul de cette dotation, mais également des mécanismes de garantie qui pourraient être mis en œuvre, le cas échéant, pour les communes « perdantes », le montant de la DSC prévu au budget primitif de 2021 est maintenu à 3,93 M€ .

c. Les allocations compensatrices en matière de taxe foncière : 1 M€

À l'origine, ces allocations ont été instaurées pour compenser les pertes de recettes supportées par les collectivités, suite à certaines mesures d'allègement décidées par l'Etat (réductions accordées aux contribuables âgés et/ou de condition modeste, abattements sur la valeur locative de certains logements situés dans un quartier prioritaire politique de la Ville (QPV), exonérations accordées en faveur des logements sociaux).

Depuis 2009, les allocations spécifiques aux taxes foncières font office de variables d'ajustement, ce qui permet d'autofinancer, au sein de l'enveloppe normée, les augmentations de dotations décidées par l'Etat. La minoration de ces allocations, qui s'est accrue d'année en année, est désormais figée sur son niveau de 2017.

Les allocations compensatrices TH, quant à elles, sont désormais supprimées du panier des recettes des collectivités, la loi de finances de 2020 ayant acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette perte de recettes est désormais intégrée dans le calcul de la compensation de la réforme fiscale en cours.

Le montant des allocations compensatrices, désormais limitées aux seules taxes foncières, est estimé à 1 M€ pour l'année 2021.

4. Fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte devrait rester globalement stable en 2021, pour s'établir à 57,7 M€.

• La taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO) : 40 M€

La taxe additionnelle aux droits de mutation, dont les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions à titre onéreux de biens ou de droits immobiliers.

Le niveau de cette recette, directement lié à l'activité du marché immobilier, semble avoir été peu impacté par la crise sanitaire. Le montant perçu en 2020, qui devrait s'établir à 43 M€, est même en augmentation d'1 M€ par rapport à 2019.

En 2021, compte tenu de la prolongation des restrictions sanitaires sur le 1^{er} semestre et d'un possible décalage dans le temps des effets de la crise sur le reversement de la taxe, le produit de DMTO est estimé à 40 M€. Ce montant est en retrait de 3 M€ par rapport au produit réellement perçu en 2020.

• La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : 9,5 M€

La loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Par délibération en date du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a décidé de reverser à la Ville l'intégralité de la part communale perçue sur Lyon à compter du 1^{er} janvier 2015. La Ville a pour sa part accepté ce reversement par délibération en date du 28 septembre 2015.

Le montant de TCFE prévu au budget primitif 2021 s'élève à 9,5 M€. Il reste stable par rapport à la moyenne des reversements des 4 années précédentes.

• Le prélèvement sur les produits des jeux : 4,17 M€

Cette recette correspond :

- À un prélèvement de 15 % sur les recettes réalisées par les casinos, en faveur de la commune d'implantation de ces établissements,
- À un reversement de 10 % du prélèvement effectué par l'Etat sur le produit des jeux dans les casinos,
- À un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010.

³Avant 2018, le montant de l'attribution de compensation était de 48,87 M€

La recette de prélèvement sur le produit des jeux est estimée à **4,17 M€** au BP 2021, en retrait de **1 M€** par rapport aux crédits inscrits en 2020.

Cette baisse tient compte de la prolongation sur 2021 de la fermeture administrative du Casino de Lyon suite à la crise Covid, provoquant une réduction d'activité évaluée à **20 %**.

5. Produits des services et du domaine

Prévus à hauteur de **73,5 M€** au budget primitif 2020, les produits des services et du domaine s'établissent à **68,7 M€** au BP 2021. Ils affichent une diminution de **-6,6 %**. Cette évolution doit toutefois être retraitée de plusieurs éléments permettant une comparaison à périmètre constant.

Les retraitements à opérer sont ainsi essentiellement ceux induits sur certaines recettes par les effets défavorables de la crise sanitaire qui se poursuit sur 2021. Sont ainsi principalement concernées :

- Les recettes du stationnement payant pour lesquelles une baisse de **2,7 M€** est pressentie entre 2020 et 2021 (le BP 2021 est basé sur une reprise modérée des niveaux de paiement, dans le prolongement de ce qui a pu être constaté sur le dernier trimestre 2020),

- Les recettes dans le domaine du sport et notamment les redevances d'entrée des piscines d'hiver (**-98 k€**) et des patinoires (**-32 k€**), considérant que ces établissements pourront subir des fermetures forcées, ainsi que la participation des familles au dispositif de Divertisport en diminution de **43 k€** (hypothèse d'une fermeture d'une session de 15 jours en 2021).

Une fois retraitée de ces éléments, l'évolution de ce chapitre budgétaire affiche une baisse de **-2,6 %**.

L'évolution la plus importante enregistrée dans ce domaine, hors les effets induits par la crise sanitaire, est liée à un facteur conjoncturel :

- Les recettes de billetterie du Musée des Beaux-Arts sont en repli de près de **1,1 M€**, en corrélation avec les cycles de programmation qui font fluctuer d'une année sur l'autre les niveaux de recettes comme de dépenses (2020 a été l'année d'accueil de la grande exposition «Picasso et le thème des Baigneuses de 1928 à 1937»),

- De même, les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques affichent une baisse de **170 k€** marquant la fin du chantier du Quai Saint-Antoine.

Les autres évolutions notables à la baisse résultent :

- Des recettes de restauration scolaire (**-0,7 M€**) et des activités périscolaires (**-134 k€**), elles tiennent compte des estimations de fréquentations (hypothèses actualisées sur la fréquentation constatée entre septembre 2019 et février 2020 avant Covid à laquelle est appliquée une progression de **1 %** des effectifs),

- De la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de locations de scooters, vélos et de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville dont les estimations ont été ajustées au constaté sur le terrain (**-140 k€**).

Ces diminutions sont en partie compensées par d'autres évolutions, en hausse en 2021, telles que les recettes issues des droits d'occupation liés aux chantiers (**+76 k€** - correspondant à une augmentation de **2 %** des tarifs au 1^{er} janvier 2021) et des terrasses (**+285 k€**), pour lesquels les prévisions budgétaires ont été ajustées aux nouveautés sur l'allongement de la période d'installation des terrasses sur stationnement.

6. Autres produits de gestion courante

En 2021, les autres produits de gestion courante s'établissent à **14,4 M€**, en hausse de **6 %** par rapport au BP 2020 (**13,5 M€**). Une fois retraitée du changement de comptabilisation comptable des produits exceptionnels lié à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57⁴, l'évolution de ce chapitre budgétaire apparaît en retrait de **-3,8 %**.

Ces recettes enregistrent dorénavant, en plus des redevances ou loyers perçus par la Ville, les recettes de mécénat.

Les recettes qui subissent les plus fortes baisses au sein de ce chapitre sont :

- Les prévisions de mécénat concernant la Fête des lumières 2021 qui s'appuient sur une hypothèse moins favorable que sur les exercices antérieurs (**-240 k€**),

- Les redevances versées par la Halle Tony Garnier (**-90 k€**), le Transbordeur (**-10 k€**) et le restaurant du centre nautique Tony Bertrand (**-104 k€**), pour lesquelles aucune part variable ne sera perçue en 2021 (calcul sur le chiffre d'affaire de l'année N-1) en raison de leur fermeture en 2020 liée à la crise sanitaire.

⁴La notion de charges et produits exceptionnels enregistrés respectivement aux subdivisions des comptes 67 et 77 a été supprimée dans l'instruction budgétaire et comptable M57, ces comptes sont requalifiés «Autres charges ou autres produits spécifiques» et ne comptabilisent plus que les titres ou les mandats annulés sur exercices antérieurs ou les produits des cessions. Les anciennes dépenses et recettes dites exceptionnelles sont dorénavant enregistrées dans les comptes 65 «autres charges de gestion courante» et 75 «autres produits de gestion courante».

B. Évolution des principales dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020 (M€)	BP 2021 (M€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	107 330 017	115 804 765	7,9
	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL RETRAITÉES ⁽¹⁾	107 330 017	110 707 265	3,1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	341 424 350	347 000 000	1,6
	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS RETRAITÉES ⁽¹⁾	341 424 350	346 165 000	1,4
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (hors enveloppe dédiée à des dépenses imprévues)	126 978 304	132 041 148	4,0
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	71 324 224	74 290 951	4,2
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ RETRAITÉES ⁽¹⁾	71 324 224	73 163 482	2,6
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PUBLIC	13 573 363	14 280 783	5,2
	Dont subvention au CCAS	12 004 856	12 632 356	5,2
	TOTAL DES SUBVENTIONS	84 897 587	88 571 734	4,3
	TOTAL DES SUBVENTIONS RETRAITÉES ⁽¹⁾	84 897 587	87 444 265	3,0
	PARTICIPATION À L'ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE DES CÉLESTINS	4 885 545	4 885 000	0,0
	PARTICIPATION À L'ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM ONL	9 261 995	9 291 000	0,3
	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	14 748 036	15 092 036	2,3
	Dont participation ENSBAL	6 320 000	6 320 000	0,0
	Dont participation CRR	7 426 996	7 426 996	0,0
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES ⁽²⁾	127 666 366	130 913 679	2,5
022 - 65	ENVELOPPE DEDIEE À DES DÉPENSES IMPRÉVUES (dépenses intégrées au chapitre 65)	3 750 000	2 500 000	- 33,3
656 - 6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	695 148	584 613	- 15,9
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	6 738 800	6 518 000	- 3,3
	Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	6 500 000	6 350 000	- 2,3
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 445 000	5 499 000	1,0
66	CHARGES FINANCIÈRES	6 604 000	5 001 000	- 24,3
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	6 454 325	4 927 605	- 23,7
	Dont intérêts de la dette	6 519 000	4 981 485	- 23,6
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 146 881	458 819	- 60,0
	CHARGES SPÉCIFIQUES RETRAITÉES ⁽²⁾	458 819	458 819	0,0
	TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE	592 361 619	609 947 526	3,0
	TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES	593 049 681	602 887 557	1,7
	TOTAL DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (dont dépenses imprévues)	600 112 500	615 407 345	2,5
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES	600 112 500	608 347 376	1,4

RETRAITEMENTS BP 2021 :

(1) Dépenses 2021 retraitées des dépenses liées à la crise sanitaire

(2) Dépenses 2020 retraitées du changement de comptabilisation comptables des dépenses exceptionnellement qui passent du chapitre 67 au chapitre 65 dans le cadre du passage de l'instruction budgétaire et comptable M14 à la M57.

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui représentent le 3^e poste de dépenses le plus important après la masse salariale et les autres charges de gestion courante, sont en hausse de **+7,9%** par rapport au BP 2020 et s'établissent à hauteur de **115,8 M€** contre **107,3 M€** en 2020.

Il convient toutefois de retraiter les dépenses exceptionnelles estimées liées à la gestion de la crise sanitaire sur l'année 2021 et qui sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de **5,1 M€** au BP 2021. Elles concernent essentiellement :

- Les achats d'équipements de protection individuels (**1 M€**),
- Une enveloppe réserve pour faire face à des dépenses en lien avec la crise non connues au moment de l'élaboration budgétaire (**3 M€**),
- Les frais engagés pour le centre de dépistage et de vaccination de Gerland sur les premiers mois de l'année (**390 k€**),
- Le renforcement des mesures d'hygiène et de nettoyage dans les écoles (**364 k€**),
- Le gardiennage de certains équipements publics afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

Une fois retraitée de ces dépenses « Covid », la progression est ramenée à **3,1%** (soit **+3,4 M€**).

Certains facteurs d'évolutions sont conjoncturels et ne devraient concerner que l'année 2021, il s'agit principalement :

- Des prestations nécessaires pour l'amélioration et la fiabilisation du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) pour un montant de **1 254 k€**,
- Des locations de modulaires qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins en création de classes ou de travaux prévus dans les écoles nécessitant des délocalisation de classes (**+140 k€**) : en 2021 des besoins sont identifiés plus précisément dans les groupes scolaires Alix, Veyet et la Sauvagère,
- Des études, audits, accompagnements experts ou expérimentations nécessaires en début de mandat, dans différents domaines tels que la petite enfance (**44 k€**), les études urbaines (**36 k€**), la revitalisation commerciale (**29 k€**), l'informatique (**125 k€**, dont le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations), la vidéosurveillance (**50 k€**), la mise en œuvre d'une démarche d'achat durable (**40 k€**), des analyses de qualité de l'air ciblées sur certaines écoles ou crèches (**+30 k€**), ...etc.

En dehors de ces éléments conjoncturels, la progression des charges à caractère général tient également aux évolutions de périmètre des services publics, aux évolutions réglementaires ou de tarifs.

Parmi les évolutions de charges structurelles, on retiendra :

- La majoration de près de **1 M€** des dépenses de fluides, avec un effet consommation (au plus près du réel) et un effet tarif, dont **+700 k€** sur l'électricité dans le cadre le nouveau marché pour les tarifs C2, C3 et C4 au 1^{er} janvier 2020 (les dépenses d'électricité passent ainsi de **5,9 M€** en 2020 à **6,6 M€** en 2021) et dont **+200 k€** sur le gaz,
- Les dépenses de maintenance augmentent quant à elles de plus de **300 k€** (nouvelles normes de maintenance réglementaire et prise en charge de la maintenance des groupes scolaires Françoise Héritier et Simone Veil dans le cadre des Contrats de Conception Réalisation Exploitation Maintenance),
- L'augmentation de **606 k€** des dépenses liées au fonctionnement des systèmes d'information et de transformation numérique, qui doivent répondre à de multiples enjeux de moder-

nisation tels que la dématérialisation et la simplification des procédures, l'amélioration de la relation aux usagers, la garantie de la sécurité et de la protection des données, etc.,

- La hausse des locations à charge de **314 k€**, résultat d'une part, de nouvelles prises à bail (dont la relocalisation de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi avec un loyer incluant les charges de **88 k€**) et d'autre part, de la révision appliquée à certains baux (**+159 k€**) et de l'augmentation prévisionnelle des indices applicables aux loyers en 2021 (estimés à **+72 k€**),
- Enfin, les frais de fonctionnement de la fourrière animale sont revalorisés de **75 k€** par l'effet mécanique du renouvellement du marché en 2020.

Au titre des mesures nouvelles, on peut citer :

- Le développement de la biodiversité grâce à des études ou inventaires sur la faune et la flore à mener sur le territoire (**+60 k€**),
- Le renforcement de la démocratie de proximité, qui implique de disposer de crédits (**+143 k€**) en vue de développer l'écoute active des habitants, les instances de dialogue citoyen, la fabrique participative des projets et politiques publiques locales, l'accompagnement des initiatives citoyennes, en s'appuyant sur le rôle pivot des arrondissements,
- L'application des obligations réglementaires en termes, d'une part, de tri et de valorisation des bio-déchets dans les cantines scolaires et, d'autre part, d'utilisation de vaisselle biodégradable (**+252 k€**),
- Des projets initiés en 2020 grâce à des crédits inscrits en décision modificative qui se poursuivent en 2021 avec de premières inscriptions budgétaires : installation d'une piscine éphémère au Parc de la Tête d'Or durant l'été (**250 k€**), reconduction du dispositif « la voie est libre » (**115 k€**), dispositif de fermeture et de gardiennage de la rue E. Herriot (**120 k€**).

Il convient toutefois de souligner qu'une partie de ces hausses est compensée par des efforts consentis sur certains budgets pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Parmi les éléments les plus notables de ces efforts, on peut citer : la réduction du budget de la communication externe de **128 k€**, et du Cabinet du Maire (**-227 k€**), la minoration des dépenses allouées à la Fête des Lumières à hauteur de **144 k€**, et la baisse de **150 k€** sur l'opération grands événements de la direction des relations internationales.

Enfin, certaines prévisions budgétaires ont été revues à la baisse afin de tenir compte des réalisations antérieures, il s'agit principalement des consommations électriques en éclairage urbain (**-100 k€**), des dépenses de la direction logistique, garage et festivités, notamment au niveau des dépenses de carburant (**94 k€**).

2. Charges de personnel

La Ville de Lyon doit accompagner sa croissance démographique en ouvrant de nouveaux équipements et en développant l'offre de services publics. Cet effort doit être accéléré car la construction de ces équipements n'a pas suivi la livraison des logements sur les dernières années, notamment sur des secteurs en expansion comme les 7^e, 8^e ou 9^e arrondissements.

Un retard d'investissement doit, par ailleurs, être rattrapé dans le domaine du patrimoine municipal : d'une part, en engageant d'importants chantiers de rénovation des bâtiments (réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité, ...); d'autre part, en réinvestissant activement des domaines où la collectivité s'est montrée jusqu'alors en retrait (petite enfance, jeunesse, participation citoyenne, ...).

Parce que la Ville offre un service public de proximité, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Les dépenses de masse salariale traduisent l'engagement fort souhaité par l'exécutif en matière de personnel, afin de répondre aux besoins des habitants au travers d'un service public de qualité.

En ce début de mandat, la volonté de donner les moyens nécessaires aux services et d'améliorer les conditions de travail des agents se concrétisera notamment par le financement d'une centaine de créations de postes, par une évolution de la rémunération des agents à travers la revalorisation du régime indemnitaire et la mise en œuvre de la dernière phase du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

L'usage de modes de déplacements doux plus respectueux de l'environnement sera encouragé avec la mise en place du forfait mobilités durables.

Un accent particulier, enfin, sera porté à la politique d'insertion en direction des jeunes fragilisés par la crise économique, résultante de la pandémie.

Aussi, les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent à **347 M€** et enregistrent une progression de **+1,6%** par rapport au BP 2020, afin de commencer à décliner le pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux. Retraite des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire (augmentation des besoins de vacances et des accroissements temporaires d'activités dans les écoles pour remplacer les personnels absents et appliquer les protocoles sanitaires), le montant de la masse salariale serait de **346,2 M€** et l'évolution serait ramenée à **1,4%**.

Elles se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

a. Les moyens permanents

Ils constituent **86,4%** du budget (**299,8 M€**). Les dépenses de personnel de ce programme ont été calculées en tenant compte essentiellement :

• Des prévisions d'effectifs englobant :

- Les effets reports des PGAEC 2020 et antérieurs (Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences), du fait de décalages de dates de recrutement ou de recrutements intervenus courant 2020,

- Le PGAEC 2021, qui enregistre un solde net de **+154** postes sur le budget principal (**180** créations pour **26** suppressions de poste) dont **100** postes donnant lieu à financement supplémentaire principalement dans les domaines de l'enfance, de l'éducation, de la transition écologique, de la démocratie participative, et de la réalisation du plan d'équipement. En effet, plus d'une cinquantaine de créations de poste n'auront pas d'impact financier, soit parce qu'il s'agit de contrats qui étaient déjà rémunérés, soit parce que des suppressions, rendues possibles par des réorganisations, neutraliseront le coût de ces créations.

• Des différentes mesures nationales et locales, s'agissant notamment :

- De l'effort de la collectivité pour faire évoluer le régime indemnitaire des agents municipaux (cf ci-dessus). Une enveloppe de **3 M€** est affectée à ce sujet,

- Du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) des agents (dernière année de mise en œuvre avec une revalorisation indiciaire pour certains agents de catégorie A et C),

- De la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2021 (**+0,99%**).

• Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Il intègre les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn-over des effectifs.

Les **13,6%** restant (**47,2 M€**) se ventilent notamment sur les programmes ci-après :

b. Les moyens non permanents

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du PGAEC leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires d'activité (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacances, de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail) ainsi qu'à des contrats de projets. Le budget s'élève à **27,1 M€ (+3,4%** par rapport au BP 2020).

On observe une hausse qui résulte notamment de la mise en place des contrats de projets, de l'octroi de renforts pour pallier les absences liées à la COVID et pour accompagner les fonctions supports sur des projets structurants (changement de logiciel...) ou encore pour des surcharges ponctuelles d'activité.

Cette hausse est minorée par la baisse du nombre de mois accordés en contrepartie de gels de postes permanents dans l'attente de réorganisations, mais aussi du fait de l'ajustement des moyens au réalisé prévisionnel 2020 pour les Nouveaux Temps de l'Enfant, et du rendu de moyens non permanents en contrepartie de créations de poste.

c. Les mesures sociales, de prévention et d'insertion

Les dépenses pour les mesures sociales correspondent à la prise en charge par la Ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, à l'avance des dépenses de prévoyance (subrogation) permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie. Le remboursement aux agents d'une partie de leurs dépenses trajet domicile travail entre aussi dans les dépenses sociales, de même que le paiement des capitaux décès, ou la prise en charge d'une partie des vacances collectives.

Les dépenses de prévention correspondent à la prise en charge financière des actions en faveur des agents en situation de handicap, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Les dépenses d'insertion professionnelle (stagiaires, apprentissage) participent à la responsabilité sociale et sociétale de la Ville, d'autant plus marquée en période de crise. Elles s'inscrivent également dans la politique globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité en contribuant au recrutement de personnels sur des métiers en tension notamment.

Ce budget de **15,2 M€ (+5,3%** par rapport au BP 2020) intègre une hausse des crédits notamment et comme indiqué précédemment par un renforcement de l'aide trajet domicile travail avec la mise en place du forfait mobilités durables – utilisation de déplacements doux comme le vélo et encouragement au covoiturage – (**0,2 M€** inscrits à ce titre), par une politique d'insertion volontariste en direction des jeunes, renforcée en 2021 par l'augmentation du nombre de stagiaires (**330** mois de gratifications de stagiaires au lieu de **250**) et d'apprentis accueillis dans les services (**+165 k€** pour atteindre **80** apprentis, soit une augmentation de **17,6%**).

d. Les dépenses de chômage

La Ville est son propre assureur. Le budget prend en compte la hausse du nombre d'allocataires et du coût des allocations versées observée en 2020.

e. Le programme «État»

C'est sur ce programme que sont mandatées les charges de personnel nécessaires pour le recensement rénové de la population et pour l'organisation des élections. Ce programme enregistre une forte baisse en 2021, liée d'une part à de moindres dépenses pour l'organisation des élections régionales (2 tours d'élections contre 4 en 2020 pour les élections municipales et métropolitaines) et d'autre part à l'annulation des opérations de recensement en 2021.

3. Subventions

a. Subventions aux personnes de droit privé

Le montant des subventions aux personnes de droit privé enregistre une hausse de **4,2 %** et s'élève au budget primitif 2021 à **74,3 M€** contre **71,3 M€** en 2020.

Une fois ces subventions retraitées des dépenses «Covid», l'évolution entre 2020 et 2021 est ramenée à **+2,6 %**. Le retraitement concerne exclusivement le solde du Fonds d'urgence exceptionnel de soutien au secteur culturel, dont **1 127 k€** n'ont pas été versés en 2020. Pour mémoire, ce fonds, voté au conseil municipal de juillet 2020 en réponse à la crise sanitaire s'élevait à **4 M€**.

La progression de **2,6%** concerne essentiellement les secteurs du développement territorial, de l'action économique, artisanale et commerciale, de la petite enfance et de l'éducation. En dehors de ces domaines d'action, le niveau de subvention est resté relativement stable entre 2020 et 2021.

Afin de soutenir le tissu local associatif et d'accompagner les associations d'éducation populaire, la ville augmente le montant de ses participations aux MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance de plus de **495 k€** afin de prendre en compte les évolutions de périmètre supportées par ces structures.

A ce titre, on constate :

- La revalorisation des contributions aux centres sociaux, dont **451 k€** pour le nouveau Centre Social Mermoz (fusion avec le Centre social Langlet-Santy devenu «Maison du Peuple»), et **+50 k€** pour le Centre social de Gerland, dont la subvention revient à son niveau de 2017. La scission des Centres sociaux Etats-Unis et Langlet-Santy engendre à l'inverse une diminution de **90 k€** des subventions globales pour ces associations ;
- L'augmentation de l'enveloppe de subventions aux MJC de **93 k€**, soit **+50 k€** à la MJC Montchat pour la gestion (en année pleine) de la salle Barbara dans le 3^e arrondissement, **+23 k€** pour la MJC Duchère pour les postes d'animateurs jeunes portés auparavant par le Centre Social de la Sauvegarde et **+20 k€** à la MJC Monplaisir pour les activités périscolaires.

L'enveloppe de subventions dédiée aux Temps de l'enfant est en augmentation de **207 k€** et s'établit à **9 662 k€** en 2021 contre **9 455 k€** en 2020. Cette évolution s'explique par :

- Une revalorisation des subventions aux structures associatives intervenant dans la mise en œuvres des activités périscolaires au titre du renforcement de l'encadrement (**+120 k€**),

- Le fonctionnement de deux nouveaux ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) dont la gestion est confiée au secteur associatif, soit **+160 k€**, pour le groupe scolaire Mathilde dans le 5^e arrondissement et la nouvelle école Maria Pacaud dans le 8^e place J.Duret,
- Et l'ajustement des prévisions aux taux de fréquentation effectivement constatés en septembre 2020.

De plus, comme vu supra dans la partie recettes, une nouvelle enveloppe de subventions est inscrite au BP 2021 au titre du Fonds «quartiers solidaires» (**163 k€**), avec une recette de l'État équivalente. Ce fonds sera reversé par la Ville pour soutenir les associations qui œuvrent dans les «quartiers politique de la ville» sur des thématiques telles que «Education et fracture numérique», «Santé et aide alimentaire» et «insertion professionnelle».

Enfin, une enveloppe de subvention de **121 k€** sera consacrée au projet «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée», permettant ainsi d'inscrire la Ville de Lyon dans un projet expérimental qui vise à accompagner des personnes privées durablement d'emploi, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Dans le domaine de l'action économique, artisanale et commerciale, le niveau des subventions a été établi à **583 k€** soit une hausse de **237 k€**. Ce niveau traduit une volonté forte d'allocation de subventions dans le cadre du soutien de la Ville aux filières artisanales, au management de centre-ville et aux actions fortes des associations de commerçants. Il traduit aussi la volonté de porter la transformation vers une offre de consommation responsable accessible à tous, le développement des quartiers ou territoires «zéro déchet, zéro gaspillage», sobres en consommation de ressources ou encore la promotion du développement économique en phase avec les enjeux climatiques et sociaux.

Le budget de la petite enfance intègre quant à lui les évolutions de périmètre liées au plan d'équipement de la Ville, soit une hausse de **+222 k€** sur les subventions aux EAJE en gestion associative pour tenir compte de l'effet année pleine des équipements ouverts en 2020 : EAJE du parc Blandan (**36 places**), Les moussaillons des Docks dans le quartier de l'Industrie (**30 places**), et l'extension de la crèche Simone de Beauvoir (**+5 places**).

Enfin, dans le secteur de l'Education, de nouvelles actions sont prévues : soutien à la co-conception de la végétalisation des cours d'écoles (**+80 k€**) et augmentation des subventions dans le cadre du Projet Educatif Territorial Lyonnais (**+29,3 k€**) pour des Ateliers d'éducation à l'alimentation durable et locale.

b. Subventions aux personnes de droit public

Les subventions allouées aux personnes de droit public augmentent, quant à elles, de **5,2 %** et s'établissent à hauteur de **14,3 M€**.

Cette évolution s'explique principalement par la réévaluation de la subvention d'équilibre (**+630 k€**) au Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) qui doit faire face à des dépenses nouvelles en 2021 :

- Attribution d'une prime réglementaire «grand âge» aux personnels des EHPAD et résidences pour personnes âgées,
- Création de 7 postes dans les EHPAD (rattrapage structurel),
- Développement de l'ingénierie sociale au sein du CCAS,

- Mise en place d'un Conseil des Aînés,
- Premiers frais de fonctionnement d'un café-laverie et d'un pôle alimentaire (dans des locaux jouxtant le futur restaurant social Boileau) qui devraient voir le jour d'ici fin 2021.

Notons que la contribution versée au Conservatoire à Rayonnement Régional pour le financement des interventions programmées dans les écoles primaires de Lyon (soit **893 k€**), reste identique au montant accordé en 2020.

4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », concourt à l'équilibre de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL). Elle verse également une contribution aux écoles privées ainsi qu'à diverses structures intercommunales dont elle est membre.

Ces charges enregistrent une hausse de **3,3 %** entre les budgets primitifs 2020 (**42,1 M€**) et 2021 (**43,5 M€**). Après retraitement du changement de comptabilisation comptable des dépenses exceptionnelles qui basculent du chapitre 67 au chapitre 65 dans le cadre du passage de l'instruction budgétaire et comptable M14 à l'instruction budgétaire et comptable M57, cette progression est ramenée à **+1,6 %** (soit une hausse de **0,7 M€**).

Parmi ces dépenses, la contribution aux Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) augmente de **344 k€** : elle atteint un montant de **671 k€** en 2021 pour contribuer au rééquilibrage structurel du budget du syndicat intercommunal ainsi qu'à la régularisation de diverses écritures comptables au sein de ce budget (amortissements).

Dans une autre mesure, les nouveaux modèles d'exploitation des logiciels (SAAS, Cloud) qui assurent un accès aux logiciels sans les acquérir concourent également à l'augmentation des autres charges de gestion courante de **232 k€**. Ils permettent certes de réduire les dépenses d'investissement mais à contrario induisent une hausse des dépenses de fonctionnement.

Il faut toutefois noter qu'une évolution de la nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2021 permet dorénavant de bénéficier du FCTVA en fonctionnement au titre de ces dépenses, correction apportée afin de ne pas pénaliser les collectivités qui subissent cette mutation du modèle économique du secteur IT.

Enfin, on constate une évolution de l'ordre de **103 k€** au titre de la gestion des élus, cette évolution concerne plusieurs postes : frais de missions, indemnités des élus, cotisations retraite et sécurité sociale ainsi que les frais de formation des élus.

A titre d'information, les participations versées aux budgets annexes des Célestins (**4,9 M€**) et de l'ONL (**9,3 M€**), ainsi que les contributions au Conservatoire à Rayonnement Régional (**7,4 M€**) et à l'ENSBAL (**6,3 M€**) sont maintenues à un niveau identique à celui de 2020.

5. Autres charges

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » se caractérise par une légère baisse de **2,3 %** entre 2020 (**12,2 M€**) et 2021 (**12,0 M€**). Elle s'explique principalement par :

- La réduction de **150 k€** du montant du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), soit **6,350 M€** inscrits au BP 2021 contre **6,5 M€** au BP 2020 : la Loi de finances pour 2021 ne prévoyant pas d'évolution de l'enveloppe consacrée au FPIC, ce montant a été ajusté au prélèvement constaté depuis plusieurs années,
- La baisse de l'abattement sur le produit des jeux du casino de **72 k€** : cet abattement 2021 est calculé en fonction de la participation du casino à des Manifestations Artistiques de Qualité (MAQ) sur la saison 2019-2020. Cette participation est réduite en 2020 du fait de la crise sanitaire qui a engendré une diminution du nombre de manifestations artistiques.

La seule augmentation résulte de l'ajustement des dotations d'animation locale allouées aux mairies arrondissement (**+54 k€**) pour renforcer le budget des **36** conseils de quartier (soit **1500 €** supplémentaire par conseil de quartier). Hormis cette évolution, le montant des dotations allouées aux mairies d'arrondissement a été reconduit à l'identique et fera l'objet d'une réflexion courant 2021, afin notamment de dynamiser les pratiques démocratiques locales.

6. Frais financiers

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

De budget à budget, les intérêts sont en repli de **-24,3 %** (**5 M€** au BP 2021 contre **6,6 M€** au BP 2020), après un recul de **10,2 %** constaté au précédent budget. Ce repli s'établit à **-23,8 %** après prise en compte des intérêts à recevoir. La réduction prévisionnelle au BP 2021 est principalement due à la baisse importante des taux sur les nouveaux financements souscrits par la Ville. Elle est également due à l'arrivée à échéance d'emprunts souscrits à des taux élevés.

La lecture du graphique, page suivante, permet d'appréhender l'impact de la politique monétaire mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour tenter de relancer l'inflation. Les niveaux de taux historiquement bas constatés les années précédentes devraient de ce fait perdurer en raison de la décision de la BCE de maintenir ses taux directeurs sur les niveaux référencés ces derniers mois.

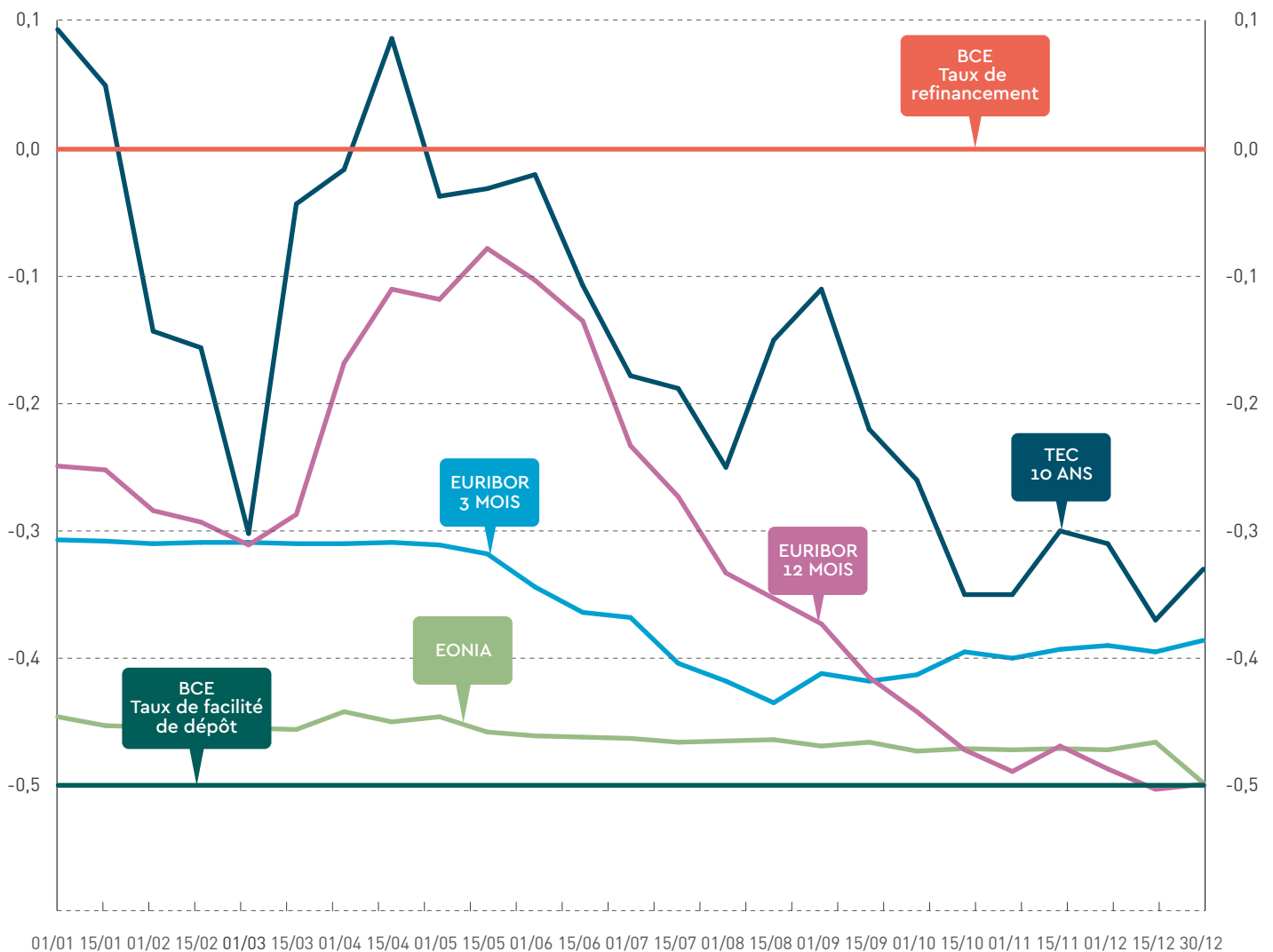
Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2021 s'élève à **46,1 M€** (**42,6 M€** au BP 2020), ainsi répartis :

- **41 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en hausse (**+13,8 %**) par rapport au budget primitif 2020 (**36,1 M€**),
- **5 M€** au titre des intérêts dont **4,6 M€** dus au titre des échéances contractuelles, **0,3 M€** d'intérêts courus non échus et **35 k€** d'intérêts liées aux swaps,
- **18 k€** ont été comptabilisés au titre des produits financiers issus des swaps.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 2016 (%)

	30/06 2016	31/12 2016	30/06 2017	26/10 2017	30/06 2018	26/10 2018	30/06 2019	26/10 2019	30/06 2020	26/10 2020
TAUX BCE (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EONIA (%)	-0,293	-0,329	-0,35	-0,364	-0,358	-0,369	-0,36	-0,462	-0,47	-0,467
EURIBOR 12 MOIS (%)	-0,051	-0,082	-0,156	-0,183	-0,181	-0,147	-0,214	-0,293	-0,225	-0,463
TEC 10 ANS (%)	0,254	0,68	0,798	0,742	0,653	0,747	0,012	-0,101	-0,183	-0,32

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2020 (%)



II. Section d'investissement

A. Évolution des principales dépenses

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon pour la période 2021-2026 est présenté en conseil municipal parallèlement au vote du budget primitif 2021, soit en mars 2021. Il est doté d'une capacité d'engagement de **1,250 Md€**.

La consommation des crédits de paiement est fixée sur le mandat à hauteur de **800 M€**, soit une moyenne annuelle comprise entre **130** et **140 M€**.

Pour rappel, le plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 de la Ville, programmé à **850 M€** en capacité d'investissement en début de mandat et porté progressivement à **1,063 Mds**, a été réalisé à hauteur de **615 M€**.

Au budget primitif 2021, les dépenses du plan d'équipement s'élèvent à **149 M€** (y compris le chapitre 27) et se répartissent par type d'investissement de la manière suivante :

- **78,9 M€** pour les travaux (**98,3 M€** en 2020),
- **26,8 M€** pour les acquisitions (**24,5 M€** en 2020),
- **20,3 M€** pour les subventions d'équipement versées (**19,4 M€** en 2020),
- **19,4 M€** pour les frais d'études et concessions (contre **14,7 M€** en 2020),
- **3,3 M€** pour les autres immobilisations financières (chapitre 27),

incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence (Construction d'un groupe scolaire et d'un Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants sur le périmètre de la Confluence, ainsi que la Restructuration du bâtiment Porche à destination de la salle de musique « Marché Gare »).

Elles sont en baisse par rapport à 2020 (- **12,6 M€** de BP à BP), en lien avec le cycle classique des investissements : en début de mandat, les dépenses d'investissement démarrent généralement à un niveau plus modeste qu'en fin de mandat.

Le secteur du scolaire reste le plus représenté dans le total des crédits prévus au BP 2021.

En début de mandat, les dépenses d'équipement sont constituées principalement de crédits de paiement servant à financer des opérations démarrées sur le précédent mandat et non encore soldées. Au titre du budget 2021, ces dépenses venant en « glissement » sont estimées à **105 M€**. Le reste des crédits de paiement financera les nouveaux projets du mandat.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

SECTEUR	OPÉRATION	CRÉDITS 2021
Scolaire	Groupe scolaire Duvivier Cronstadt -Acquisition et construction	9,6 M€
Aménagement urbain	Production de logement social 2015-2020 Subventions d'équipement	5,0 M€
Solidarités Jeunesse	Hôpital Edouard Herriot – Modernisation Subvention d'équipement	4,0 M€
Scolaire	Groupe scolaire PUP Ginkgo – Acquisition et construction	4,0 M€
Administration générale	Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville - Enveloppe 2015-2020	3,0 M€
Espaces publics	Acquisition d'un tènement situé 55 rue Henri Gorjus en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un terrain de sport	2,8 M€
Scolaire	Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension	2,7 M€
Scolaire	Groupe scolaire Veyet - 3 ^e phase - Extension	2,4 M€
Espaces publics	Construction de serres de conservation sur la zone technique du Parc de la Tête d'Or	2,4 M€
Espaces publics	Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires	2,3 M€

B. Évolution des principales recettes

• **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 19,8 M€**

Pour ce qui concerne les dépenses d'équipement, le FCTVA bénéficie aux dépenses d'immobilisation répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville. Il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2021 est assis sur les dépenses du compte administratif 2018. La recette est calculée en appliquant un taux de **16,404 %** au montant TTC des dépenses éligibles.

L'estimation actuelle pour l'année 2021, pour les seules dépenses d'équipement est de **19,8 M€**. Cette forte hausse par rapport

aux crédits inscrits au budget primitif 2020 (**9,1 M€**), résulte d'un niveau de dépenses d'équipement en hausse (**70,1 M€** en 2018, **103 M€** en 2019) et d'un travail conséquent opéré sur les intégrations patrimoniales (**43 M€**).

• **La taxe d'aménagement : 0,4 M€**

La Métropole de Lyon reverse 1/8^e de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. Pour la ville de Lyon, le montant de ce reversement est estimé à **0,4 M€** en 2021.

NOTICE

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI SERONT MENÉES EN 2021 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Et du Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et Sports.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2021, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de septembre 2020. Le page ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

NOMBRE D'ETP

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS

Bureau du cabinet	60,2
Cabinets des maires d'arrondissement	44,9
Collaborateurs cabinet	17,9
Communication externe	22,2
Evénements et animations	11,7
Protocole	15,0

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE

Assemblées	10,3
Commande publique	30,2
Affaires juridiques	10,6
Assurances	5,0
Systèmes d'information, télécommunications	79,3
Mission développement durable	1,8
Mission égalité	6,0
Mission gestion de la relation usager	2,9
Secrétariat général de la Ville	3,0

AFFAIRES SOCIALES, SPORTS, ÉDUCATION ET ENFANCE

Affaires sociales, sports, éducation et enfance	12,0
Développement territorial	47,5
Education	1689,0
Enfance	779,9
Sports	425,2

CULTURE

Affaires culturelles	46,0
Archives municipales	33,6
Auditorium-ONL	136,5
Bibliothèque municipale	437,0
CHRD	21,7
Maison de la Danse	18,0
Musée d'Art contemporain	29,6
Musée des Beaux-arts	116,1
Musées d'histoire de la ville de Lyon	79,5
Opéra national de Lyon	205,6
Service archéologique municipal	27,1
Théâtre des Célestins	42,4
Théâtre de la Croix-Rousse	9,0
Théâtre du Point du jour	3,0
Théâtre Nouvelle génération	8,0

DIRECTION GÉNÉRALE

Contrôle de gestion	10,3
Direction générale	16,3
Finances	39,4
Mission organisation et méthodes	1,8

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX

Aménagement urbain	62,3
Mobilités urbaines	14,2
Eclairage urbain	79,7
Economie commerce artisanat	49,6
Espaces verts	349,8
Halles Paul Bocuse	8,0
Construction	49,6
Direction centrale de l'immobilier	124,0
Gestion technique des bâtiments	235,7
Logistique garage et festivités	59,6
Secrétariat général, Développement Urbain, Immobilier travaux	42,9

SERVICE AU PUBLIC ET SÉCURITÉ

Cadre de vie	18,8
Cimetières	67,0
Ecologie urbaine	41,4
Mairie du 1 ^{er} arrondissement	22,9
Mairie du 2 ^e arrondissement	24,2
Mairie du 3 ^e arrondissement	40,5
Mairie du 4 ^e arrondissement	29,6
Mairie du 5 ^e arrondissement	26,8
Mairie du 6 ^e arrondissement	25,7
Mairie du 7 ^e arrondissement	33,2
Mairie du 8 ^e arrondissement	35,8
Mairie du 9 ^e arrondissement	31,4
Police municipale	389,3
Lyon en Direct	31,2
Régulation urbaine	34,8
Secrétariat général DGSPS	52,1
Sécurité et prévention	74,7
Service au public et sécurité	3,0

TOTAL	6 809,2
--------------	----------------

LYON EN DIRECT

Le contexte

La direction Lyon en direct constitue un guichet unique central. Ses missions principales sont :

- Le traitement des contacts usagers parvenant à la mairie centrale par courriers, formulaires (Internet et Appli Lyon) et téléphone,
- La gestion et l'administration des bases de données liées à la relation aux publics : base de connaissance (BCGU), application de gestion des contacts (Selligent),
- La promotion et l'animation du guichet unique,
- Le traitement du courrier : affranchissement, envoi et distribution,
- La numérisation et l'indexation des factures,
- La gestion des imprimés administratifs pour l'ensemble des directions de la Ville.

Les chiffres clés

Au 30 septembre 2019 :

- Nombre d'appels reçus : **205 000** (un dysfonctionnement de l'application au mois d'avril ne permet cependant pas d'obtenir la totalité des appels reçus sur ce mois),
- Nombre de formulaire Internet traités : **7 104**,
- Nombre de courriers postaux enregistrés : **3 208**.

Les objectifs 2021

Les différents projets ont dû être mis en suspens et la Direction a dû adapter son organisation dans un contexte de crise sanitaire inédit : mise en place du télétravail pour deux services de la Direction, soutien aux directions opérationnelles dans leurs propositions de services aux habitants pendant le confinement, inscription des habitants pour le retrait des masques, participation à l'organisation de la campagne de pré-inscriptions scolaires selon un format à distance.

L'ANNÉE 2021 DEVRAIT PERMETTRE POUR L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION DE :

- Poursuivre la recherche d'une organisation de la direction sur deux implantations géographiques, qui n'a pas pu être menée à son terme dans le contexte de crise sanitaire,
- Regagner en qualité de service au téléphone (taux de prise d'appels),
- Prendre en compte les appels de la Mairie du 8^e arrondissement dans un premier temps, puis du 4^e arrondissement dans un second temps, par le centre de contacts,
- Mettre en conformité de la Ville de Lyon avec la réglementation et l'accessibilité de la téléphonie aux personnes sourdes, malentendantes, aphasiques pour le centre de contacts, les mairies d'arrondissement et la Police Municipale,
- S'engager vers une amélioration continue de la qualité de service pour la prise d'appels (taux de prise d'appels, suivi de la qualification des demandes des habitants),
- Construire un reporting relatif à la qualification et cartographie des demandes des habitants, à destination des mairies d'arrondissement et de la Direction Générale,
- Construire le renouveau de l'outil de Base de Connaissance afin de donner des réponses de qualité aux usagers,
- Mener à terme un audit du circuit des courriers et courriels adressés au Maire et aux élus, afin de sécuriser les procédures et améliorer les délais de réponses.

OBJECTIFS DU SERVICE ANIMATION, SUPPORT TECHNIQUE ET INFORMATION

- Finaliser la refonte des outils de réponse et d'information utilisés par les agents de la Ville pour

répondre à l'utilisateur (BCGU/Selligent) en lien fort avec la DSIT et les mairies d'arrondissement,

- Animer les partenariats déjà existants et en développer en accord avec les projets des Directions opérationnelles et des mairies d'arrondissement,
- Instituer un réseau d'échanges d'information, afin d'améliorer la qualité de réponse à l'utilisateur quel que soit le canal.

OBJECTIFS DU CENTRE DE CONTACT

Développer la qualité du service rendu aux publics au téléphone

- Revisiter les procédures et modes opératoires, organisant une réponse adaptée aux nouveaux enjeux et aux flux constatés pour poursuivre la progression du pourcentage de prise d'appels après une diminution constatée les précédentes années,
- Encourager les coopérations et les échanges de pratique entre répondants du guichet unique (téléphone, écrit, présentiel, réseaux sociaux),
- Organiser la veille informative et la transversalité au sein de la direction.

OBJECTIF DU SERVICE LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX

Affranchissement

À périmètre égal : l'érosion de cette activité s'est accélérée avec la crise sanitaire : -30% estimée en 2020. L'année 2021 permettra de voir s'il s'agit d'un changement des comportements durable.

La hausse prévisible du coût moyen d'un affranchissement est de 5%. Pour 2021, l'enveloppe d'affranchissement est maintenue à 488 300€ (hors mairies d'arrondissement).

Imprimés administratifs

L'activité s'est stabilisée. L'enveloppe est donc maintenue pour le budget 2021.

Dématérialisation des factures

Suite au passage à Chorus Pro des petites entreprises au 1^{er} janvier 2020, l'activité de dématérialisation des factures est devenue marginale, avec moins de 10 dossiers par jour (contre 100 en 2019). Pour 2021, une baisse significative est ainsi attendue.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

555 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

59 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

31,2

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Le contexte

Dans le cadre du dispositif COMEDec, les mairies d'arrondissement et le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) poursuivent la reprise des données d'état civil et de numérisation des actes entamée depuis 2017 (numérisation des actes de naissance des années 1990, 1980, 1970, 1960).

Début 2020, la réserve propre à la période pré-électorale n'a pas permis de lancer de nouvelles démarches. La mission Démocratie participative s'est donc recentrée sur des démarches internes à l'organisation, comme l'acculturation des services aux enjeux de démocratie participative ou la réflexion autour du Lab' de la collectivité. Avec l'installation des nouvelles équipes (central et arrondissements), des réunions de travail ont permis d'aborder les axes forts du mandat et d'entamer le processus d'installation progressive des conseils de quartier (vote par le CM des périmètres des quartier, mise à disposition d'outils de communication...).

Les mairies d'arrondissement et le SMA ont piloté le projet « élections 2020 » et organisé les élections municipales et métropolitaines dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire COVID.

Les chiffres clés

Dotations aux mairies d'arrondissement: **5 499 k€**

Les objectifs 2021

Le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) compte 4 programmes:

L'APPUI AUX MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du SMA au travers du financement de diverses dépenses liées à la mission état civil, comme les feuillets d'état civil, les pochettes mariages et les attestations d'accueil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier.

Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné dans le cadre de l'objectif affiché de conservation des données état civil, la poursuite de la numérisation des actes de naissance en parallèle de l'effort de restauration des registres.

80 k€ seront affectés pour la numérisation des registres d'état civil des années 1950 (section d'investissement).

LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Il s'agit pour ce mandat d'opérer un saut qualitatif des pratiques démocratiques locales (associant participation, évaluation et prospective) en développant un écosystème démocratique qui allie écoute active des habitants, instances de dialogue citoyen, fabrique participative des projets et politiques publiques locales, accompagnement des initiatives citoyennes, qui s'appuie sur le rôle pivot des arrondissements. Une dynamisation des conseils de quartier, une refonte de certaines chartes de fonctionnement, malgré les contraintes sanitaires limitant la portée des actions de proximité. Afin de répondre à un enjeu de démocratie sanitaire, un Conseil consultatif lyonnais COVID a été mis en place permettant à 180 habitants et 120 représentants d'acteurs locaux de donner leurs avis sur les mesures mises en œuvre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID-19.

La collectivité engage également la réflexion pour construire un budget participatif et un appel à projets citoyens, dont la 1e édition aura lieu en 2022.

Par ailleurs, la montée en compétence des agents sur le sujet de la participation citoyenne est également un enjeu fort (outils, formations...).

Suivant un principe d'expérimentation et de redevabilité, des approches évaluatives et de prospective participatives seront développées. Un dispositif de baromètre du bien-être sera engagé, et une commission extra-municipale du temps long créée.

LE PROGRAMME ÉTAT

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement rénové de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales concernent les opérations liées à l'organisation des élections régionales et aux opérations d'édition et d'envoi des cartes électorales. A noter, le report des opérations de recensement de la population 2021.

Une autre opération de ce programme abrite les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation forfaitaire par station biométrique implantée. Cette dotation est fixée en fonction du nombre de demandes de titres sécurisés traités par station (dotation majorée au-delà de 1875 demandes de titres).

Une opération concerne les crédits alloués pour le traitement des demandes COMEDec par les mairies. Ce dispositif (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'Etat.

LE PROGRAMME OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DES ARRONDISSEMENTS:

Il correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement, à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages et les recettes liées aux locations de salles transférées.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 373 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

576 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

0,0

*LES EFFECTIFS DU SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ONT ÉTÉ INTÉGRÉS AU SEIN DU SECURÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DGSPPS, SOIT +16,9 ETP.

LOGISTIQUE FÊTIVITÉS

Le contexte

L'activité du service a été fortement impactée par le contexte sanitaire et l'annulation d'une très grande majorité des événements à partir de mars 2020. La réalisation de la mission d'accompagnement du service à la tenue des manifestations est liée à la programmation des événements 2021 qui reste à cette heure hypothétique : Elections régionales, Piétonisation, Fêtes de printemps et d'été classiques, Fêtes des écoles, Divertissements, Biennale de la Danse reportée en mai, Manifestations programmées à la rentrée telles que Festival Lumière, Fête des lumières 2021, Cérémonies (du 14 juillet, 11 novembre, 8 mai), Dispositif de sécurité liés au risque attentat, Transports et Déménagements, Logistique EPI Covid...

Les chiffres clés

Nombre d'opérations de Transport hors festivités :

- Chiffres 2019 : **483**,
- Chiffres 2020 : **476**.

Nombre de dossiers Festivités et Manifestations :

- Chiffres 2019 : **1585** demandes, **1072** acceptées, **201** liées au protocole
- Chiffres 2020 : **815** demandes, **294** acceptées, **73** liées au protocole et **448** annulations ou refus.

Elections Régionales 2021 :

294 bureaux de vote sur 120 sites, **180** agents mobilisés, **2000** tables, **3000** chaises, **1200** iso-loirs, **1200** panneaux d'affichage électoral.

Les objectifs 2021

LES ACTIVITÉS SUIVANTES CONSTITUENT L'ESSENTIEL DES MISSIONS :

- Le support logistique à l'événementiel pour accompagner les nouveaux événements qui pourront être organisés sur le territoire de la Ville avec les dispositifs ajustés au volume de la manifestation ou de sa territorialisation (camions anti-béliers, barrières anti-véhicules assassins),
- Les opérations de transport et déménagements pour le compte de l'ensemble des services de la ville, les mairies d'arrondissement, les besoins du CCAS...
- Le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid, plans sinistrés, installation d'un Centre d'Accueil des Familles le cas échéant,
- La logistique électorale (livraison du mobilier et montage des bureaux de vote, transport des plis et bulletins, gestion des panneaux d'affichage) à l'occasion des échéances régionales de juin 2021.

Compte tenu de l'impact des contraintes sanitaires sur l'activité du service logistique, 2021 pourrait connaître un renversement de tendance de la charge de travail en matière de logistique événementielle au profit de la logistique transport.

Dans l'hypothèse d'une maîtrise de l'épidémie et d'une reprise des événements, la charge événementielle jusqu'alors de l'ordre de 65% de l'activité du service pourrait être maintenue à hauteur de 30 à 40% et réalisable à partir de la fin du 1^{er} semestre 2021.

La logistique sécuritaire est doublée depuis 2020 par un volet sanitaire d'aide aux déploiements des besoins révélés au cours de la période. Cette dernière donne invite par ailleurs le service à se projeter davantage pour l'avenir dans une notion de logistique urbaine.

Les interventions du service sont fortement encadrées par la réglementation attenante à la sécurité des biens et des personnes, elles sont réalisées pour l'essentiel en horaires décalés et en grande partie sur la voie publique, et donc

par nature impactées par les aléas météorologiques dans leur déroulement. Celui-ci s'intègre par ailleurs dans des dispositifs formels établis en lien avec les interventions des autorités de police, à l'instar des interventions conduites dans le cadre des plans grand froid, canicule et sinistrés.

Il s'agit dès lors pour 2021 de maintenir la qualité de réactivité et d'intervention et de conduire des améliorations dans les pratiques et les services mis à disposition tout en développant une logique de sobriété.

LOGISTIQUE ELECTIONS

Un budget de fonctionnement beaucoup plus modeste qu'en 2020 (1^{er} scrutin double : municipales et métropolitaines) a été retenu, pour un montant de 22 k€ : il intègre les élections régionales à deux tours.

LOGISTIQUE ÉVÈNEMENTIELLE ET TRANSPORT

Le budget de fonctionnement du volet festif est en forte réduction et tient compte de l'absence de visibilité sur la tenue de manifestations et événements autorisés sur cette année 2021. Les autres volets du budget (dont 39,5 k€ liés au seul aspect sécurité) sont contenus à hauteur de 119 k€. Ils sont réservées aux petites fournitures, aux opérations de maintenance et contrôle du matériel, les locations ponctuelles de véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année.

Les frais généraux relatifs à l'ensemble des activités ci-dessus (entretien des locaux, vêtements de travail essentiellement) représentent 29 k€.

Les recettes de fonctionnement (12 k€) correspondent au remboursement par le CCAS des prestations effectuées dans le cadre de la convention cadre régissant ses relations avec la Ville de Lyon, ainsi qu'au produit des recettes issues du recyclage des cartons et matériaux.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

271 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

12 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

59,6

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Le contexte

Le programme Grands Événements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Cette rubrique est subdivisée en deux parties : la première concerne la Fête des Lumières, la seconde concerne l'organisation d'autres grands événements sur l'espace public, à caractère exceptionnel, et participant au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Les objectifs 2021

FÊTE DES LUMIÈRES

La tenue et l'envergure exacte de la Fête des Lumières dépendra de l'évolution du contexte sanitaire mais il est actuellement prévu des installations lumières et vidéo sur les sites majeurs du centre-ville ainsi que dans le parc de la Tête d'Or. Une grande partie des projets prévus pour 2020 sont reportés sur l'édition 2021. La transition écologique de la Fête des Lumières sera également amorcée avec la démarche de certification ISO 20121. Une réflexion sur le mécénat dans sa dimension RSE sera menée en lien avec le Club des Partenaires de la Fête des Lumières tout en tenant compte du contexte économique difficile.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Du contexte sanitaire dépend la tenue des événements pour cette année. Aucun grand événement n'est envisagé pour 2021 mais il est en revanche fortement envisagé de pouvoir concrétiser des événements culturels, associatifs, sportifs à partir de juin 2021.

RETOUR SUR 2020

Fête des Lumières

Du fait des mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire de Lyon a dû prendre la décision d'annuler l'édition 2020 de la Fête des Lumières. La tradition du 8 décembre a toutefois été maintenue en incitant les Lyonnaises et les Lyonnais à installer des lumignons sur les rebords de leurs fenêtres pour manifester leur solidarité à l'égard de tous ceux qui s'engagent dans cette crise sanitaire. Par ailleurs, une fresque de 20 000 lumignons a été mise en feu sur le site du théâtre antique de Fourvière, dans le prolongement d'un remerciement appuyé aux personnels

soignants et à tous les protagonistes de la lutte contre la covid-19.

Les Lumignons du Cœur

L'opération de générosité publique qui s'inscrit chaque année dans le cadre de la Fête des Lumières a été maintenue : pour l'édition 2020, c'est l'association « Les Petits Frères des Pauvres » qui a été retenue. Malgré l'annulation de la Fête des Lumières, l'opération a permis à l'association de récolter 54 000 euros par la vente de lumignons réels ou fictifs.

Deux projets de mise en lumière ont pu être maintenus en dépit des difficultés liées au contexte sanitaire :

- La mise en lumière de la Colline de Fourvière par Moment Factory, avec une adaptation de la projection initiale, transformée en une image fixe et une mise en lumière des jardins du Rosaire le soir du 8 décembre,
- L'installation lumineuse « Les amours en cage », de Porté par le Vent, qui a pris place dans les arbres de la rue de la République entre le 1^{er} décembre 2020 et le 4 janvier 2021.

Autres Événements

Dans le cadre de ce programme, se déroulent les actions telles que l'organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations...). Aucun de ces événements n'a pu être organisé en 2020, du fait de la crise sanitaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 140 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

500 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

COMMUNICATION EXTERNE

Le contexte

La Direction de la communication effectue dans le cadre de ses missions, organise des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par ses soins ou des partenaires extérieurs.

Les chiffres clés

Réseaux sociaux Ville de Lyon :

- Facebook : **327 708** abonnés,
- Twitter : **153 000** abonnés,
- Instagram : **172 000** abonnés.

Les objectifs 2021

Au-delà du suivi de l'action municipale et de ses missions récurrentes, la Direction de la communication accompagnera le déploiement des actions du nouvel exécutif par le déploiement de communication et actions institutionnelles.

Pour cela, la direction organise des plans de communication et pilote des propres outils :

- Un réseau d'affichage 2m² (420 faces) et 8m² (132 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit 552 faces au total,
- Des panneaux lumineux : 40 répartis sur le territoire, gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- Le site web «lyon.fr» : plus de 26 000 visites par jour pour près de 33 000 pages vues quotidiennement,
- Des newsletters : plus de 480 000 contacts annuellement,
- Des Applications Ville de Lyon pour Smartphone : 56 000 téléchargements effectués sur sa nouvelle version,
- La parution et la diffusion de Lyon Citoyen : 4 à 6 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 551 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

22,2

CABINET DU MAIRE

Le contexte

Le budget du Cabinet du Maire est principalement constitué de cinq programmes : les relations publiques et protocolaires ; les déplacements officiels ; le collège d'éthique ; le respect des droits ; les frais de fonctionnement de l'équipe.

L'année 2020 ne peut être considérée comme exercice de référence : peu d'accueils dans les salons, de déplacements ou encore d'événementiels grand public.

Les chiffres clés

En 2019, **355** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **58** manifestations en extérieur, **42** déjeuners/dîners, **702** réunions et **177** visites guidées.

Plus de **53 055** personnes ont ainsi été reçues.

Les objectifs 2021

La nouvelle majorité met en place une gestion budgétaire sobre et rigoureuse, conforme aux objectifs de transition écologique (empreinte carbone, achats responsables, etc).

RELATIONS PUBLIQUES

Les frais de réception sont engagés après avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents sont par ailleurs réorientés, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre ou de livraison de travaux. Afin de mieux contrôler les dépenses publiques, une baisse est réalisée sur cette ligne budgétaire.

DÉPLACEMENTS OFFICIELS

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré, et dépendant de l'évolution de la situation sanitaire.

Une très grande rigueur sera appliquée dans l'utilisation de cette ligne, et une baisse des dépenses est prévue. De plus, les déplacements les plus décarbonés seront privilégiés.

Les déplacements répondront aux valeurs du nouvel exécutif et seront conformes à la feuille de route de la délégation Relations, Coopérations et Solidarités Internationales.

LE RESPECT DES DROITS

Les crédits du programme « mort sans toi(t) » ont été maintenus afin de poursuivre la prise en charge de cérémonie à l'attention des personnes décédées en situation d'isolement ou de façon anonyme.

COLLÈGE D'ÉTHIQUE

Le Collège d'éthique, commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Une baisse de 15% a été appliquée aux frais généraux de l'équipe, afin de répondre à un objectif d'utilisation plus rigoureuse des deniers publics.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

592 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

93,1

PÔLE TECHNOLOGIQUE

Le contexte

Au sein de la Délégation Service au Public et Sécurité, une approche a été mise en place afin de proposer et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité.

Ainsi, le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervision Urbain (vidéo surveillance des espaces publics et des bâtiments communaux) tout en ayant la charge, de porter, au sein de la délégation, une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces problématiques et de ces enjeux dans les différents projets liés aux politiques de sécurité.

Les chiffres clés

- **569** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **53** bâtiments équipés de **636** caméras de télésurveillance.

Les objectifs 2021

La délégation souhaite développer une approche transversale des questions technologiques appliquées aux politiques de sécurité, à travers un regard « métier » complémentaire de l'expertise de la Direction des Systèmes d'Information et Transformation Numérique (DSITN) sur ces sujets. L'équipe actuellement en charge des infrastructures de vidéo protection du CSU au niveau du Secrétariat Général, la délégation souhaite améliorer :

- La coordination entre la direction de la sécurité prévention, la régulation urbaine, et la police municipale sur les domaines visés,
- Une veille technologique renforcée et une expertise venant nourrir les orientations stratégiques des politiques de sécurité,
- Un suivi facilité du budget et des marchés liés à la vidéo protection par un rapprochement avec le Responsable Administratif et Financier de la délégation, en raison du niveau des enjeux qu'ils représentent sur le plan budgétaire et juridique.

LE PÔLE TECHNOLOGIQUE VA DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE, AU COURS DE L'EXERCICE 2021, TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS :

La maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo surveillance, Sur cette thématique, l'objectif du service, qui se traduit par ce budget, est :

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Élus dans le cadre de la législation en vigueur,
- Dans le cadre du marché maintenance, entré en vigueur en août 2018, l'objectif est de tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras.

ADAPTATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉO SURVEILLANCE URBAINE AU VU DES CHOIX POLITIQUES EXPRIMÉS ET DU BUDGET DISPONIBLE

Pour l'année 2021, il n'y a pas d'implantations supplémentaires programmées. Priorité est donnée à la mise en conformité ainsi que la mise à niveau des équipements existants. Ceci afin de garantir une disponibilité optimum dans toutes circonstances. Dans ce cadre Le pôle technologique développera les axes suivants :

- Evolution du réseau vidéo de 1 GB vers 10 GB afin de pouvoir répondre aux exigences des nouvelles technologies et assurer une disponibilité total en cas de fortes sollicitations (événements, attentats, etc...),
- Mise en conformité du système de contrôle d'accès assurant, entre autre, la sécurité des locaux techniques abritant les enregistrements de la vidéo protection et les armureries de la Police Municipale,
- Le renouvellement des serveurs informatiques qui pilotes les différents murs d'images du CSU, PC radio et PC Crise,
- Le renouvellement d'une partie des enregistreurs des secteurs vidéo protégés.

DANS LE CADRE DE SES MISSIONS TRANSVERSALES, LE PÔLE TECHNOLOGIQUE ÉTUDIERA ET/OU DÉVELOPPE :

- Le suivi du schéma directeur informatique de la Délégation,
- La sécurité en terme d'évènementiel dans le cadre du projet européen Secur'cities en partenariat avec la ville de Barcelone (Vidéo surveillance, Vidéo verbalisation, caméras nomades),
- Le pilotage du projet avec la DSITN de mise à disposition, au sein de la Police Municipale, d'un système LAPI (systèmes de lecture automatique de plaques d'immatriculation) embarqué dans un véhicule, pour la verbalisation du stationnement payant.

*EN TERME D'EFFECTIFS, LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / PÔLE TECHNOLOGIQUE REGROUPE DORÉNAVANT LES OPÉRATEURS DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (35,6 ETP) AINSI QUE LES AGENTS DU SMA (16,9 ETP)

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

703 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

52,1

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Le contexte

La Direction Sécurité Prévention (D.S.P) met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- Sécurité civile,
- Prévention de la délinquance : sous le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle,
- Tranquillité publique : coordination de la cellule de veille de la vie nocturne, sécurité des manifestations publiques,
- Gestion de crise : définition des outils et dispositifs de gestion de crise ; prévention et gestion des risques (Plan Communal de Sauvegarde et astreinte sécurité),
- Vidéo surveillance des espaces publics.

La D.S.P assure aussi une astreinte sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

Les chiffres clés

- **153 k€** consacrés aux immeubles ou terrains dangereux,
- **390 k€** alloués aux frais d'exploitation du centre de dépistage/vaccination Covid au Palais des Sports de Gerland,
- **50 k€** affectés à des actions ponctuelles de prévention de la délinquance,
- **50 k€** attribués à l'audit sur la vidéo surveillance.

Les objectifs 2021

MISE EN SÉCURITÉ DES BALMES

La D.S.P. assurera également la surveillance, les travaux d'entretien préventif et les travaux de sécurité des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la surveillance et la mise en sécurité provisoire des immeubles dangereux. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 134 k€ dont 100 k€ ont été alloués spécifiquement pour les travaux destinés à prévenir les risques sur les terrains de la ville de Lyon.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES, GESTION DES RISQUES

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre seront poursuivies.

Une réflexion sur la vie nocturne (évolution de la Charte, gouvernance, etc) sera engagée et la D.S.P. animera le groupe de pilotage en lien avec l'adjoint à la sécurité / tranquillité.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET VIDÉO PROTECTION

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs été, chantiers jeunes), d'autres renforcés (chantiers permanents d'insertion). Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) sera poursuivi. Sur le volet de la tranquillité publique, un groupe de travail

inter-bailleurs permettra de lutter contre les actes de malveillance en lien avec la prévention situationnelle ; les troubles de voisinages recensés seront traités dans l'instance conflit de voisinage où la médiation sociale sera privilégiée. Le développement des rappels à l'ordre présidés par les maires d'arrondissement viendront en complément des rappels au bail.

Une enveloppe de 50 k€ est allouée pour mener des opérations ponctuelles de prévention à destination des populations fragiles (animation échecs place Gabriel Péri, actions de sensibilisation aux conduites dangereuses, etc..)

L'évaluation de la STPD actuelle permettra la rédaction de la nouvelle stratégie territoriale. L'Observatoire local de la tranquillité permettra la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique.

50 k€ sont prévus pour la réalisation d'un audit sur la vidéo-protection. Le cahier des charges de cette étude sera rédigé / validé par le Collège d'éthique de la vidéo-surveillance.

SÉCURITÉ CIVILE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La sécurité civile traite principalement des Immeubles Menaçant Ruine, Balmes (IMR), de la sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP). La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP. Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (poursuite des études : Vigipirate / sécurisation des lieux de manifestations).

La cellule Gestion des Risques assurera le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du centre de dépistage et de vaccination de Gerland. Une enveloppe de 390 k€ est affectée à ce dispositif.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

726 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

74,7

ÉCOLOGIE URBAINE

Le contexte

Les interventions de la Direction de l'Écologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « **santé environnementale** » et le programme « **santé publique** ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de l'air intérieur, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau,
- Sur la lutte contre le bruit,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Sur la lutte contre les animaux errants,
- En matière d'épidémiologie et de risques émergents pour la santé des lyonnais,
- Sur les commerces de bouche et restaurants,
- Sur l'insalubrité de l'habitat,
- Et sur la lutte anti-vectorielle.

Elle promeut une approche intégrée des politiques publiques selon le concept « une seule santé-One Health ».

Les chiffres clés

- Capture et gestion des animaux divagants : **325 k€**,
- Poursuites des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles : **140 k€**,
- Poursuivre les contrôles des gaz de sols dans les anciennes ICPE : **130 k€**,
- Echenillage : **50 k€**,
- Organisation semaine des gestes qui sauvent, études et projets : **30 k€**,
- Subventions aux associations de protection animale : **19 k€**.

Les objectifs 2021

POURUIVRE DES CAMPAGNES DE MESURES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Obligation de mesurer les taux de radon dans les établissements municipaux accueillant du public sensible (écoles, Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- Obligation de garantir la qualité de l'air intérieur et d'informer sur les mesures prises en ce sens dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) municipaux accueillant des jeunes enfants,
- Accompagner les établissements d'accueil de loisirs non conformes pour effectuer un recontrôle.

POURUIVRE LES CONTRÔLES DES LOGEMENTS DONT LES OCCUPANTS SIGNALENT L'INSALUBRITÉ OU L'INDIGNITÉ

Grâce notamment à des mesures réalisées avec des appareils bénéficiant d'une accréditation et permettant d'améliorer la précision des rapports aboutissant à des procédures coercitives.

METTRE EN PLACE UN SUIVI DES GAZ DE SOLS DANS LES ERP CONSTRUITS SUR DES SITES ET SOLS POLLUÉS PAR UNE ANCIENNE ICPE.

CONTINUER LE DÉPLOIEMENT DES DÉFIBRILLATEURS (DAE) DANS LES ERP DE LA VILLE

En 2020, 237 DAE sont en service dont 140 nouvellement acquis et installés.

COORDONNER L'ÉTUDE SUR LA TIQUE EN MILIEU URBAIN

Grâce au projet ERATIQU qui permettra de proposer un plan d'action contre la borréliose de Lyme, dans une logique « One-Health ».

METTRE EN PLACE UNE BIOVIGILANCE

Et la surveillance des milieux en mettant en place un partenariat innovant d'étude du développement des cyanobactéries dans les milieux aquatiques urbains, dans un contexte de changement climatique et de présence accrue de l'eau dans la ville.

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

En assurant le contrôle en No2 (dioxyde d'azote) dans certains établissements accueillants des jeunes enfants et situés à proximité d'axes de circulation à fort trafic.

DONNER UNE PLACE À L'ANIMAL DANS LA VILLE

En confirmant le partenariat fort et le soutien financier à l'association l'Hirondelle qui soigne les mammifères et oiseaux blessés, mais également un partenariat avec la SPA et l'école vétérinaire VetAgro Sup pour la gestion des « chats libres », animaux errants sur le territoire municipal qui seront recensés, vus par un vétérinaire et identifiés. Cela permet un suivi des potentiels vecteurs de zoonose.

LUTTER CONTRE LES ZOONOSES ET LES ANIMAUX ERRANTS

Poursuite du marché de capture, transport de tous les animaux errants ou nuisants sur le territoire communal.

DONNER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À LA « SEMAINE DES GESTES QUI SAUVENT » EN PERMETTANT SA RÉALISATION MALGRÉ LES CONTRAINTES SANITAIRES

L'édition 2021 devra être l'occasion à travers de nouveaux partenariats d'approcher l'objectif national de 80% de la population formée. Elle permet aussi de promouvoir l'action de la Ville de Lyon en matière d'implantation de nouveaux défibrillateurs pour passer en 2021 à plus de 400 appareils.

Toutes ces actions évoluent en fonction :

- De la réglementation, notamment pour la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public, la conformité aux normes nouvelles pour les produits phytosanitaires et les expertises préalables aux mises en demeure aux particuliers dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne,
- De l'apparition de nouveaux risques liés à l'évolution des milieux, aux changements climatiques et/ou à l'adaptation de nouveaux vecteurs au milieu urbain.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

843 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 790 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

41,4

POLICE MUNICIPALE

Le contexte

La Direction de la Police Municipale compte 365 agents, une centaine d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), 80 agents des sorties d'écoles et 9 agents techniques et administratifs. Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code pénal, de l'environnement et de la route. Elle réalise les relevés d'identité, les dépistages d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Après une double formation certifiante, théorique et pratique, les premiers agents armés de la Police Municipale sont sur le terrain depuis juin 2016. 209 agents sont habilités à ce jour.

Les chiffres clés

Tenues, accessoires et équipements de protection individuelle: **260 k€**.

Les objectifs 2021

Le Programme Interventions Territorialisées concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions de la police municipale (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.).

LE BUREAU D'ORDRE-HÔTEL DE VILLE

- Reçoit et traite les courriers ou courriels des administrés ayant trait à la sécurité,
- Gère le recrutement et le suivi de 80 postes d'agents de sorties et entrées des écoles (ASE),
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services,
- Rédige les différentes notes pour les services spécifiques,
- Le poste de l'Hôtel de Ville est chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

LA POLICE DE PROXIMITÉ: OPÉRATION LA PLUS IMPORTANTE DE CE PROGRAMME

Elle concerne:

- Les postes de police des neuf arrondissements,
- Le poste du parc de la Tête d'Or et sa section équestre,
- La brigade cycliste devrait devenir l'Unité Cycliste et passer de 8 à 17 agents avec des horaires et des missions élargies,
- Intégration des agents du P1 dans des nouveaux locaux.

LE GROUPE OPÉRATIONNEL MOBILE (GOM)

Il assure:

- La surveillance par patrouilles de sécurisation, véhiculées ou pédestres, des sites à flux de population importants, des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
 - La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
 - Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.
- Rattaché directement au GOM, le pôle Formation est notamment centré sur l'habilitation des agents de police au port des différentes armes et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention (GTPI) et lance une réflexion sur le programme de formation:

communication non violente, médiation, ilotage, signaux faible radicalisation, aide aux victimes et violences faites aux femmes...

L'UNITÉ MOBILE DE CIRCULATION RÉPARTIE ENTRE ÉQUIPAGES EMBARQUÉS, EN DEUX-ROUES ET VÉHICULÉS

Elle est chargée:

- Des interventions en matière de circulation et stationnement, notamment dans les quartiers sensibles,
- Des contrôles de sécurité routière,
- De l'organisation des mises en fourrière automobiles notamment sur les secteurs sensibles.

LE PC RADIO

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement de la police nationale (CIC - centre de réception du 17 et du 112) de la police nationale afin d'assurer le lien opérationnel entre les deux services et conforter leur collaboration. Ce service est également chargé du dispositif de vidéo-verbalisation.

LE SERVICE DE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT ET DE L'ESPACE PUBLIC (SCSEP)

Est chargé de la surveillance du stationnement gênant, de la mise en fourrière des véhicules, des infractions à la malpropreté et du contrôle du stationnement payant (FPS) avec des outils de contrôle adaptés, communiquant avec la base centralisée du stationnement (GGCOS). Les recettes issues des FPS sont gérées par la direction de la régulation urbaine. Le produit des FPS est reversé à la Métropole déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS.

MISSIONS COMMUNES

L'ensemble des services de la police municipale est impliqué dans des opérations de piétonisation type «la voie est libre» et la fermeture de certaines rues de la presqu'île les soirées de fins de semaine. Ces dispositifs nécessitent un appui d'agents de sécurité privée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

690 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

389,3

RÉGULATION URBAINE

Le contexte

La crise sanitaire de la Covid-19 en 2020 a fortement impacté l'activité des services de la Direction de la Régulation Urbaine, surtout les périodes de confinement et couvre-feu, et a entraîné une chute des recettes d'occupation du domaine public et de l'activité de la fourrière.

Le Conseil municipal avait décidé la gratuité de l'occupation du domaine public durant la période de confinement du printemps, et une exonération des redevances de loyers pour cette période à l'entreprise délégataire de la fourrière au vu de l'effondrement de son chiffre d'affaires.

L'année 2021 devrait permettre de voir un retour à la normale des activités, permettant de se rapprocher des chiffres budgétaires de 2019.

Les chiffres clés

Recettes

- Occupation du domaine public: **1,2 M€**,
- Refacturation des arrêtés temporaires de circulation: **120 k€**,
- Reversement du produit net issu des FPS: **1,5 M€**.

Dépenses

- Pose et dépose de panneaux lourds: **362 k€**,
- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste: **117 k€**.

Les objectifs 2021

Le budget de la Régulation Urbaine recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services qui la composent:

- L'Unité de Suivi Administratif de la Fourrière (USAF) municipale déléguée,
- L'Unité de Gestion des Contestations du Stationnement (UGCS), dans le cadre de la mise en place des Forfaits de Post Stationnement (FPS) issus de la dépénalisation du stationnement payant en 2018, qui assure notamment la réponse aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et aux requêtes devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP),
- L'Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui coordonne les opérations de déménagement, les livraisons, les travaux et les manifestations diverses sur le domaine public,
- Le service des objets trouvés qui collecte environ 20 000 objets par an et en restitue 20%.

Les dépenses principales de la Direction sont liées aux activités du marché de pose et dépose de panneaux temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP; aux remboursements au délégataire EGS des enlèvements des véhicules en stationnement abusif et des épaves sur la voirie; au remboursement à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) de ses frais d'émission et envoi des titres de paiement aux usagers des FPS et Avis de Contravention et le reversement à la Métropole des recettes liées aux FPS, déduction faite des frais de gestion de la Ville.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de concession de service public avec l'entreprise EGS pour la période 2019-2024. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville: enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

Les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public pour:

- Les opérations de déménagements et de maintenance: 15994 autorisations en 2020,
- Les nacelles: 507 autorisations en 2020,
- Les grues autoportées: 507 autorisations en 2020,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales: environ 15 en 2020 (sur un total de 735 dossiers événementiels).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

877 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 850 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34,8

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le contexte

La situation sanitaire, bouleversant l'année 2020, a obligé le musée à repenser sa programmation pour l'année 2021. Celle-ci a été repensée afin que les projets puissent s'adapter au mieux aux incertitudes des dates d'ouverture du musée aux publics, afin de pouvoir proposer une programmation dynamique et attractive dès la réouverture.

L'enjeu majeur actuellement est de garder le contact avec les divers publics. C'est pourquoi le musée est très présent sur les réseaux sociaux et via le site internet. Le service culturel a également un rôle majeur en travaillant sur la conception et la mise en place de nouveaux outils de médiations numériques et de visites hors les murs pour les scolaires et certains publics empêchés.

Les chiffres clés

Année 2020 :

156 500 visiteurs malgré 5 mois de fermeture et des jauges très serrées à la réouverture

42 000 visiteurs dans l'exposition Picasso pendant les 3 mois ½ d'ouverture.

Nombre d'entrée 2021 :

fréquentation estimée (réouverture en mars et jauge réduite)

- **8 000** visiteurs par mois dans les collections,
- **25 000** visiteurs pour l'exposition Flandrin,
- **15 000** visiteurs pour l'exposition MAC/MBA.

Les objectifs 2021

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE MÉDIATION

Pour les scolaires

Inscrire dans le nouveau programme pédagogique les outils hors les murs ou virtuels, afin que le musée reste un partenaire identifié, quelles que soient les circonstances. Par ailleurs, un travail sur des contenus plus en lien avec les programmes permettra de positionner le musée comme support pédagogique sur certains sujets.

Pour l'ensemble des publics

- Mise en place de séries de podcasts : les propositions de podcast permettent à la fois de toucher un public très large ou très pointu, sans trop de contraintes technologiques. Le travail sans visuel est aussi un moyen d'inciter le public à venir au musée voir les œuvres, puisque tout n'est pas dévoilé dans le podcast.
- Développement de contenus vidéo : les supports vidéo permettent de diffuser plus largement des événements type conférences et aussi de valoriser des contenus originaux sur les collections et expositions.

COLLECTIONS PERMANENTES

« Par le feu, la couleur »

Présentation de donations récentes de céramiques contemporaines avec une scénographie forte et originale (dès la réouverture jusqu'à l'automne 2021).

Ré accrochage des salles XX^e

Mise en valeur de nouvelles acquisitions grâce à la générosité des grands mécènes au cours de l'année 2020. Présentation en particulier de la dernière œuvre de Matisse, Katia en robe jaune, enrichissement exceptionnel des collections (à partir de la date de réouverture du musée).

« L'Odyssée moderne de Louis Bouquet »

Louis Bouquet s'impose dans l'entre-deux-guerres comme l'un des plus brillants décorateurs français. Son art monumental s'illustre sur les chantiers les plus prestigieux des années 1930 dont la Grande Poste de Lyon (1937) (fin mars - fin juin 2021).

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

« Hippolyte, Paul et Auguste Flandrin »

Fin mars – fin juin 2021

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin sont trois frères qui comptent parmi les peintres les plus importants originaires de la ville de Lyon au XIX^e siècle. Sans contester le plus célèbre, Hippolyte occupe une place majeure sur la scène artistique de son temps et bénéficie d'une grande renommée auprès de ses contemporains. Il obtient de nombreuses commandes de décor dont celui de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris et de la basilique Saint-Martin d'Ainay à Lyon (1855). Son frère cadet, Paul, décore la chapelle de l'église Saint-Séverin à Paris (1842) et collabore aussi activement aux chantiers monumentaux de son frère. Le plus âgé, Auguste demeure le moins connu, en raison d'un décès prématuré, à l'âge de trente-huit ans.

« Mondes connectés »

Exposition réalisée à partir des collections MAC /MBA dans le cadre du pôle muséal automne/hiver 2021/22. Après les expositions *Penser en formes et en couleurs* sur l'expérience de la couleur présentée au MBA du 8 juin 2019 au 5 janvier 2020 et *Comme un parfum d'aventure* sur la notion de déplacement, inaugurée le 6 octobre 2020, le pôle des musées d'art présentera une nouvelle exposition conçue à partir des collections de ses deux musées sur le thème des Mondes connectés. Dans un monde globalisé qui est le nôtre, caractérisé par la circulation des personnes et des œuvres, les musées tout en gardant leur spécificité, se transforment radicalement. En mettant en lumière la connectivité des cultures et les échanges entre les nations et les civilisations, le pôle entend reprendre un des débats les plus importants des vingt dernières années qui fait raisonner des enjeux politiques et sociaux très immédiats. L'exposition sera présentée à l'automne au MBA dans les espaces d'exposition du Nouveau Saint-Pierre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 484 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 323 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

116,1

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Le contexte

La Direction des affaires culturelles poursuivra en 2021 l'accompagnement des structures culturelles fragilisées par la crise sanitaire sur le plan de leurs modalités d'adaptation aux mesures de restriction et sera à l'écoute de leurs difficultés financières.

En 2021, la DAC renforce son équipe informatique avec le recrutement d'un correspondant informatique et d'un correspondant applicatif pour coordonner le logiciel de billetterie dans les établissements. Au sein du service Création et Diffusion Artistique, un poste supplémentaire va également être créé permettant de développer l'accompagnement des structures culturelles.

Les objectifs 2021

POLITIQUE CULTURELLE

La DAC poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle :

- Accompagner les structures culturelles et artistes les plus fragilisés par la crise sanitaire avec le reliquat du Fonds d'urgence mis en place en 2020 de 1 077 k€,
- Soutenir la création et notamment l'émergence artistique : soutien aux structures et acteurs culturels ; coordination du réseau des Scènes découvertes dont 2021 sera l'année du bilan des conventions 2019-21 et d'écriture des perspectives pour les années à venir,
- Accompagner les nouvelles directions notamment le Théâtre de la Croix-Rousse, la Halle Tony Garnier et l'Opéra National de Lyon,
- Poursuivre la participation de la Ville et des acteurs culturels dans la stratégie internationale à travers le réseau des villes créatives de l'UNESCO, le soutien de projets à l'international d'artistes et d'institutions qui font rayonner Lyon dans le monde dans le cadre de la convention tripartite Ville – Institut français – Métropole (notamment dans le cadre de la saison Africa 2020 reportée). 2021 sera également l'année du bilan de la convention 2019-21 et de formalisation d'une future convention avec des objectifs ajustées aux orientations prioritaires du mandat,
- Soutenir des lieux de travail pour les artistes : Studio Lucien ; projet de l'Atelier de la danse,
- Accompagner la Friche Lamartine dans ses travaux et sa recherche d'un nouveau lieu,
- Accompagner la création d'une première résidence artistique dans une école publique de Lyon,
- Suivre les activités du Conservatoire à rayonnement régional de la ville de Lyon (CRR) et l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA), et leurs projets respectifs d'établissement,

- Soutenir les écoles de musique associatives lyonnaises, dont 11 sont organisées en collectif aux côtés du CRR, retravailler avec elles le rôle et les missions du réseau des écoles de musique en lien avec le CRR,
- Relancer une politique de diversification et de fidélisation des publics avec les dispositifs de cartes musées et cartes Culture dès la réouverture des lieux culturels,
- Poursuivre les activités artistiques proposées par les établissements culturels lors des temps périscolaires et dans les écoles primaires publiques.

COOPÉRATION CULTURELLE

- Mise en œuvre des Projets Culturels de Territoire sur les QPV et QVA 2016/2020, prolongés jusqu'en 2022,
- Amorcer un bilan de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2020, prolongée jusqu'en 2022 pour démarrer une réflexion pour une refonte de la Charte à compter de 2022-2023,
- Suivre les associations porteuses de projet soutenu par la ligne Culture/politique de la ville qui développe des projets en direction des publics spécifiques,
- Mise en œuvre de différents dispositifs communaux transversaux : travailler avec les référents des établissements culturels en lien avec la Mission Transition écologique, avec la mission Egalité,...

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

46 975 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 542 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

46,0

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SUITE)

Les chiffres clés

- 21 structures soutenues par une subvention (13 178 k€ au global),
- Fonds d'urgence culturel: 2 923 k€ versés en 2020 et 1 077 k€ en 2021,
- Enveloppes de subventions (FIMA, FIC, Casino) d'aide à la création: 2,166 M€,
- Enveloppe coopération culturelle (politique de la ville): 85 k€,
- Soutien à l'enseignement artistique (ENSBAL, CRR, enseignement 1^{er} degré) 14,6 M€,
- Participation à l'ONL: 9 291 k€ et aux Célestins: 4 885 k€,
- Fréquentation annuelle du site des Subsistances: env. 40 000 spectateurs.

Les objectifs 2021

PATRIMOINE

- Animer et participer au calendrier patrimonial dans le cadre des événements récurrents, organisés suivant contexte sanitaire: Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Rendez-Vous du Patrimoine en direction des acteurs du patrimoine sur le thème de l'archéologie, Prix « Citoyens du Patrimoine - Annie et Régie Neyret »,
- Soutenir les structures et les projets patrimoniaux aux travers de subventions (aides individualisées et FIP),
- Assurer l'animation et la promotion du grand carillon de l'Hôtel de Ville (64 cloches) par des masters- classe, des concerts et des animations / auditions découvertes,
- Gestion de la mise à disposition de l'orangerie du Parc de la Tête d'Or pour 7 à 8 expositions d'art plastique (Candidature/sélection, gestion administratif et technique et communication),
- Poursuivre le travail d'inventaire et d'entretien des mobiliers, propriété Ville (collections d'œuvres, Soie, orgues),
- Poursuivre le travail sur le plan de gestion du Site Historique: animation de la convention 2019-2023 avec l'Inventaire Général des Patrimoines (Région) - réflexion et étude sur un volet patrimoine lyonnais et Site historique UNESCO (avec la Direction de la Communication externe) - lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de définir un nouveau plan d'action pour la gestion du site historique UNESCO.

PÔLE TECHNIQUE DES SUBSISTANCES

- Entretenir la synergie entre les différents occupants du site en vue d'une coexistence harmonieuse des multiples activités au regard des règles d'occupation, des règles de sécurité et des mesures sanitaires en vigueur. Dans ce cadre, mettre en œuvre le nouveau Règlement Intérieur mis à jour, ainsi que la dernière version de Cahier des Charges Sécurité,
- Continuer à conseiller les différentes structures du site et les accompagner sur leurs projets,
- Continuer l'installation de sous-compteurs d'électricité afin de gagner en précision de répartition des charges,
- Continuer l'installation de luminaires en technologie LED afin de diminuer les dépenses d'énergie,
- Travailler en collaboration avec la Direction Gestion Technique des Bâtiments sur la programmation de remplacement de gros équipements techniques vieillissants ou défectueux (dont la régulation et la Gestion Technique Centralisée),
- Poursuivre l'accueil de Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) et Jobs d'été pour des travaux de peinture, nettoyage de locaux vacants, désherbage de voiries, en collaboration avec la Direction Sécurité Prévention.

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS

Le contexte

Les musées d'histoires et de sociétés poursuivront en 2021 leur rapprochement initié en 2016. La mutualisation de la gestion budgétaire, administrative et RH, la mobilité entre les trois musées et les échanges professionnels multiples donnent corps à l'entité Musées d'histoires et de sociétés. En 2021, un Projet Scientifique et Culturel commun sera finalisé, traduisant le projet partagé des musées sur la transmission des savoir-faire, des cultures et des connaissances, inscrivant les musées dans le rapport au monde de chacun.

Les musées poursuivront en 2021 le travail de numérisation des collections et de gestion en ligne des collections via l'application open source CollectiveAccess. L'aboutissement du travail sur la refonte des sites internet est aussi impactant, avec la sortie du site de Gadagne en décembre 2020, celui du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique en février 2021, et celui du Musée Malartre à l'été 2021. Les enjeux sont grands : faire émerger une communauté de contributeurs transdisciplinaires, produire du savoir, faire dialoguer les sciences et les arts autour des collections, valoriser les collections, ...

Après une année 2020 fortement impactée par la situation sanitaire, l'année 2021 est celle du développement en ligne et du hors les murs. Les équipes vont continuer à s'adapter à mettre en ligne ou via les réseaux sociaux de nombreux projets travaillés collectivement et qui permettent de rester en lien avec les publics dans cette période d'incertitude.

Les objectifs 2021

LES MUSÉES GADAGNE

Le grand projet de modernisation du musée d'histoire de Lyon (MHL) commencé en 2019 avec l'ouverture de l'exposition «*Portraits de Lyon*» se poursuit en 2021, avec l'inauguration de la 2^e phase consacrée aux fleuves et la préparation de l'étape suivante, consacrée au travail et à l'industrie. Par ce nouveau parcours, le MHL réaffirme ainsi sa vocation de musée de ville, pour devenir le lieu de mise en scène d'un récit de la ville de Lyon, compréhensible par les habitant.es et les touristes.

Musée des arts de la marionnette

Inauguré en novembre 2018, le nouveau parcours du Musée des arts de la marionnette (MAM) poursuivra la présentation de la carte blanche consacrée à l'artiste marionnettiste Renaud Herbin, ouvert peu avant le second confinement.

Musée d'histoire de Lyon (MHL)

- Modernisation des expositions permanentes : inauguration de la 2^e étape du parcours en mars 2021,
- L'exposition permanente «*Les Pieds dans l'eau. Vivre avec le Rhône et la Saône*», initialement prévue en novembre 2020, ouvrira ses portes au public en mars 2021. Cette deuxième thématique explore les rapports des Lyonnais.es avec leurs cours d'eau au fil des siècles, dans un récit porté par les enjeux écologiques. L'exposition a été conçue pour s'adresser aux familles avec des enfants à partir de 5 ans, pour sensibiliser le jeune public à travers une visite immersive et ludique.

Le centenaire de Gadagne

Le 2 juillet 1921, le Musée historique de la ville de Lyon a ouvert ses trois premières salles à Gadagne, inauguré par Edouard Herriot. Pour fêter son centenaire en 2021, Gadagne organisera le 2 juillet prochain un anniversaire festif ouvert à tout-es gratuitement.

Un nouvel outil de médiation : le projet «*Vélo-musée*»

Le service médiation et développement des publics développe des actions et outils de médiation dirigés vers les Lyonnais.es. La crise sanitaire a renforcé la volonté de créer du lien social

avec les habitants. Le projet «*Vélo-musée*» sera un vélo cargo électrique aménagé à des fins de médiation pour intervenir de façon plus régulière sur le territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI-MALARTRE

Le musée Malartre continue de développer son identité autour de quatre axes : passion, expérimentation, transmission et savoir-faire, et construit un lieu dans lequel le musée fédère les savoir-faire de l'automobile de collection.

Refonte des parcours de visite

La dernière réflexion autour de la présentation des collections au public date des années 2000. Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée en 2020. Plus que jamais les questions de mobilité, de la place de l'automobile dans la ville, d'énergies, de pollutions sont au cœur des préoccupations des citoyens. Le musée de l'automobile Henri Malartre, doit apporter de la profondeur historique aux interrogations, et devenir un lieu de débats et de réflexion sur l'avenir des transports.

Développer l'existence numérique des collections du musée

L'objectif de fabriquer une culture numérique commune et partagée de la gestion des collections se poursuit en 2021 notamment grâce à CollectiveAccess et à la réalisation de deux campagnes de numérisation des collections. Le nouveau site du musée permettra notamment à l'avenir la mise en ligne d'une partie des collections. Le musée entend rendre l'étude des collections interactive, partagée et inscrite dans le monde contemporain.

Programme d'animations

Le musée souhaite réaliser de courtes séquences vidéo mettant en valeur les véhicules roulants lors des animations «*ça roule*», diffusées sur différents médias. Un programme d'animations hors les murs est aussi en cours de développement pour répondre à la situation sanitaire qui ne permet plus d'accueillir les groupes.

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de Fonctionnement: **384 k€**
- Recettes de fonctionnement: **373 k€**

MUSÉE MALARTRE

- Dépenses de Fonctionnement: **113 k€**
- Recettes de fonctionnement: **147 k€**

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS (SUITE)

Les chiffres clés

Fréquentation (nombre de visiteurs – 2020) :

- Musées Gadagne : **27 328**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **15 758**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **17 306**.

Collections (nombre d'objets)

- Musées Gadagne : **100 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **32 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **4 200**.

Surfaces d'exposition (en m²)

- Musées Gadagne : **2 750**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **2 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **3 000**.

Les objectifs 2021

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

En 2021, le musée va présenter deux expositions temporaires ainsi qu'une nouvelle résidence d'artiste au musée. En parallèle, si la situation le permet, il poursuivra sa riche programmation pédagogique, sa participation à des temps forts de l'actualité culturelle locale et ses différents partenariats.

Exposition « *VinylesMania* »

Octobre 2020 - juin 2021

Objets de collection et de fascination, les vinyles dévoilent rarement leur face cachée. C'est ce que propose cette exposition: montrer ce qui se joue dans la fabrication des vinyles, de la gravure au pressage en passant par le moulage des matrices (MetalWork), et célébrer celles et ceux qui tournent autour de ce mythe populaire, comme les boutiques du monde entier, les diggers, les passionnés, véritables aventuriers du vinyle perdu. Le musée revient sur l'histoire du Logo nostalgique «La voix de son maître/His Master's Voice» et présente le détournement des vinyles effectué par le collectif Atelier Optique, traces et témoignages de réfugiés en transit. Enfin, un hommage à la K-pop ou Pop Coréenne est présenté ainsi que les pochettes venues de plusieurs scènes musicales africaines d'aujourd'hui.

Cette exposition qui devait avoir lieu d'avril 2020 à septembre 2020 a été décalée d'octobre 2020 à juin 2021.

Exposition « *Gérard Paris-Clavel, AVEC* »

Septembre 2021 - février 2022

Gérard Paris-Clavel se présente comme un graphiste social, un artiste d'utilité publique. Créateur français incontournable, co-fondateur du collectif Grapus (1970) et pionnier de l'irruption du graphisme politique dans l'espace public. En 2021 le musée a choisi de le mettre à l'honneur à partir d'une exposition participative déclinée dedans et dehors. Le musée présentera une cinquantaine de ses affiches et dessins où le texte vient toujours perturber l'image, ajouter un sens et une dynamique inattendue à l'ensemble proposé. En résonance, et en partenariat avec d'autres institutions lyonnaises

(BML, Gadagne, ENSBA, Services de la ville de Lyon), nous ferons dialoguer ces affiches avec des créations réalisées par des habitants de l'ensemble du territoire, et nous rendrons hommage aux acteurs souvent invisibles de la chaîne graphique.

En raison de la crise sanitaire, cette exposition qui devait être inaugurée à l'automne 2020, sera ouverte au public à la rentrée 2021.

Résidence d'artiste « *La Fabrique* »

Septembre - Octobre 2021

Le musée proposera en 2021 la cinquième édition de sa résidence d'artiste pour faire vivre au quotidien dans le musée pendant 6 à 7 semaines une technique issue du monde de l'imprimerie. Cette année, c'est l'estampe sur soie qui sera travaillée et la jeune artiste Camille Boileau sera invitée et réagira aux projets en cours du musée.

L'artiste réalisera en lien avec les équipes du musée et les médiateurs, des visites de son travail, ainsi que des ateliers de pratique artistique en direction de tous les publics.

Gestion et valorisation numérique des collections du musée

Le travail de mise en place d'une base numérique collaborative centralisée de gestion et mise en ligne des collections via CollectiveAccess se poursuit en 2021, avec l'arrivée du nouveau site internet du musée. En parallèle une réflexion sera entamée sur l'application numérique mobile MuseoPic déployée dans les salles du parcours du musée.

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- Dépenses de Fonctionnement : **192 k€**
- Recettes de fonctionnement : **170 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN GLOBAL

79,5

AUDITORIUM ONL

Le contexte

Un grand élan d'enthousiasme porte normalement la saison 2020/2021, qui s'incarne dans un visage : celui du Danois Nikolaj Szeps-Znaider, nouveau directeur musical de l'Orchestre national de Lyon.

Le BP 21, présenté en juin dernier, a été travaillé dans l'espoir de retrouver des conditions d'exploitation normales dès le 1^{er} janvier 2021. Malheureusement, les perspectives gouvernementales sont toujours incertaines à ce jour. Il faut être très prudent tant que le public ne pourra pas revenir en salle ou que nous ne serons pas en capacité de remplir une quasi pleine jauge, ce qui représente le point d'équilibre du modèle économique de l'ONL-Auditorium. C'est ainsi qu'il faudra faire des choix sur les activités maintenues et celles annulées. Priorité sera donnée à notre orchestre avec son directeur musical. De même, si nos podcasts et autres capsules audio ont touché leur cible, force est de constater qu'en matière de diffusion de concerts, l'audiovisuel touche davantage que l'audio seul.

Les chiffres clés

- 287 évènements et concerts prévus en 2021 dont 181 représentations à l'Auditorium et 106 hors les murs,
- Subvention d'équilibre du budget principal : 9 291 k€.

Les objectifs 2021

EXIGENCE ET EXCELLENCE ARTISTIQUE

L'année 2021 sera la première année complète avec le nouveau Directeur Musical de l'Orchestre National de Lyon Nikolaj SZEPS-ZNAIDER. Les prévisions financières ont été calculées sur la base d'une programmation à jauge pleine avec une tournée européenne de l'ONL en Allemagne et aux Pays-Bas au mois d'avril 2021, actuellement en rediscutions compte tenu du contexte sanitaire.

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon poursuit son ouverture sur toutes les formes de musiques. Cette saison, la programmation permettra d'entendre l'orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, des pépites françaises comme Café Zimmerman ou étrangères comme Thomas Hengelbrock et son Balthasar Neumann Chor & Ensemble, l'univers électronique du Français Rone, Sans oublier ces programmes pour le jeune public qui font la renommée de l'Auditorium depuis plus de 20 ans !

Sur la fin de la saison 2020/2021 (1^{er} semestre 2021), deux représentations du Vaisseau fantôme de Wagner sont prévues pour clôturer la première saison du directeur musical. L'opéra a pour vocation de devenir un rendez-vous majeur de notre programmation, dans des scénographies conçues spécialement pour l'ONL.

Pour l'été 2021 nous avons prévu une reprogrammation des concerts annulés l'été 2020 (IXe de Beethoven à Fourvière, Festival Berlioz notamment), tandis que les festivals du début de saison 21/22 sont pour l'instant maintenus, notamment la participation de l'ONL au festival de Besançon et à son concours de jeunes chefs d'orchestre.

La configuration du début de saison 2021/2022 (2e semestre 2021) va prendre en compte à la fois la nécessité de garder l'ambition et le niveau artistique de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, une certaine prudence du fait de l'incertitude des comportements des spectateurs, dont les achats de billets assurent la majeure partie des ressources propres de l'établissement, et le souhait de garder certaines expérimentations menées pendant la période sanitaire et de faire évoluer certaines offres et formats.

DEMOS

Pour permettre aux enfants d'achever le cycle prévu et de se produire sur la scène de l'Auditorium, le dispositif qui devait se terminer en juin 2020 a été prolongé jusqu'en décembre. En raison de l'évolution de l'épidémie de coronavirus et de la fermeture des salles de spectacles en octobre, les ateliers ont à nouveau été arrêtés. En concertation avec l'équipe de la Philharmonie de Paris et en l'absence de visibilité sur un éventuel report, il a été décidé également d'annuler le concert des enfants prévu le 6 décembre. Néanmoins, l'Auditorium-ONL proposera à tous les enfants de l'orchestre Démon un week-end de clôture du dispositif mêlant pratique musicale et création artistique au printemps prochain. Un nouveau cycle est également à l'étude à compter de septembre 2021.

RÉNOVATION DES LIEUX POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS DE DEMAIN

Les travaux importants commencés à l'Auditorium en 2017 se poursuivront en 2021 avec la rénovation acoustique de la grande salle et la rénovation de la salle Proton. Les travaux réalisés pour un montant total de 2,2 M€ bénéficient d'une subvention d'investissement du Ministère de la Culture – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes de 0,8 M€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

16 791 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 791 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

136,5

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

Le contexte

L'année 2021 s'inscrit dans la perspective de la poursuite des activités d'archéologie préventive sur le terrain, en dépit du contexte sanitaire. Elles ont été amorcées dès le début d'année sur le château Lamotte à Lyon 8^e et doivent se poursuivre sur le terrain de la Sarra à Lyon 5^e, comme au cœur du vieux Lyon dans le cadre de plusieurs opérations. Cette année doit aussi être l'occasion de la poursuite des activités d'études liées aux opérations de terrain antérieures, mais également de travailler à adapter les actions de médiation et d'insertion du service au contexte que nous connaissons.

Les chiffres clés

- Nombre des chantiers de diagnostic: entre **6** et **10**,
- Nombre des chantiers de fouilles: entre **3** et **6**,
- Nombre des stagiaires: entre **25** et **30**,
- Nombre de TIG: entre **2** et **4**.

Les objectifs 2021

Le budget comprend les moyens nécessaires au fonctionnement général du service, comme la télésurveillance du bâtiment, qui a été doté en 2020 d'un système d'alarme anti-intrusions, et le renforcement des prestations de ménage lié à la situation sanitaire, dont la fréquence est devenue quotidienne. Il accompagne la professionnalisation de la gestion du mobilier archéologique, le recrutement d'un gestionnaire des collections en 2019 permettant désormais d'améliorer le travail sur les réserves du service.

Il tient comme précédemment compte des besoins d'équipements, d'analyses et de prestations de spécialistes concernant les opérations archéologiques, qu'il s'agisse d'études transversales, de diagnostics ou de fouilles. Il prévoit également la reprise de la fouille programmée de la Visitation, seul chantier-école lyonnais.

La volatilité permanente des opérations de fouilles d'archéologie préventive reste une constante qui complexifie chaque année la définition du budget prévisionnel et implique régulièrement l'attribution de moyens complémentaires (financiers et/ou en ressources humaines) nécessaires à la réalisation d'opérations archéologiques d'ampleur obtenues en cours d'année. Ainsi, la création de trois postes, en complément de ceux déjà accordés en 2020, est amorcée pour 2021: un(e) archéozoologue, un(e) archéologue généraliste et un(e) spécialiste du bâti.

Les recettes prévoient les dernières facturations des grandes opérations de fouilles en cours de finalisation (Hôtel Dieu, Parc Saint Antoine), celles liées aux phases d'étude des importants chantiers réalisés en 2020 à Fourvière ou à ceux qui seront engagés en 2021 (comme à la Sarra - Lyon 5e), et une augmentation des recettes attendues pour les opérations sur lesquelles le service proposera ses prestations aux aménageurs lyonnais. Les recettes intègrent en outre la redevance relative à l'archéologie préventive, attribuée par le Service Régional de l'archéologie sur la base des opérations de diagnostics réalisés par le service durant l'année précédente (sur la base juin N-2 à fin mai N-1).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

111 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

287 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

27,1

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Le contexte

Dans le cadre des événements d'été se déroulent chaque année :

- La Fête de la Musique,
- «*Tout l'monde dehors!*», qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air,

D'autres manifestations culturelles se tiennent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

Les objectifs 2021

L'ensemble de ces événements doivent répondre à trois objectifs :

- Apporter un service au public,
- Permettre des retombées tant économiques que sociales sur le territoire,
- Participer à la transition écologique.

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

LES ÉVÈNEMENTS D'ÉTÉ

- Fête de la musique : Une couverture globale du territoire de la Ville de Lyon avec un accompagnement en communication, logistique et subvention. Une scène principale pour chacun des arrondissements et une quarantaine de sites accueilleront des programmations différentes. Des collaborations avec les institutions culturelles, des structures indépendantes (par ex. l'Hôtel Dieu) et des cafés-restaurants seront de nouveau initiées. L'espace électro sera adapté pour être compatibles avec les mesures sanitaires. En cas de confinement généralisé, une diffusion de musiques enregistrées est à l'étude.

- «*Tout l'Monde Dehors!*» se traduit par une programmation pluridisciplinaire et fortement culturelle (théâtre, musique, danse, cinéma, etc.) portée par des associations et des institutions culturelles et coordonnée par la Direction des événements, sur l'ensemble du territoire lyonnais. La gratuité des propositions artistiques ainsi que le maillage dans l'ensemble des quartiers de la Ville sont réaffirmés. Les compagnies sélectionnées se verront ainsi offrir des scènes à ciel ouvert qui permettront de rendre visible leur travail de création. «*Tout l'Monde Dehors*» aura lieu du 21 juin au 29 août.

LES AUTRES MANIFESTATIONS

- Manifestations de proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Manifestations culturelles qui interviennent dans les domaines du livre et de la lecture (Quais du Polar), de la musique (Chants de Mars, Jazz sur les Places, Jazz à Cours et à Jardin, Gypsy Festival), du théâtre (Novembre des Canuts), etc.

RETOUR SUR 2020

Du fait des mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de covid-19, une grande partie des événements prévus n'a pu se tenir.

Le Maire de Lyon a décidé de maintenir le festival «*Tout l'Monde Dehors*» avec réduction de la durée de l'événement et application d'un protocole sanitaire limitant à 200 le nombre de personnes accueillies sur chaque manifestation et placement assis et espacé du public. Le nombre de manifestations a ainsi été réduit à 90 (pour 300 les années précédentes) 8 000 personnes ont bénéficié des animations culturelles (100 000 en 2019).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

777 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

500 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le contexte

En 2020, à l'issue d'une seconde période de confinement, les bibliothèques ont été autorisées à rouvrir leurs portes au public, au sein d'un secteur culturel particulièrement éprouvé par la crise sanitaire. Cette singularité traduit la place centrale qu'occupent aujourd'hui les bibliothèques dans le paysage culturel.

En 2021, les grands projets suivants se poursuivront :

- Schéma directeur de la Part Dieu (phase de lancement) et poursuite des travaux de rénovation du silo lesquels se situent à mi-parcours,
- Missions déléguées par la Métropole pour la lecture publique, bilan et perspectives
- Lancement de la Bibliothèque numérique de référence 2,
- Renouvellement du Guichet du Savoir,
- Programmation de grands rendez-vous culturels : Féminisme, monographie Jacqueline Salmon, Africa, Littérature en couleur.

Les chiffres clés

Chiffres 2019 :

- **3 870 105** documents (hors périodiques),
- **2 670 195** entrées, stables par rapport à 2018,
- **127 966** inscrits, dont **99 487** Lyonnais soit **19,6 %** de la population,
- **4 262 483** prêts,
- **75 000** visiteurs d'expos,
- **4 430** actions culturelles et pédagogiques,
- **364** postes informatiques publics.

Les objectifs 2021

En 2021 les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la BML et du projet lecture publique, le montant total s'élève à 3 273 k€.

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET DES PUBLICS (67 K€)

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges), travaux de reprographie, graphisme et vitrophanie favorisant la visibilité des services, ainsi que les recettes associées (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...), et la vente d'objets siglés. Budget constant par rapport à l'exercice 2020.

ACTION CULTURELLE ET COMMUNICATION (411 K€)

Ce programme regroupe les dépenses liées aux animations culturelles pour l'ensemble des bibliothèques du réseau (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.), ainsi que les dépenses liées aux grands événements (expositions thématiques de valorisation du fonds et des savoir-faire). Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la BML. Ce budget est stable par rapport à l'exercice 2020.

Les projets 2021 sont : l'exposition monographique sur Jacqueline Salmon, l'événement « *Féminisme* », les expositions patrimoniales, « *Africa* » et l'événement « *Littérature en couleur* ».

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à la vente de la revue Gryphe et autres produits (affiches, catalogues) et aux subventions demandées pour les animations culturelles.

GESTION DES COLLECTIONS (850 K€ HORS LECTURE PUBLIQUE)

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques), et des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechange...). Les dépenses liées à l'acquisition des documents sont pour leur part réalisées en investissement.

Des subventions émanant de la Bibliothèque Nationale de France mais également de l'Etat contribueront à la valorisation de nos collections.

Ce programme est constant par rapport à l'exercice 2020.

LE PROJET LECTURE PUBLIQUE MÉTROPOLITAIN (82 K€ EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)

Soit une légère augmentation pour développer l'offre de vidéo à la demande. L'ensemble fera l'objet d'un remboursement par la Métropole calculé sur la base des dépenses réelles selon la convention en cours.

SUPPORT AUX BIBLIOTHÈQUES (1 864 K€)

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel, transport de fonds...) ou techniques, telle que la maintenance informatique (logiciels métiers, Système Intégré de Gestion des Bibliothèques, développements, maintenance des automates...).

Le programme garantit également le bon fonctionnement des bâtiments de La Part-Dieu, Vaise et Bachut (fluides, maintenance des ascenseurs, maintenance générale, nettoyage des locaux).

Ce programme est en légère hausse par rapport à 2020 (augmentation des coûts de l'énergie, plan chaleur, maintenance diverse). Sur ce programme, la BML perçoit des recettes liées à des redevances d'occupation du domaine.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 273 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 123 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

437,0

MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

Le contexte

La programmation artistique 2021 est marquée par des incertitudes persistantes compte-tenu de la poursuite d'une situation sanitaire tendue et aléatoire, avec des impacts tant sur la réouverture du Musée au public que sur la reprise des échanges internationaux autorisant la venue d'artistes étrangers.

Cependant le Musée entend poursuivre avec agilité sa programmation telle qu'envisagée initialement, en prolongeant au 1^{er} semestre des expositions ouvertes peu de temps fin 2020.

En parallèle, il est initié un renforcement du soutien aux artistes suivant une logique globale (ateliers, exposition jeunes créateurs, hors les murs).

Les chiffres clés

- Objectif de fréquentation : **85 000**,
- Objectif de recettes billetterie : **300 000 €**, montant sans doute revu à la baisse compte tenu de la fermeture du musée au public ainsi que la boutique et le Café depuis le début de l'année,
- Dépenses de fonctionnement : **1 015 k€** dont **623 k€** pour les expositions.

Les objectifs 2021

Au 1^{er} trimestre, le Musée d'art contemporain prolonge la programmation de deux expositions ayant débuté fin 2020 et ouvertes au public 16 jours seulement.

Edi DUBIEN, jeune artiste autodidacte, a été choisi pour sa première exposition monographique et sa rencontre avec le grand public. Autour du thème du fleuve, l'artiste parle de sa vie, de son corps et de son œuvre. Prévue initialement à l'Orangerie du Parc de la Tête d'or, l'exposition a pris place au 1^{er} étage du Musée, ce qui permet d'exposer un vaste ensemble d'œuvres : 300 dessins, des peintures mais aussi des installations et des sculptures.

L'exposition collective « *Comme un parfum d'aventure* » résulte d'une nouvelle collaboration entre le Musée d'art contemporain et le Musée des Beaux-Arts dans le cadre du Pôle Musées d'art. Elle a été conçue pendant le 1^{er} confinement de 2020. Les œuvres présentées sont issues des collections des 2 musées autour de la thématique de l'expérience du confinement. 26 artistes contemporains participent à cette exposition qui explore particulièrement la question du déplacement, empêché ou imposé, volontaire ou suscité, individuel ou en groupe et ses conséquences sur l'individu.

Une nouvelle exposition ouvrira début avril : « *Effondrement des Alpes* ». Il s'agit d'une collaboration entre le Musée d'art contemporain et l'École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA). Ce projet transdisciplinaire, qui a débuté en 2019, part du constat accablant de la fonte irrémédiable du permafrost dans les Alpes et des altérations climatiques qui en découlent. Des artistes et des chercheurs, soutenus par des enseignants et des étudiants, s'emparent de ce phénomène sur le mode du vacillement et de l'impermanence. Lors du 2^e semestre des expositions monographiques sont prévues.

Christiane REBET, née à Lyon, vit et travaille à New York. Elle est diplômée de l'Académie des Beaux-arts de Venise. Sa pratique artistique s'oriente principalement autour du dessin et s'étend aussi aux installations et à la performance.

Delphine BALLEY est photographe et vidéaste. Elle est diplômée de l'École Nationale Supérieure de la photographie d'Arles. Sa pratique artistique entremêle le réel et la fiction. Pour cette exposition, elle produira et présentera un nouveau film « *le temps de l'oiseau* ».

Yasmina CIBIC est une artiste Slovène qui mène une réflexion esthétique, philosophique et politique unique à travers sa pratique de la vidéo et de l'installation. Elle vit et travaille à Londres. Elle présentera des œuvres autour de l'usage de l'art par la politique notamment une œuvre inédite (film) intitulée « *The gift* ».

La programmation de l'exposition collective « *System of disobedience* » dans le cadre de la saison Africa 2020 de l'Institut français est susceptible d'être questionnée compte-tenu du contexte sanitaire (déplacement impossible des artistes).

En parallèle un travail de présentation d'artistes locaux sera poursuivi.

Laboratoire de création résulte d'un appel à projet permettant de soutenir des artistes compte tenu de la situation de crise que traverse le secteur des arts visuels. L'ex-Café du Musée sera transformé temporairement en ateliers d'artistes et accueillera au 1^{er} trimestre entre 3 et 5 artistes.

Les expositions « *Cross over* » dans le hall du Musée seront poursuivies autour d'un nouveau format destiné à créer un dialogue entre des œuvres de la collection du musée et des artistes émergents.

Les œuvres de la Collection continueront à être exposées hors les murs dans le cadre de diverses collaborations menées avec des structures culturelles et éducatives. Il est notamment prévu :

- Une exposition au Collège Mermoz (Lyon 8^e) inaugurée fin janvier,
- Une exposition en collaboration avec la Ville de Givors à La Mostra.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 015 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

431 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

29,6

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Le contexte

Tout en maintenant l'ambition donnée à sa programmation, le BP 2021 a été pensé en juin dernier autant sincère que possible partant sur une première partie d'année jusqu'à l'été perturbée pour retrouver à la rentrée 21 des conditions d'exploitation normales. Aussi, depuis le printemps 2020, comme tous les lieux culturels, le Théâtre des Célestins s'est adapté au fur et à mesure des directives gouvernementales pour faire face à la pandémie.

La programmation des spectacles pour l'année fluctue ainsi en fonction de l'évolution de la situation et des possibilités pour les équipes artistiques accueillies de croiser les propositions du Théâtre des Célestins.

Les chiffres clés

- 341 levers de rideaux prévus en 2021 (193 pour 20/21 et 148 pour 21/22) dont 41 spectacles présentés en 2021 dont 1 création de Claudia Stavisky,
- Subvention d'équilibre du budget principal: 4 885 k€.

Les objectifs 2021

En l'état, à la date de la projection du BP 2021, il est maintenu une programmation ambitieuse pour le Théâtre des Célestins :

- Maintien de son rôle de soutien à la création et des équipes artistiques avec une montée en puissance des coproductions,
- Accueil toujours aussi important des artistes internationaux (qui plus est, année pendant laquelle se tiendra le festival Sens interdits) affirmant sa place de scène ouverte sur le monde,
- Des mises en scène de grands artistes de la scène européenne présents pour la première fois aux Célestins (Christoph Marthaler, Angelica Liddell ...),
- Un soutien à l'émergence (Hugues Duchêne, Gurshad Shaheman,...),
- Une attention portée aux artistes régionaux par un soutien à la création régionale réaffirmé par des apports en coproduction, la tenue de la 3^e édition du **Prix Célest'1**, et deux compagnonnages avec des artistes lyonnais (Thierry Jolivet et François Hien) les invitant sur la saison 2020/2021 comme artistes associés.

En ce qui concerne les productions maison, la création et succès 2019 de Claudia Stavisky, « *La vie de Galilée* » avec Philippe Torreton dans le rôle-titre, continue une série de tournées dans les théâtres de France mais aussi en Belgique (22 représentations prévues pour l'instant). La création de la rentrée 2021, *Skylight* (texte de David Hare), huis-clos qui se situe dans l'Angleterre des années post-Thatcher, sur fond de conflits politiques et sociaux, résonne fortement avec la situation de la France aujourd'hui. Marie Vialle, Patrick Catalifo et Sacha Ribeiro en seront les interprètes. Le spectacle sera repris à Paris et en tournée au printemps 2022.

Le maillage sur le territoire est recherché et des partenariats sont développés avec différents acteurs de l'activité métropolitaine donnant lieu à des projets foisonnants (Ecran rouge en partenariat avec la Cinéfabrique permettant au théâtre et au cinéma de dialoguer, une BD commandée par les Célestins à un auteur reconnu et d'autres moments de rencontres avec le Lyon BD festival, collaborations avec le GRAME, l'EN-SATT, le théâtre de la Croix-Rousse ...).

Depuis la rentrée 20, il est proposé au public une politique tarifaire nouvelle et adaptée pour favoriser les spectacles en famille (nouveaux tarifs pour les moins de 16 ans et l'adulte accompagnateur, programmation pendant les vacances scolaires). Les projets de médiation font toujours l'objet d'une volonté marquée pour élargir l'audience du théâtre; le projet « *Ô Parleurs* » notamment doit être démultiplié car au croisement de l'univers théâtral et des axes prioritaires de l'Education nationale.

Sur le terrain du mécénat, le recrutement d'une chargée du mécénat et du développement en janvier 2020, malgré le contexte économique difficile, laisse entrevoir une augmentation substantielle de son enveloppe.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 602 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 602 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

42,4

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le contexte

L'année 2021 s'inscrit dans un cycle commémoratif de la Seconde Guerre mondiale entamé en 2020. Alors que la plupart des témoins et acteurs de ce conflit ont disparu, les musées d'histoire dédiés à cette période ont un rôle particulier à jouer pour la transmission d'une mémoire nécessaire au temps présent.

Impacté par la crise sanitaire et les périodes de fermeture qui en découlent, en 2021, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation présentera l'exposition « *Une étrange défaite ?* ». Initialement prévue en juin, reportée à fin septembre 2020, l'exposition sera prolongée jusqu'en mai 2021. En fin d'année, une exposition-dossier autour des albums BD « *Spirou, l'espoir malgré tout* » d'Emile Bravo clôturera l'année. Le contexte sanitaire oblige le CHRD à reporter à janvier 2022 l'exposition « *Portraits* » initialement prévue fin 2021. Parallèlement l'offre en ligne s'étoffe pour maintenir le lien au public et l'offre culturelle est renouvelée.

Les chiffres clés

60 000 visiteurs
attendus en 2021.

Les objectifs 2021

Exposition « *Une étrange défaite ?* »

Exposition du 23 septembre 2020 au 23 mai 2021
Depuis plus d'une vingtaine d'années, de nombreux colloques et travaux universitaires ont réinterrogé les événements du printemps 1940 et ont contribué à une meilleure connaissance des faits mais aussi à déconstruire des représentations ou interprétations souvent issues de la propagande du gouvernement de Vichy ou de l'armée allemande.

Intitulée « *Une étrange défaite ?* » en référence à l'ouvrage posthume de l'historien Marc Bloch, qui livre une analyse « à chaud » des événements, l'exposition créée par le CHRD accorde une large place à la question des représentations nées de cet épisode particulièrement traumatisant pour la société française. A travers ce prisme, le visiteur est invité à découvrir le déroulement des événements de la période du 10 mai au 22 juin 1940, les bouleversements politiques, le sort des populations civiles.

L'exposition revient sur cette séquence courte mais fondatrice de l'histoire de France en la replaçant dans sa dimension mondiale. En effet, on peut considérer que sans cet effondrement, les démocraties seraient certainement parvenues à contenir les régimes nazis et fascistes et que la Shoah n'aurait pas eu lieu.

C'est également ce choc initial qui va souvent déterminer les premiers engagements d'individus dans la Résistance naissante ou au contraire en conforter certains dans l'adhésion au régime de Vichy.

Afin d'accompagner le visiteur vers une meilleure compréhension des complexités de cet événement, de nombreuses représentations actuelles de la période, notamment des planches de BD sont présentées dans l'exposition ainsi que des images animées d'époque. Des lettres, journaux de soldats, des matériels militaires et de nombreuses photos permettent de rendre compte des points de vue des protagonistes.

Exposition « *Spirou, l'espoir malgré tout* »

Exposition en écho et coproduite avec la librairie « *La Bande dessinée* », située à la Croix-Rousse, sera présentée à l'automne. Elle mettra en parallèle les albums BD d'Emile Bravo avec notre parcours permanent.

Nouveau site internet

En période de fermeture partielle ou complète au public, Le CHRD bénéficie des fonctionnalités de son nouveau site internet ouvert en septembre 2020 pour garder le contact avec le public, mettre progressivement ses collections en ligne, partager avec les publics conférences en direct, catalogues d'expositions, podcast mais aussi l'importante collection de témoignages audiovisuels, numérisée avec le concours de l'INA en 2018 et actuellement en cours d'indexation. Il offre également une nouvelle ergonomie pour partager les informations sur son actualité avec les internautes.

Une offre culturelle renouvelée

L'absence physique du public sur de longues périodes conduit le CHRD à explorer de nouvelles formes de programmation : des enregistrements des conférences « *Une heure avec* » par Anne Monteil Bauer de l'association « *Si si les femmes existent* », des mises en voix de textes de l'exposition « *Une étrange défaite ?* » par la Compagnie **Novecento** mais aussi des conférences liées à l'actualité de la recherche historique sur la Seconde Guerre mondiale diffusées sur le site tout au long de l'année. La Compagnie **Stylistick** démarrera une résidence dans les murs de l'établissement en juin 2021 tandis que la Compagnie **MIC(ZZAJ)** présentera « *l'histoire de Clara* », récit du sauvetage d'un bébé juif, le 11 novembre 2021.

Campagne de numérisation

Depuis 2018, et dans l'objectif de la mise à disposition de l'ensemble de ses ressources sur le site internet, le CHRD est engagé dans la gestion de ses collections via le logiciel Collective Access, et dans une démarche de numérisation de ses fonds patrimoniaux.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

390 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

225 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

21,7

OPÉRA DE LYON

Le contexte

L'année 2021 sera marquée par la crise sanitaire qui impacte le secteur culturel depuis le printemps 2020.

Dans ce contexte, l'Opéra de Lyon s'efforcera de poursuivre ses missions, définies avec ses quatre partenaires publics dans la convention Opéra national 2019-2022 ; d'être un lieu d'échange et de rencontre entre les œuvres, les artistes et les publics ; un espace de curiosité et d'ouverture devant permettre au plus grand nombre de découvrir des spectacles qui donnent à réfléchir.

Les chiffres clés

En 2019 :

- Fréquentation : près de **205 000** spectateurs pour plus de **350** levers de rideau.
- **19 295 k€ TTC** de subventions (Ville de Lyon, Etat, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- **8 762 k€** recettes propres
- **799 k€ HT** de loyer versés à la Ville de Lyon.
- **Ressources Humaines :** **351** postes (association et Ville de Lyon confondus) auxquels s'ajoutent **115,78** équivalents temps plein intermittents. Sur ces **351** postes, la ville de Lyon met à disposition **226** postes.

Les objectifs 2021

L'année 2021 marquera le début du mandat de **Richard Brunel**, nouveau directeur général. Pour lui comme pour **Serge Dorny**, l'Opéra sera une institution au cœur et au service de la cité, un théâtre ouvert et accessible au plus large public, dans toute sa diversité.

La crise sanitaire oblige l'Opéra de Lyon à s'adapter et se réinventer afin de maintenir le lien avec ses publics, faire vivre et rendre accessible autrement sa programmation.

La programmation 2021 fera cohabiter des œuvres du grand répertoire, œuvres plus rares et créations contemporaines et des artistes issus de diverses disciplines artistiques (théâtre, cinéma, vidéo, arts plastiques, arts du cirque...). Alors que les opéras résonneront avec nos préoccupations contemporaines et notre actualité (« *Le Coq d'or* » de Rimski-Korsakov, « *Ariane et Barbe Bleue* » de Dukas, « *Le Château de Barbe-Bleue* » de Bartók, « *Pelléas et Mélisande* » de Maeterlinck...), le Ballet de l'Opéra de Lyon reflètera la vitalité de la danse contemporaine (re-création de « *The Collection* » du chorégraphe Alessandro Sciarroni, Bis. N.S (as usual) création de Ioannis Mandafounis, entrée au répertoire de *Fallen* de Russell Maliphant...) et l'Opéra Underground, l'autre scène de l'Opéra, rassemblera des expressions artistiques diversifiées bousculant les codes.

Comme il l'a fait en 2020, l'Opéra de Lyon s'attachera notamment à construire et développer des partenariats audiovisuels (avec France Télévisions, Radio France, Radio Classique...) et numériques. Ils seront le relais de la programmation 2021, et permettront, si les conditions sanitaires ne permettent pas l'accueil du public, de rendre visible les œuvres au plus grand nombre, mais aussi d'apporter des éclairages documentaires, de relayer des conférences...

L'Opéra de Lyon continuera aussi d'aller à la rencontre de nouveaux publics, par le biais d'une offre inédite en ligne (diffusion en direct ou en replay de spectacles, offre en streaming, développement d'une médiathèque permettant l'accès aux archives des productions lyriques et chorégraphiques...) et par ses actions culturelles pluridisciplinaires. En effet dans le respect des directives sanitaires, l'Opéra de Lyon, fidèle à ses valeurs d'« Opéra citoyen », poursuivra ses actions éducatives et de développement culturel auprès des habitants de quartiers prioritaires, élèves, personnes inscrites dans des dispositifs liés aux secteurs de la santé, du handicap, de la justice et de l'insertion socioprofessionnelle.

L'Opéra de Lyon, en tant que théâtre d'art et centre culturel tourné vers le plus grand nombre, s'appuyant sur un maillage culturel local et une exigence l'amenant à se produire sur les plus importantes scènes internationales, poursuivra son engagement à donner accès à l'Opéra, à la pratique artistique et à (ré)inventer le répertoire de demain.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

38 M€

SUBVENTIONS
VILLE DE LYON

7 170 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

205,6

*MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LYON

ARCHIVES MUNICIPALES

Le contexte

Dans le cadre du nouveau mandat et des perspectives pour 2021 à 2026, les Archives poursuivent leurs missions dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication.

Cette évolution est d'autant plus sensible avec la crise sanitaire. A ce titre, la fréquentation des services en ligne a connu une hausse sensible, grâce, en septembre 2020, à l'ouverture d'un nouveau portail de recherche. Celui-ci sera complété par un nouveau site institutionnel au 1^{er} semestre 2021.

La médiation s'ouvre à de nouvelles formes à distance ou en interventions directes dans les établissements scolaires.

Du côté des expositions, la prolongation de l'exposition «*la République, vitrine de Lyon*», le report de novembre 2020 à mars 2021 de l'exposition concernant le rôle de l'académie des sciences et belles lettres dans la ville permettront de proposer une offre culturelle de qualité dès que ce sera possible.

Les versements d'archives électroniques débutés en 2020 avec le déploiement de la plateforme d'archivage électronique @rchipel, se poursuivent.

Les objectifs 2021

Au plan budgétaire, l'année 2021 s'inscrit comme l'année basse d'un cycle budgétaire fixé sur trois ans de 2021 à 2023 avec une baisse de 13,2 k€ par rapport à 2020. Les variations au sein de ce cycle sont principalement portées par l'opération budgétaire dédiée aux expositions, en 2021. A noter le transfert des coûts d'hébergement d'Archimaine à la DSITN et la création d'une opération dédiée aux prestations de traitement des fonds avant leur entrée aux Archives pour permettre des accroissements à la fois plus limités et plus rapidement accessibles au public.

Collection permanente: gestion des contenus et offre documentaire

Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives, à savoir :

- La gestion des fonds (actuellement 16,3 km linéaires et 670 Go au format numérique, hors documents figurés) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées. Les nouveaux moyens consacrés à des prestations de classement d'arriérés ;
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration ;
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou via le site internet.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Concernant la programmation du service des archives, la prolongation de l'exposition «*rue de la République*», et le report de l'inauguration de l'exposition autour du rôle d'une société savante dans l'évolution d'une ville, de sa création à nos jours, organisée en lien avec l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, permettront d'accueillir le public dès que possible et de proposer un catalogue d'exposition. Une exposition photos sera proposée au dernier trimestre.

Action pédagogique et culturelle

Les Archives municipales mettront en œuvre soit en présentiel sur place soit en médiation au sein des établissements scolaires, soit à travers une offre numérique sur le nouveau site leurs ateliers de la maternelle au lycée. Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec d'autres institutions patrimoniales, les Archives municipales de Lyon continueront d'animer le blog Histoires lyonnaises, afin de promouvoir la recherche sur l'histoire de la ville de Lyon, qu'elle soit l'œuvre de chercheurs professionnels ou d'amateurs.

Les conférences du soir, fruits de partenariats conclus depuis plusieurs années avec plusieurs associations savantes (Société d'histoire de Lyon, amis du musée de l'imprimerie, Société académique d'architecture de Lyon et université populaire) ont fidélisé leur public. Elles reprendront dès que la situation le permettra.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

154 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

23 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33,6

PETITE ENFANCE

Le contexte

Le nouvel exécutif municipal entend porter une ambition forte pour la Petite enfance, en développant des lieux d'accueil et en impulsant de nouvelles pratiques qui soient des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants et inspirants pour les familles.

La Petite enfance est un levier puissant pour amorcer la transition écologique dans la société et inscrire durablement les pratiques éco responsables dans les habitudes des citoyens.

L'action municipale inscrit cet ambitieux projet notamment via le plan d'équipement Petite Enfance, conforté par le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022, qui confirme la politique volontariste conjointe de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Les chiffres clés

- 12 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- 4 ludothèques,
- 1 réseau ressource handicap.

Accueils du jeune enfant « Ville de Lyon » :

- 158 établissements d'accueil,
- 13 000 enfants accueillis,
- 19 Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s (RAM).

Les objectifs 2021

La transition écologique, l'inclusion et la mixité dès le plus jeune âge sont envisagées comme des atouts au service du mieux vivre ensemble. Le budget 2021 doit donc permettre :

- D'impacter l'environnement des enfants, afin de réintégrer la nature dans leur quotidien,
- De proposer un accompagnement des enfants et de leurs familles selon leurs situations et besoins liés notamment à l'emploi, à la parentalité ou à la santé,
- De permettre aux professionnels d'inscrire pleinement nos ambitions dans leurs pratiques professionnelles en toute confiance.

AMORCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE APPLIQUÉE À LA PETITE ENFANCE

Les nouvelles actions inscrites au budget permettront l'application de la priorité du mandat : remettre la nature dans le quotidien des enfants (formations et équipements pour les sorties, la découverte de la nature et de la biodiversité : 44 000€).

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES STRUCTURES, ENTREtenir LE PATRIMOINE DES STRUCTURES EXISTANTES ET LEUR PERMETTRE DE S'INSCRIre DANS LA DYNAMIQUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Soutien aux partenaires associatifs par un apport financier (17 293 k€), la mise à disposition de locaux, et un accompagnement des projets qui s'inscrivent dans nos ambitions pour le mandat,
- Effet année pleine des équipements ouverts en 2020 : Blandan (36 places); Docks (Industrie) (30 places), extension Simone de Beauvoir (+5 places),
- Travaux d'entretien du bâti et aménagements pour faciliter l'accueil de ce public fragile, notamment lors de forte chaleur. Le remplacement des équipements pour des matériaux durables est recherché.

SOUTENIR L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE

- Développer des Relais d'Assistantes Maternelles,
- Continuer de développer des outils de communication en direction des familles pour accompagner leurs choix de mode de garde.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Entamer une réflexion partenariale élargie sur un dispositif innovant autour de la parentalité,
- Soutenir le LAEP nomade afin de mieux accompagner les familles sur certains territoires en mutualisant des locaux adaptés à la petite enfance.

POURsUIVRE LES PROJETS INNOVANTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL ET VALORISER LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

- Les professionnels pourront bénéficier d'une crèche d'application avec des zones dédiées à l'observation des tout-petits,
- Un projet d'accompagnement à l'insertion professionnelle est prévu en 2021 : un local jouxtant une crèche permettra à des parents de bénéficier d'une formation pendant que leur enfant sera en accueil temporaire dans l'EAJE,
- Poursuite du partenariat au sein de la Cité Educative (Lyon 8^e) avec un travail sur les transitions, la valorisation du savoir-faire des professionnels de la Petite enfance, et l'accompagnement des parents des tout petits vers la socialisation de leur enfant,
- Un travail plus approfondi sur les passerelles entre la crèche et l'école.

PLUS DE 60 % DE RECETTES EXTÉRIEURES QUI CONFORTENT LE SERVICE PUBLIC AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS

- L'activité liée à la petite enfance est une activité qui génère des recettes pour la Ville : elles s'élèveront à environ 27 869 k€ en 2021. Les recettes d'activité en gestion municipale sont constituées de la Prestation de Service Unique (PSU - versée par la CAF) et des participations parentales (revues à la hausse par la CNAF au niveau national). Indépendamment du niveau d'activité, ces recettes se stabilisent.
- La Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) perçue par la Ville à hauteur de 9 918 k€ : c'est un co-financement CAF de l'activité des structures inscrites au CEJ. Un premier avenant a été voté fin 2020, intégrant de nouvelles places de crèche.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 495 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

27 869 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

779,9

ÉDUCATION

ÉDUCATION

Le contexte

En 2020-2021, Lyon compte 206 écoles primaires publiques, et accueille 36 862 élèves. Dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP+), les classes de CP et CE1 sont dédoublées.

A la rentrée de septembre 2020, le groupe scolaire Joannès Masset a ouvert ses portes dans le 9^e arrondissement. Dans le même arrondissement, le groupe scolaire du parc Montel a été maintenu afin de préfigurer la future école Nérard qui ouvrira ses portes en 2022.

Le budget 2021 reflète également les orientations de la nouvelle équipe municipale en termes de transition écologique et d'accompagnement des enfants en difficultés scolaires, notamment suite à la fermeture des écoles du printemps 2020.

Les chiffres clés

Effectifs scolaires :
36 872 élèves inscrits en 2020 dans les écoles publiques,

Restauration :
Prix du repas payé au prestataire : 2,885 € TTC en 2020/2021.

Les objectifs 2021

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Ce programme comprend :

- Les moyens de fonctionnement des écoles primaires publiques (ex : maintenance des équipements, transports, fournitures, livres...). Les forfaits par élève ont été maintenus au niveau de 2020, l'enveloppe a été ajustée pour tenir compte des effectifs et des mesures sanitaires liées à la COVID-19 (ex : renforcement des achats de savon, papier essuie main...).
- Les dotations réglementaires aux écoles privées. L'enveloppe est impactée par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans, qui implique la contribution de la Ville au fonctionnement des écoles maternelles privées.

PRÉVENTION SANTÉ ENFANT

Il s'agit du financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (production de supports, fourniture de matériels...).

PROJET ÉDUCATIF

Sur les temps scolaires et périscolaire, la programmation 2021 s'inscrit en phase avec les objectifs du Projet Educatif de Territoire 2017-2021.

Conformément au projet de la nouvelle équipe, elle accentue la dimension du développement durable (ex : actions de sensibilisation à la démocratie d'interpellation, à l'alimentation durable et locale, aux gestes permettant les économies d'énergie, accompagnement à la co-construction des projets d'aménagement des cours d'écoles...).

Des actions sont également développées pour accompagner les enfants et les familles alors que la crise sanitaire complexifie parfois les apprentissages (ex : équipement informatique de familles et accompagnement à la prise en main pour faciliter l'enseignement à distance, pérennisation du doublement des club coup de pouce mis en œuvre dès septembre 2020...).

L'année 2021 sera également marquée par le renouvellement du PEdT (Projet éducatif territorial).

RESTAURATION SCOLAIRE

Ce programme correspond à l'achat et distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale, et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacances dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

La part du bio dans les repas servis aux enfants est de 40%, la part des aliments d'origine locale est de 55%. La planification de ces opérations conduit à budgéter les crédits nécessaires pour l'achat de plus de 26 600 repas servis/jour (moyenne hebdomadaire). La Ville de Lyon se lance également dans un plan pour une restauration scolaire durable en poursuivant ses actions pour limiter le trop-commandé et réduire le gaspillage alimentaire, supprimant progressivement les plastiques et valorisant les bios déchets dans les restaurants les plus producteurs.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

32 935 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

19 323 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1689,0

SPORTS

SPORTS

Le contexte

La Direction des Sports portera en 2021 un projet reposant sur trois axes forts : l'adaptabilité, la solidarité et l'inclusion.

Alors que le monde sportif traverse une crise sanitaire inédite, tant en terme d'impact organisationnel que de conséquences économiques, l'évolution du cadre réglementaire et sanitaire imposera à la Direction des Sports de faire preuve d'agilité pour poursuivre son engagement auprès de l'ensemble des usagers, en mobilisant ses agents et ses équipements. Cette crise a durablement transformé l'exploitation des équipements, qu'il s'agisse d'hygiène, de sécurité, de service aux usagers. Pour 2021 l'engagement de la Direction des Sports doit concourir à favoriser le retour des habitant.e.s vers l'activité sportive. De manière transversale, la Direction engagera une réflexion sur l'éco-responsabilité, l'égalité et l'inclusion, au bénéfice des usagers, clubs sportifs, scolaires.

Les chiffres clés

3 600 000 entrées attendues dans les équipements dont :

- Piscines : **950 000** entrées (usagers, clubs et scolaires) dont **250 000** en piscines d'été,
- Patinoires : **245 000** entrées,
- Gymnases et Stades : environ **2 400 000** (usagers clubs et scolaires).

Les objectifs 2021

L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La direction des Sports assure l'exploitation et la mise à disposition de plus de 300 équipements sur tous les champs de la pratique sportive : gymnases, salles spécialisées, terrains de foot, rugby, de proximité, piscines, patinoires, Palais des Sports, Halle Diagona... Plus de 400 000 heures d'activité sportive sont ainsi mises en œuvre par environ 110 établissements scolaires et 400 clubs sportifs.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, la direction des Sports conduira divers travaux de rénovation de ces équipements, terrains, vestiaires, couvertures.

L'AMÉLIORATION DES SERVICES EXISTANTS EN PISCINES

En reconduisant en 2021 l'implantation de la piscine éphémère au Parc de la Tête d'Or, projet initié durant l'été 2020, et en généralisant les systèmes de réservations associés à un paiement en ligne pour les entrées en piscines, la Direction des Sports tend à améliorer ses services dans un projet tourné vers des offres de proximité.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU « SPORT SANTÉ »

Enform@Lyon poursuivra son déploiement par l'aménagement de nouvelles boucles et la construction d'aires de fitness complétant le dispositif actuel. Après trois années de fonctionnement, de nouvelles fonctionnalités plus en adéquation avec les attentes des usagers seront développées.

Les interventions des éducateurs territoriaux seront maintenues au sein des quinze résidences autonomes séniors.

LE MAINTIEN DES TOURNIS DE TENNIS

La deuxième session du tournoi de tennis WTA féminin *Open 6^e sens* se tiendra à la fin du mois de février à la Halle Tony Garnier ; le Palais des Sports, lieu historiquement retenu accueillant depuis l'automne 2020 un centre de dépistage PCR du COVID-19 ainsi que le principal centre de vaccination du territoire lyonnais.

Le tournoi de tennis *Open Parc* (ATP 250) reconduit au printemps 2021 au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or, et celui du Challenger Open Sopra Steria, compléteront l'offre de la Ville de Lyon, la positionnant comme une place forte du tennis en France.

LES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS

En interrogeant les modalités d'attribution des créneaux aux associations sportives et en travaillant à définir de nouveaux critères d'éligibilité aux subventions, 2021 permettra de poser un nouveau cadre partagé avec les Mairies d'Arrondissement pour soutenir le monde sportif.

- Soutien au sport amateur, de haut niveau, et handisport : 3,1 M€,
- Dispositif d'appel à projets Trait d'Union : 205 k€,
- Soutien aux sportifs préparant les JO : 100 k€,
- Sport professionnel : 550 k€ en subventions et 686 k€ en prestations.

L'ANIMATION AUTOUR DU SPORT

- Projet Educatif de Développement Territorial : les interventions dans les écoles primaires concerneront 10 000 enfants en piscines, et 10 200 en activité sportive « terrestre ». Durant les activités périscolaires du mercredi matin (AME), 1 800 enfants bénéficieront d'animations pédagogiques au sein des équipements sportifs.

- Les accueils de loisir Divertisport se poursuivront avec une capacité d'accueil maintenue à 8 300 semaines par an. Les modalités d'accueil de ces 1 600 familles bénéficiaires, durant les vacances scolaires, seront adaptées aux conditions dictées par la mise en sécurité sanitaire : des sites plus nombreux avec des capacités d'accueil revues. Une attention particulière continuera d'être portée aux enfants porteurs d'un handicap.

- « *Re-Lyon-nous* », un raid familial associant activités sportives et culturelles, sera relancé en juin 2021 (après une interruption d'un an liée à la crise sanitaire) avec pour objectif d'atteindre les 5 000 participants inscrits lors des précédentes éditions.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 480 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 787 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

425,2

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Le contexte

Le programme Événements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des événements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des événements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public. Une attention particulière est portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations. Ces axes seront développés, en lien avec les services de la Ville de Lyon, tant à travers la communication des porteurs de projets qu'à travers la transformation effective de leurs modalités de production d'événement.

Les objectifs 2021

Les événements sportifs se répartiront de la manière suivante :

LES SUBVENTIONS RÉCURRENTES ET NOUVELLES RÉPARTIES SUIVANT DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

- Course à pied hors stade : *Saintélyon*, *Lyon Urban Trail*, *Lyon Urban Trail by night*, *Ultra Boucle de la Sarra*,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : *Lugdunum Roller Contest*, *Lyon Free Bike*, *BMX Street Station*,
- Sport boules : Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes,
- Mise en valeur des fleuves : *Lyon Kayak*, *Baby ski nautique*,
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis « *Open Sopra Steria* » de Lyon,
- Sport santé : *Cap Form' Senior*, *Nordic Walk in Lyon*.

L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS PRODUITS PAR LA VILLE DE LYON

- 6^e édition de *Re-Lyon Nous*,
- Un événement en cours de construction, qui va remplacer la soirée de remise des trophées des *Lions du Sport*, prévu pour le second semestre 2021.

LE SOUTIEN À D'AUTRES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Tournoi de tennis féminin *Open 6e sens*.

L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Préparation de l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 (prise en charge de la cotisation au club des sites).

RETOURS SUR 2020

Du fait des mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de covid-19, une grande partie des événements prévus n'a pu se tenir.

Les événements suivants se sont déroulés :

- Trophée Béraudier (boules lyonnaises) : 50 joueurs, 700 spectateurs,
- Soirée des Lions du sport : 1000 personnes invitées, 3 sportifs de l'année 2019 récompensés et 1 coup de cœur du jury,
- Championnat de France 1/2 fond (cyclisme),
- Course de la Diversité : 450 participants, 90 bénévoles.

D'autre part, Lyon a accueilli une arrivée et un départ d'étape du *Tour de France* les 12 et 13 septembre 2020.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

443 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

30 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

ACTION SOCIALE

Le contexte

Les montants des subventions dans le cadre des missions «Personnes âgées», «Solidarités», et «Soutien au CCAS» sont en augmentation de 4,5% par rapport à l'année 2020.

Les chiffres clés

- Solidarités: **1 419 k€**,
- Personnes âgées: **398 k€**,
- Soutien global au CCAS: **12 632 k€**,
- Cotisations: **9 k€**.

Les objectifs 2021

SOLIDARITÉS

Cotisation association: 6 000 €

Le programme Solidarités regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la «Veille sociale», renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

Opération Aide alimentaire

Il s'agit de la contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine. Elle s'élève à 196 000 €.

Opération Veille Sociale

- Opération Été (20 000 €): financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire.
- F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale): 726 015 €. Financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté.

Opération Accueil de Jour

432 110 € sont consacrés au soutien des structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services: collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

Opération: SDF Santé

En 2021, 45 000 € seront dédiés au financement d'organismes dont l'objet social est de développer des actions en animant des lieux d'accueil et d'écoute, pour les personnes sans domicile fixe.

PERSONNES AGÉES

Cotisation association: 2 600 €

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées:

Opération Maintien à domicile

Aides ménagères (122 900 €): participation de la Ville de Lyon au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des seniors lyonnais.

- Foyers-Restaurants (175 000 €): soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

Opération Lien social

- Développement Réseaux (43 000 €): aides au «développement des initiatives locales» destinées aux réseaux gérontologiques.
- Opération Été (7 000 €): subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises.
- Subventions aux associations pour Personnes âgées (50 000 €): cette enveloppe permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les seniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

SOUTIEN DE LA VILLE DE LYON AU CCAS

Ce programme traite des subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon.

Opération Fonds d'Aide aux Jeunes

Ce financement du partenariat établi par une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et la Métropole de Lyon est dédié aux aides versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active. Il s'élève à 35 000 €.

Opération Taxe sur les spectacles

La compensation au non versement de la taxe sur les spectacles s'élève à 332 356 €. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

Opération Equilibre du CCAS

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 12 265 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 458 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le contexte

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération et de la convention territoriale de Lyon, dans un contexte de forte dégradation de la situation économique et sociale qui impacte fortement les habitants des quartiers prioritaires,
- Renouvellement du partenariat avec les associations d'éducation populaire mettant l'accent sur les enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne,
- Renouvellement du contrat local de santé, dans un contexte de crise sanitaire et avec la volonté de répondre aux enjeux de démocratie sanitaire.

Les chiffres clés

- **Accompagnement de : 16** centres sociaux, **12** MJC, **8** maisons de l'enfance et **5** structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, Ka Fête ô Mômes et Centre Pierre Valdo, Coup de pouce relais), et la Fédération Léo Lagrange,
- **Soutien aux initiatives : 400** associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- **6** ateliers Santé-Ville, une **20^{aine}** de groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, près de **150 000** personnes bénéficiaires,
- **Jardins partagés : une 50^{aine}** d'associations accompagnées.

Les objectifs 2021

POLITIQUE DE LA VILLE

- Poursuivre la mise en œuvre de la convention territoriale 2015/2022 de Lyon, en mettant fortement l'accent sur le développement des démarches de démocratie locale,
- Mettre en œuvre les conventions NPNRU pour les quartiers de la Duchère, de Mermoz-Sud et de Langlet-Santy, en prenant mieux en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne, avec des démarches participatives à renforcer,
- Renforcer les actions articulant économie sociale et solidaire et emploi,
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'inclusion numérique bénéficiant d'un concours financier de l'Europe de 190 k€ sur 3 ans, pour les habitants des quartiers prioritaires du contrat de ville.

JEUNESSE

- Consolider le réseau des acteurs de l'information jeunesse : accompagner les structures candidates à la labellisation et déployer les actions et dispositifs mutualisés (promeneurs du net, boussole des jeunes),
- Coordonner et mettre en synergie les actions expérimentales portées par des acteurs lyonnais et financées par l'Etat dans le cadre d'appels à projets divers (« Plan d'Investissement dans les Compétences », « Fabrique des territoires », « Plan pauvreté », ...), notamment les actions concourant à l'accès aux droits,
- Contribuer à la mise en œuvre du projet « Cité éducative 8^e arrondissement » sur le volet jeunes 16-25 ans.

VIE ASSOCIATIVE

- Préparer l'échéance du renouvellement des conventions-cadres avec les associations d'éducation populaire en s'appuyant sur une analyse partagée des évolutions sociodémographiques et des besoins sociaux, en prenant en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne,
- Accompagner les associations dans un contexte de crise économique et sociale impactant les projets associatifs et l'équilibre financier des structures,
- Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.

- Poursuivre le suivi des opérations de travaux : relocalisation du centre social Langlet Santy, réaménagement de la MJC Ménival et rénovation de la salle du Marché Gare (MJC Presqu'île-Confluence).

SANTÉ/PRÉVENTION

- Engager les travaux préparatoires de renouvellement du contrat local de santé, dans un contexte de crise sanitaire et de dégradation de la situation économique et sociale,
- Développer la coordination des conseils locaux de santé mentale et poursuivre le développement des maisons de santé pluridisciplinaires,
- Consolider la démarche des ateliers santé-ville dans les 9 quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2022.

PROJET ÉDUCATIF

Poursuivre la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant près de 60% de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT en cours de renouvellement dans une logique de co-production.

PRÉVENTION/SÉCURITÉ

- Renouveler la « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Coordonner des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en place des zones de sécurité prioritaires à la Duchère et dans le 8^e.

JARDINS PARTAGÉS

Augmenter le nombre de jardins partagés et renforcer l'accompagnement des associations, dans un objectif de développement de la place de la nature en ville, de protection de la biodiversité et de renforcement du lien social. Enfin, la direction poursuivra son soutien aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

25 299 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 064 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

47,5

CIMETIÈRES

ESPACES PUBLICS

Le contexte

La crise sanitaire qui se poursuit a impacté considérablement la charge de travail de la Direction des cimetières qui dû faire face à un surcroît d'activité en raison de la surmortalité. Un réajustement de l'effectif du Service administratif funéraire est en cours pour renforcer le pôle reprises administratives et la gestion des dossiers d'inhumations des personnes dépourvues ressources et/ou isolées.

En 2021, les investissements prévus sur le précédent plan de mandat et en cours de lancement seront reconduits, pour une amélioration des services au public :

- Au pôle concessions, programme de rénovation des locaux administratifs et de l'accueil et des locaux administratifs attenants très vétustes (démarrage des travaux début février),
- Sur le site de Loyasse, fourniture d'équipements funéraires réglementaires, lancement de la maîtrise d'œuvre externe et de l'avant-projet pour la construction d'un ossuaire et d'équipements funéraires obligatoires.

Les chiffres clés

75% environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions.

Les objectifs 2021

Le budget la direction des cimetières est composé de 3 programmes :

CONCESSIONS, RÉGLEMENTATION

Ce programme regroupe les crédits alloués à la gestion des concessions funéraires ainsi que ceux liés à la réglementation funéraire, tant en dépenses qu'en recettes. Les marqueurs suivants ont été identifiés pour 2021 :

- La suppression des taxes funéraires sur les convois, inhumations et crémations votée par le Parlement au titre du Projet de Loi de Finances 2021 est entrée en application au 1^{er} janvier 2021. Ces taxes que la Ville de Lyon ne percevra plus induit une baisse des recettes annuelles estimées à 216 k€.
- La contribution annuelle versée au syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) sera revue à la hausse en raison de l'augmentation au 1^{er} janvier des tarifs de fossoyage pour les reprises administratives (+344 k€).
- La Ville de Lyon a la charge de l'entretien et de la restauration des monuments funéraires honorifiques qui sont dans son domaine privé. En raison de l'ampleur de certaines restaurations la ligne de crédit correspondante est en hausse de +20 k€. Par ailleurs une étude sera conduite afin d'inventorier et de prioriser ces chantiers.

GESTION DES SITES - CIMETIÈRES

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage, d'aménagement des sites et de prise en compte de la biodiversité.

- Le budget alloué en 2021 pour ce programme, est dans la continuité avec 186 k€. Environ 90 k€ du budget en dépenses seront dédiés à l'entretien des espaces paysagers.
- Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 29 k€, sont principalement constituées de redevances d'occupation du domaine public au bénéfice de marbriers utilisant, pour leurs activités à proximité des cimetières, des locaux appartenant à la Ville de Lyon.

RESSOURCES – SUPPORT

Il regroupe les moyens généraux affectés à la Direction.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles restent équivalentes à l'exercice précédent. Les dépenses consacrés à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint (location de matériel, véhicules électriques, prestation de sécurité ...) restent stables, pour un montant total de 42,9 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

966 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 393 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

67,0

MOBILITÉS URBAINES

ESPACES PUBLICS

Le contexte

Après une année 2019 ayant affiché un recul des recettes de stationnement, malgré les extensions de périmètre de stationnement payant (3589 places payantes supplémentaires), l'année 2020 est marquée par un fort impact de la crise sanitaire sur ces recettes (CA 2020 en baisse d'environ 30% par rapport au BP 2020) en raison de la baisse de fréquentation du stationnement.

A cela, il convient de rajouter que les enquêtes et études réalisées font apparaître des comportements déviants de la part des usagers (faible respect du stationnement).

Concernant les usages, la tendance se poursuit quant à la hausse de la part de paiements dématérialisés en 2020 (environ 70% des transactions).

Les chiffres clés

- **684** km de voirie ouverte à la circulation,
- **1 600** horodateurs en service pour **43 000** places payantes existantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **332** km de réseau cyclable,
- **1 100** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

Les objectifs 2021

La promotion de déplacements inscrits dans la sobriété engage la Ville dans le soutien aux modes actifs et aux transports en commun.

PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DURABLES

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly pour un montant de 13 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs. Il est souhaité en 2021 qu'un travail soit engagé avec l'association Pignon sur Rue pour trouver des orientations différentes au fonctionnement actuel d'adhésion.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales S12 (Pentes de la Croix-Rousse) et S10 (Saint-Rambert) en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le fonctionnement de ces liaisons locales. En 2021, cette subvention est estimée à 70 k€, dans la continuité de 2020. Il s'agit de soutenir la mise à disposition de mode de transport collectif au service de tou.tes les Lyonnais.es.

GESTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Le montant total des dépenses de fonctionnement du stationnement payant sur voirie s'élève à 1823 k€. L'augmentation des dépenses à hauteur de +95 k€ par rapport au BP 2020 correspond au recours accru aux transactions dématérialisées, ainsi qu'aux frais de déplacement d'horodateurs dans le cadre de l'optimisation du déploiement de ces machines. Celles-ci pourront être redéployées pour répondre aux orientations politiques sur la politique de stationnement.

Les recettes de stationnement sont estimées à 21405 k€ en 2021, soit -2680 k€ par rapport au BP 2020. Les facteurs de cette baisse des recettes s'expliquent par un manque de visibilité sur la situation sanitaire, marquée par la reprise très modérée du paiement du stationnement.

GESTION DES ARRÊTÉS PERMANENTS DE CIRCULATION POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. Sont inscrits à ce titre, au BP 2021, 6,5 k€ de recettes correspondant aux coûts de gestion des arrêtés.

RECETTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La promotion des modes alternatifs à l'usage de l'automobile individuelle est renforcée. La Direction assure l'instruction des autorisations pour les opérateurs de location de trottinettes et d'autopartage labellisés par la Métropole. Sont inscrits à ce titre, au BP 2021, 216 k€ de recettes correspondant aux redevances pour ces activités.

JALONNEMENT URBAIN

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 k€ (identique au BP 2020). Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local. A noter que le jalonnement hôtelier a été transmis à la Métropole au titre de la compétence tourisme, plus aucun budget Ville de Lyon n'y est consacré.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA). Ces dépenses représentent 215 k€, soit une diminution de 5 k€ par rapport au BP 2020, dans un souci de gestion rationalisée des titres de stationnement, effort qui se poursuit depuis 2013.

En 2021, des dispositions seront étudiées et les premières mises en œuvre pour promouvoir les modes actifs ou collectifs dans le cadre des déplacements professionnels des agent.es municipaux.ales et de leur trajet domicile-travail.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
2 161 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
21 627 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN
14,2

CADRE DE VIE

ESPACES PUBLICS

Le contexte

Les faits marquants 2020 qui auront un impact sur le budget 2021 pour la direction Cadre de Vie sont les suivants :

- Contrats Façades Nettes : stagnation à la baisse du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- Sanitaires publics : création de 6 nouveaux sanitaires publics en location / maintenance sur les quais du Rhône (3^e) et les quais de Saône (3^e).

Les chiffres clés

- **4 228** Contrats Façades nettes,
- **900 k€** de recettes Contrats Façades Nettes,
- **8 995** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de **231 073 m²**,
- **570 000** usagers dans les 4 toilettes publiques surveillées (Saint Jean, République, Bellecour, Gerland),
- **1 172 000** usagers dans les toilettes publiques en location / maintenance (JC Decaux).

Les objectifs 2021

Les objectifs des différents programmes portés par le budget 2021 de la direction Cadre de Vie sont les suivants :

SANITAIRES PUBLICS

- Rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens), avec un parc comprenant déjà 186 édicules (182 sanitaires non surveillés et 4 sanitaires surveillés),
- Amélioration de l'offre sanitaire du parc de la Tête d'or : réfection du sanitaire de la porte des Enfants du Rhône et déplacement sur un lieu plus fréquenté du parc (à déterminer), création d'un nouveau sanitaire surveillé dans la ferme Lambert,
- Projet de création d'un nouveau sanitaire encastré en location / maintenance à Saint Georges,
- Expérimentation de nouveaux types de sanitaires publics autonomes et écologiques (10 à 15 sanitaires).

CONTRATS FAÇADES NETTES

- Acquisition d'un nouveau logiciel, relance du développement des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers par des actions de communications et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune (Bas des Pentes, Vieux-Lyon),
- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les demandes des mairies d'arrondissement.

OUVERTURE / FERMETURE PARCS

- Maintien des opérations d'ouverture / fermeture des petits parcs et jardins pendant la période estivale (29 parcs sécurisés à l'aide d'un marché d'insertion professionnelle du 1^{er} mai au 30 septembre et 2 parc sécurisés à l'année à l'aide d'une société de gardiennage),
- Sécurisation d'un nouvel espace (square Saint Michel à Lyon 7^e arrondissement) à compter du 7 janvier 2021.

AIRES CANINES

Travail collaboratif avec le Grand Lyon Métropole pour rénover les aires canines vieillissantes ou supprimer celles peu ou pas utilisées. Cela se manifestera également par des actions visant à uniformiser la signalétique de ces espaces et la rendre plus lisible pour les usagers. La Ville de Lyon prend en charge le nettoyage de 30 aires canines.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 074 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

900 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

18,8

ÉCLAIRAGE URBAIN

Le contexte

Depuis quelques années, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose régulièrement des augmentations du tarif réglementé de l'électricité pour couvrir les coûts de production et de commercialisation d'EDF en forte progression.

En 2020, le tarif bleu éclairage public a augmenté de 1,6% au 1^{er} août et la hausse se chiffre à plus de 18% sur les quatre dernières années.

Au niveau européen, la France dispose encore d'un prix de l'électricité attractif. A partir de cette année, l'ensemble des tarifs sont en offre de marchés.

Face à cette situation tarifaire contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial.

Les chiffres clés

- **78 027** lampes gérées dont **54 935** en éclairage fonctionnel,
- **21 591** en mise en valeur et **1 485** en éclairage de stades,
- **24 314 952 802 kWh** consommé (chiffre 2019),
- **196** branchements pour festivités (chiffre 2020).

Eclairage fonctionnel:

- Coût de fonctionnement par lampe: **103 €**,
- Dont consommations électricité: **64 €**,
- Coût de revient par habitant: **11 €**.

Plan lumière:

- Coût de fonctionnement par lampe: **33 €**,
- Dont consommations électricité: **18 €**,
- Coût de revient par habitant: **1,4 €**.

Les objectifs 2021

ENERGIE (3 900 K€)

Dans un contexte d'augmentation régulière du prix du kWh, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cela passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit. De même, certains parcs et jardins sont passés sous télégestion afin d'optimiser les temps d'éclairage.

Cette stratégie poursuit son objectif impactant à la baisse le budget énergie de 100 k€ par rapport à l'année précédente. Le budget énergie affecté à l'éclairage fonctionnel est de 3 530 k€ et celui des mises en lumière de 370 k€.

ECLAIRAGE PUBLIC (2 443 K€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel (2 115 k€) et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur (328 k€).

Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage: matériel et réseau, à assurer les contrôles périodiques: contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et câbles.

ECLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORT (33 K€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

ELECTRIFICATION DES MARCHÉS ALIMENTAIRES (12 K€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1243 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

FESTIVITÉS (173 K€)

En période normale, l'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique se maintient et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour optimiser le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

De même, l'implication de la Direction de l'Eclairage Urbain est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
6 750 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
180 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN
79,7

ESPACES VERTS

ESPACES PUBLICS

Le contexte

Historiquement, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est engagée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001. Elle adapte ses modalités de gestion sur les espaces qu'elle a en gestion en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la Biodiversité. Cette démarche permet de rationaliser ses interventions et donc les budgets nécessaires. La norme ISO 14 001 favorise la réduction des intrants (diverses fournitures).

En 2021, 3,7 ha d'espaces verts seront repris en gestion directe (entretien horticole et/ou propreté).

2021 marquera aussi l'engagement de politiques volontaristes pour renforcer la présence végétale en ville et aménager de nombreux espaces afin de rendre la ville plus agréable à vivre.

Les chiffres clés

- **441 ha** de surfaces en gestion,
- **58 000** arbres en gestion sur la Ville,
- Jardin Botanique: **12 177** espèces collectionnées,
- Jardin Zoologique: **70** espèces et plus de **450** animaux,
- Parc de la Tête d'Or: plus de **3 000 000** de visiteurs par an,
- Visites et animations pédagogiques: plus de **40 000** participants.

Les objectifs 2021

EN MATIÈRE DE GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

En hausse de 0,5% par rapport au BP 2020 (soit +17 k€), ce programme enregistre les évolutions suivantes:

Entretien horticole

Malgré la reprise en gestion de 3 ha (Parc Elise Rivet, accompagnement de voirie tram T6, ZAC des Girondins, Ilot Parmentier, ...) une baisse de 61 k€ de ce budget est observée grâce à l'arrêt de l'expérimentation hors-sol (bacs rue E. Herriot) de la végétalisation de la Presqu'Île et la recherche d'économies sur les pratiques de gestion de la Direction.

Gestion du patrimoine arboré et arrosage

Le rééquilibrage des budgets par rapport aux besoins identifiés effectué depuis ces dernières années notamment sur la gestion du patrimoine arboré permet de présenter un budget stable par rapport à 2020.

Propreté des espaces verts

- +18 k€ liés aux 2,9 ha de surfaces nouvelles à entretenir en 2021 (Parc Elise Rivet, végétalisation quai Perrache, Ilot Parmentier, square Buisson (précédemment nommé abbé Boisard Gambetta),...).
- Dispositifs de propreté en lien avec la Métropole: dans le cadre de ces dispositifs, la Métropole prend en charge la totalité de la propreté des espaces verts sur les secteurs Berges du Rhône, Confluence, Duchère, Garibaldi, Mermoz Nord-Sud et Rives de Saône. L'évolution contractuelle de ces conventions se traduit par une augmentation de +8 k€ soit 1,25% par rapport à 2020.
- L'entretien des jeux et mobiliers urbains: on dénombre 228 aires de jeux sur l'ensemble du territoire lyonnais. La relative stabilité pour l'année à venir du nombre d'équipements à entretenir et à contrôler permet de présenter un budget au même niveau qu'en 2020.
- Le développement de la biodiversité: au-delà des missions quotidiennes menées par la Direction en faveur du développement de la biodiversité, le BP 2021 prévoit le financement

complémentaire et significatif d'études ou inventaires faunes flores à mener sur le territoire afin là encore de préserver la biodiversité. Un accompagnement par les associations de protection de la nature et de l'environnement sera mis à profit. Ce financement est à hauteur de 60 k€ obtenus par la recherche d'économies sur le budget global de la DEV.

EN MATIÈRE DE GESTION LOGISTIQUE

En hausse de 0,7% par rapport au BP 2020 (soit +10 k€), ce programme regroupe à la fois l'ensemble des dépenses venant en support de l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts mais aussi les dépenses d'expertises environnementales. Cette augmentation est principalement liée à la prise en compte en 2021 de frais de gestion de la jauge du Zoo et du Jardin Botanique liée à la crise sanitaire du COVID (+60 k€). En effet, lorsque la situation sanitaire permet d'ouvrir les deux établissements, un contrôle d'accès garantissant un nombre maximal de visiteur doit être mis en place.

EN MATIÈRE DE GESTION DES COLLECTIONS VÉGÉTALES ET ANIMALES

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux Jardins Zoologique et Botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherches scientifiques et conservation). Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2020.

EN MATIÈRE D'ÉVÈNEMENTIEL ET D'ANIMATIONS

Ce programme regroupe l'ensemble des actions pédagogiques menées par les 3 services de la DEV: développement durable, Jardin Botanique et Jardin Zoologique. Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2020.

LES OBJECTIFS 2021 EN RECETTES

Les recettes de la DEV, regroupant essentiellement les recettes des animations Lyon Nature, sont présentées à un niveau stable par rapport à 2020. Elles sont cependant tributaires des conditions sanitaires et mais aussi sécuritaires qui impactent le territoire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 232 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

135 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

349,8

AMÉNAGEMENT URBAIN

ESPACES PUBLICS

Le contexte

L'activité de la direction a été marquée en 2020 par la crise sanitaire qui a fortement impacté les opérations de constructions engagées à Lyon. C'est pourquoi, la gratuité des redevances d'occupation de domaine public a été actée du 1^{er} mars au 31 août 2020 pour les emprises liées à un chantier.

En 2020, la Ville de Lyon a néanmoins autorisé 2171 logements collectifs neufs et 1300 logements sociaux ont été agréés. Il est à noter que 594 permis de construire ont également été déposés.

De plus, l'année 2020 constitue la première année de l'application du document de référence utilisé pour l'instruction des permis de construire, en effet le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat est entrée en vigueur courant 2019.

Les chiffres clés

En 2020 :

- **594** permis de construire déposés en 2020,
- **2 176** logements collectifs autorisés en 2020,
- **7 107** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- **21,74 %** : taux SRU au 1^{er} janvier 2020,
- **1 300** logements sociaux agréés en 2020,
- **59 577** logements sociaux au 1^{er} janvier 2020.

Les objectifs 2021

En 2021, la prise en compte de transition marque les actions menées : la signature, par de nombreux acteurs de la construction, d'une « charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale » et la contribution d'un environnementaliste conseil chargé d'analyser les projets de construction. L'amplification de la construction de logements sociaux marquée notamment par l'adhésion de la ville à l'organisme foncier solidaire de la métropole, constitue un autre objectif majeur.

AMÉNAGEMENT ET PARTENARIAT ASSOCIATIF

Dépenses de fonctionnement : 339 k€

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides versées à :

- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,
- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€).

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des conventions de sur fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu, les Blanchisseries et l'îlot Desaix (88 k€).

GESTION DU DROIT DES SOLS

Dépenses de fonctionnement : 179 k€

Recettes : 3 881 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols.

Principales dépenses

- Les missions d'architecte, de coloriste, de paysagiste et d'environnementaliste conseil dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (124 k€),
- Une édition du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés (6 k€),
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole (« Cart@ds ») et la maintenance des classeurs rotatifs (30 k€).

Principales recettes

- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme ;
- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

HABITAT

Dépenses de fonctionnement : 178 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public. Il permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social (8 500 €).

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère (30 k€), ainsi qu'une mission d'accompagnement psychologique des ménages en cours de relogement ou relogés (8 400 €)

La Ville de Lyon adhère également à l'organisme foncier solidaire métropolitain (7 k€).

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation (72 k€).

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat (19 k€) pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faible,
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) de 25 k€ permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus,
- Une subvention à Habitat et Partage (5 k€) afin de soutenir l'habitat participatif.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

697 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

3 881 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

62,3

UNIVERSITÉ RECHERCHE

Le contexte

Pour la 4^e année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des villes et métropoles où il fait bon étudier, avec des atouts majeurs : sa vie étudiante, sa qualité des formations, ses emplois, etc.

Avec près de 175 600 étudiant.e.s à l'échelle de la métropole (année 2018-2019 de l'observatoire de la vie étudiante), et comptabilisant une augmentation d'environ 5 000 étudiant.e.s chaque année, Lyon est vecteur de l'économie de la connaissance.

Cette année 2021 sera également l'année de la révision de la convention portant création d'un service commun Université vie étudiante entre la Ville de Lyon et la Métropole.

Les chiffres clés

- Edition de **5 300** Pass Culture avec **5 000** Pass Culture mis en vente et **300** gratuits à gagner sur le site,
- Site www.lyoncampus.com : **11 500** visites/mois, plus de **13 200** abonnés sur le compte Facebook LyonCampus (**+7,5%** sur 2020), **13 500** abonnés à la newsletter LyonCampus,
- **71** associations en résidence à la Maison des Étudiants,
- **17** subventions à des associations étudiantes en 2020,
- **322** événements ouverts à tous ont eu lieu à la Maison des Étudiants soit plus d'un rendez-vous par jour,
- **200** participants au Forum des Initiatives Étudiantes du 18 au 23 novembre 2019.

Les objectifs 2021

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION CULTURELLE ET CITOYENNE DANS LA CITÉ

La « Maison des Étudiants » (Lyon 7^e) regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectif de :

- Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative : 450 m² d'espaces à disposition, ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h30 avec 70 associations en résidence, pour les accompagner dans leurs projets de développement, faire naître des initiatives et valoriser leurs actions et projets : débats publics, conférences, projections, ateliers, cours linguistiques, expositions, animations culturelles...
- Communiquer efficacement en direction des étudiants, via les réseaux sociaux et le site portail www.lyoncampus.com. Un comité éditorial, créé en septembre 2018, coordonne la communication autour de la vie étudiante lyonnaise, avec 25 participants (établissements d'enseignement supérieur, culturels, partenaires urbains et associations étudiantes),
- Favoriser l'accès à la culture grâce à l'achat du Pass Culture, dispositif à 18€ pour 4 places de spectacle, 3 coupons dans 71 établissements culturels de Lyon Métropole et un coupon cinéma dans 31 salles du GRAC,
- Soutenir les initiatives étudiantes par l'appel à projet initiatives étudiantes (APIE), destiné à valoriser et soutenir les actions dans les domaines suivants : rayonnement et coopération internationale, engagement au service de la société, professionnalisation et insertion économique, sport et culture. En 2020, dans ces différents domaines, 8 associations étudiantes ont été subventionnées par la Ville de Lyon et 9 par la Métropole (l'APIE 2 d'avril 2020 a été annulé suite à la crise sanitaire du Covid-19). Le montant de l'appel à projets est doublé en 2021 et se chiffre à 60 k€,
- Développer le réseau « Commerce ami des étudiants » sur le 7^e arrondissement, destiné à réduire le coût de la vie des étudiants et à valoriser le commerce de proximité.

- Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la « Nuit des Étudiants du Monde ». Jeudi 14 octobre 2021, plus de 2000 étudiants sont attendus à la 18^e NEM (soirée annulée en 2020 suite à la crise sanitaire du Covid-19).
- Soutenir l'accueil des nouveaux étudiants au SWD « Students Welcome Desk », avec une maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon, une participation financière de 25 k€.

La Ville de Lyon poursuivra ses efforts visant à améliorer les conditions de la vie étudiante en développant la politique d'accueil des étudiants dans la cité. D'une part, en lien avec ses compétences en matière de Culture, la Ville de Lyon continuera à contribuer à offrir un accès à la culture et aux événements de la Métropole, et à soutenir les actions interculturelles, d'accueil et d'hospitalité (favorisant par ailleurs les connexions à l'international). D'autre part, La Ville de Lyon veillera à impliquer plus largement les étudiants dans la vie de la cité, en les reconnaissant comme des acteurs incontournables de sa fabrique et de sa gestion : en les associant à la fabrique des politiques publiques mais aussi en créant les conditions d'émergence de leurs propres projets.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

Par des actions menées avec la Métropole de Lyon pour :

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 3 Prix de la Jeune Recherche (5 k€) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques (36 k€), organisés par les laboratoires des établissements universitaires et le cycle de conférences de l'Université Populaire (9 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

265 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Le contexte

- La préparation du budget primitif 2021 est marquée par :
- L'élargissement de l'action municipale par un périmètre revu et des moyens renforcés en subvention pour accompagner les acteurs de l'action économique, artisanale et commerciale ;
 - Le réajustement des recettes par la prise en compte des niveaux de réalisation des années antérieures hors 2020. En effet, sur cette dernière année, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19, des mesures d'urgence en faveur des commerçants ont été mises en œuvre et se sont traduites par des exonérations de recettes ;
 - La poursuite du contexte COVID qui maintient un fort niveau d'incertitude, notamment en matière de recettes.

Les chiffres clés

- **4 390** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **45** associations de commerçants ou d'intervenants de la sphère de l'économie sociale et solidaire accompagnées pour des actions annuelles et lors des illuminations de fin d'année,
- **77** marchés forains,
- **6** fêtes foraines, vogues et cirques.
- **Dépenses de fonctionnement :**
+ 423 k€, soit + 34 %.
- **Recettes de fonctionnement :**
+ 163 k€, soit + 1,7 %.

Les objectifs 2021

GESTION ET EXPLOITATION

DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE

Ce programme regroupe l'ensemble des recettes de la gestion de l'occupation commerciale du domaine public. Les interventions de la Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat portent sur l'organisation des 77 marchés forains représentant 134 tenues hebdomadaires et regroupant près de 2 000 commerçants, répartis sur 47 sites ainsi que la gestion et la réglementation des terrasses, équipements de commerces, enseignes et publicité.

La direction est également en charge de l'organisation des fêtes foraines, de la gestion de la base de vie des forains et de la gestion conventionnelle comme les kiosques de presse, à fleurs ou les édicules du parc de la Tête d'Or.

Les recettes prévisionnelles d'un montant de 9 838 k€ augmentent de 153 k€ soit +1,6% et découlent principalement du constat de l'évolution de l'activité.

Cette croissance légère découle des évolutions suivantes :

- Les tarifs des droits de place des marchés pour les abonnements et des droits de places journaliers sont maintenus au niveau de ceux de l'année 2020 mais des actions fortes sont lancées sur l'organisation de nouvelles distributions des marchés afin de maintenir un haut niveau de commerçants abonnés sur les marchés et ainsi de proposer une offre, notamment alimentaire, qualitative aux Lyonnais.
- Concernant l'occupation du domaine public relatif aux terrasses, une hausse de recettes est attendue grâce à l'allongement de la période d'installation des terrasses sur stationnement.

Les charges de ce programme (632 k€) concernent en particulier des dépenses contraintes soumises à des augmentations régulières des tarifs comme l'électricité des marchés alimentaires ou de la base de vie des forains. Elles sont en hausse par rapport au BP 2020 et prennent en

compte les dépenses contraintes ainsi que les dépenses complémentaires portées au budget en 2020, comme l'extension du périmètre des activités de surveillance des fêtes foraines, de la base de vie des forains et des marchés. Ces charges restent intégrées dans les redevances réglées par les forains au titre de l'occupation du domaine public.

VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DU TISSU COMMERCIAL

Cette notion regroupe à la fois les crédits nécessaires au financement des opérations de préemption de fonds de commerce dans le cadre de la redynamisation commerciale des quartiers (paiement des loyers), mais aussi et surtout, de l'ensemble des subventions individualisées aux associations de commerçants ou aux intervenants dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Le niveau des subventions a été établi à 583 k€ soit une hausse de 277 k€. Ce niveau traduit une volonté forte d'allocation de subventions dans le cadre du soutien de la Ville aux filières artisanales, au management de centre-ville et aux actions fortes des associations de commerçants. Il traduit aussi la volonté de porter la transformation vers une offre de consommation responsable accessible à tous, le développement des quartiers ou territoires zéro déchet zéro gaspillage sobres en consommation et en ressources ou encore la promotion du développement économique en phase avec les enjeux climatiques et sociaux.

L'année 2021 verra des évolutions dans la gestion des illuminations et animations des fêtes de fin d'année, en soutien du commerce de centre-ville et de proximité.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 660 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

9 863 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

49,6

RELATIONS INTERNATIONALES

Le contexte

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville et de la Métropole de Lyon, le Service des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions pour le budget primitif 2021 en dépenses sont en baisse de -150 k€ par rapport au budget 2020 afin de contribuer à l'effort budgétaire dans le contexte de crise sanitaire. Elles viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire.

Les chiffres clés

- 3 déplacements du Maire de Lyon planifiés et organisés par la DRI,
- 3 séries d'ateliers pour revoir les Fêtes consulaires, FestiSol ou favoriser les pratiques écoresponsables,
- 2 nouvelles coopérations à développer,
- 11 événements internationaux pilotés ou accompagnés par le service,
- 80 projets internationaux portés par des acteurs locaux au titre de l'AAPI et de la convention avec l'Institut français,
- Une 20^{ème} de délégations étrangères accueillies chaque année (100 délégations hors crise sanitaire).

Les objectifs 2021

PARTENARIATS INTERNATIONAUX AFFAIRES EUROPÉENNES

- Coopérations villes partenaires en Allemagne: Leipzig - 40^e anniversaire jumelage et accueil AG réseau Eurocities; étape course vélo solaire Suntrip Europe à Francfort,
- Renforcement liens Milan et Barcelone (Capitale mondiale 2021 de l'alimentation durable); Turin et Birmingham (30^e et 70^e anniversaires jumelages),
- Développement de partenariat avec Amsterdam et Fano,
- Prospection auprès de villes scandinaves: Copenhague, Göteborg/Malmö,
- Renforcement de nos coopérations internationales avec l'Afrique, notamment de l'Ouest,
- Contribution volet territorial Conférence ONU Climat COP 26 à Glasgow,
- Soutien projets Saison France au Japon 2021-2022 (promotion gastronomie japonaise à Lyon),
- Promotion de la gastronomie chinoise, voire (sous conditions) de sa culture,
- Organisation mission Maire / Adj. Amérique du Nord (Montréal; Boston),
- Organisation mission Maire / Adj. Turin, Zürich, (Vienne), Lausanne,
- Organisation mission Maire / Adj. Bruxelles,
- Orga. mission Adj. Ouzbékistan avec réseau villes et métropoles de la soie Silky Cities,
- Affaires européennes: programmes sectoriels Commission, soutien grands projets inscrits à la PPI. Organisation événement sensibilisant jeunes citoyens sur l'Europe. Soutien EU Green Week. En lien avec la Métropole, veille et mobilisation opportunités financements dans le cadre de la politique de cohésion 2021-2027, Plan relance REACT EU.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : POURSUITE COOPÉRATIONS BIPARTITES OU TRIPARTITES

- Ouagadougou (Burkina Faso): culture, éclairage public, police municipale, espaces verts, etc,
- Porto Novo (Benin): planification urbaine, protection d'espaces naturels, biodiversité, etc,
- Bamako (Mali): développement d'une convention tripartite,
- Addis Abeba (Ethiopie): espaces verts, culture et valorisation du patrimoine historique,

- Erevan (Arménie): aménagement urbain durable, culture et espaces verts,
- Sétif (Algérie): éclairage public, espaces verts, coopération universitaire,
- Jérusalem / Jéricho (Israël/Palestine): patrimoine historique, culture, sport, développement urbain, lumière, mobilité,
- Boston: santé publique, aménagement urbain.

RÉSEAUX

- Maintien implication de Lyon dans 3 réseaux institutionnels (CUF/CGLU, Eurocities, AFCCRE) pour actions, lobbying et échanges pratiques,
- Maintien contribution à 2 réseaux thématiques liés aux emblèmes de la Ville: DELICE, Silky Cities; LUCI est transféré à Sylvain Godinot,
- Arrêt cotisation réseau AIMF,
- Contribution à 2 nouveaux réseaux: ICORN et RCDP.

ACTEURS LOCAUX

- Poursuite Appel à Projets Internationaux,
- Subventions aux acteurs locaux structurant,
- Poursuite partenariat Institut Français et D.A.C. en soutien au développement international des acteurs culturels; renouvellement Convention en cours d'année,
- Prestation d'accompagnement acteurs locaux sur bonnes pratiques éco-responsables.

ÉVÈNEMENTS

- Ouverture (en ligne) de l'Académie de l'OMS et suivi orga. Comités CITES,
- Prestation accompagnement « Remix » Fêtes consulaires,
- Prestation accompagnement « Remix » Festival Solidarités Internationales,
- Organisation ou contribution 7 événements internationaux: Fêtes consulaires, Festival des Solidarités internationales, Saison Africa 2021, Magnifique printemps, Assises coopération franco-arméniennes, Entretiens Jacques Cartier, Festival Silk in Lyon,
- Organisation événement citoyen en lien avec l'Europe, semaine européenne de la jeunesse et semaine verte européenne,
- Accueil délégations étrangères malgré baisse sensible attendue en raison de la crise sanitaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

748 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le contexte

- Dégradation marquée de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise, en raison du contexte sanitaire, mais pour autant le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon reste élevé tout en étant légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence,
- Mise en œuvre de nombreuses mesures visant à la fois à assurer la pérennité des entreprises et éviter les suppressions d'emploi, ainsi que déploiement de plusieurs dispositifs ayant pour objectif de proposer des solutions facilitant l'accès ou le retour à l'emploi, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans.

Les chiffres clés

- **14 300** personnes différentes reçues dans les antennes de proximités (soit plus de **66 600** visites), plus de **6 700** jeunes bénéficiant d'un suivi,
- Plus de **50 000** visiteurs du site internet,
- **3 700** personnes (dont plus de **2 100** jeunes) accèdent chaque année à un emploi, dont plus d'un millier grâce aux lauses d'insertion dans les marchés publics,
- Près de **700** entreprises partenaires.

Les objectifs 2021

Les objectifs de la politique emploi-insertion seront renouvelés de manière à répondre aux enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne :

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés,
- Renouvellement des axes de la programmation emploi-insertion,
- Déploiement des nouveaux dispositifs locaux et nationaux (Garantie jeunes, obligation de formation, revenu de solidarité jeunesse, projet « FAIRE », nouvelle charte d'engagement des 1 000 entreprises...),
- Développement de nouvelles opportunités en faveur de l'emploi et de l'insertion : projet « Territoire zéro chômeur de longue durée, nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables,
- Relocalisation et extension de l'Ecole de la 2^e Chance de l'agglomération lyonnaise en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la MMIE constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant désormais, aux côtés de la Métropole de Lyon qui va en assurer la présidence, l'État, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, ainsi qu'une vingtaine de communes dont la Ville de Lyon qui reste membre constitutif obligatoire.

LES OBJECTIFS POUR 2021 CONSISTENT PLUS PARTICULIÈREMENT À :

- Renforcer les actions « aller vers », pour mieux identifier et accompagner les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en rupture avec le service public de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville,
- Augmenter les actions de mise en situation de travail, dans le cadre d'un contrat de travail, qui concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, mais aussi à la valorisation du potentiel des personnes,
- Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée, et en renforçant les actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle,
- Lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès au logement et aux soins, en renforçant les synergies entre les offres de services,
- Développer les actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MMIE, à la Mission locale de Lyon et à l'association ALLIES resteront en 2021 au même niveau global qu'en 2020.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 672 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

47,5

HALLES DE LYON PAUL BOCUSE

Le contexte

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2021 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme pour 2020, le budget 2021 a été construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

L'incertitude générée par la crise Covid 19, avec notamment la fermeture des restaurants, est susceptible de perturber la réalisation de ce budget.

Les chiffres clés

- Nombres de commerces et restaurants : **56**,
- Surface concédée : **6 090 m²**.

Les objectifs 2021

Depuis qu'il est géré en budget annexe au budget général, le site des Halles de Lyon Paul Bocuse administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de son personnel permanent et non permanent.

L'obligation du maintien de l'équilibre financier du budget est respectée puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 2 126 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement situées à 340 k€.

Une hausse des recettes de fonctionnement de 55 k€, soit 2,7% est constatée par rapport au budget 2020. Cette hausse résulte d'une part de la croissance des recettes attendues sur les provisions pour charges communes et individuelles (+76 k€) et des redevances de terrasses (+20 k€), et d'autre part d'une réduction des recettes provenant des droits de place (-41 k€).

Au niveau des dépenses, cette progression s'explique principalement par une hausse des coûts de personnel liée à un poids plus important des charges sociales. Cependant cette augmentation est contre balancée, pour partie, par une maîtrise des coûts annuels relatifs aux obligations de vérifications et de contrôles de sécurité et d'accessibilité de ce bâtiment accueillant du public ainsi que des économies sur les frais d'entretien et de maintenance de l'installation d'illumination de la fresque Paul Bocuse. D'autre part, les travaux de modernisation des réseaux d'eau chaude et de chauffage effectués ces dernières années permettent aujourd'hui de compenser les augmentations régulières du tarif des fluides.

En conséquence, le coût au mètre carré des charges communes réparti sur tous les lots concédés s'élève à 248 € hors taxes par an.

Le projet d'un montant de 120 k€, relatif au changement de l'alimentation générale en eau située entre la voirie métropolitaine et le bâtiment, qui devait être lancé courant 2020 a été stoppé par la situation sanitaire liée à la covid 2019. Ce chantier très important pour la sécurité de l'approvisionnement en eau des Halles sera relancé dans le courant du 1^{er} semestre 2021. Par ailleurs, deux fuites importantes du réseau de défense incendie se sont produites ces derniers mois. Ce réseau date de 1970, année de la construction du bâtiment. Il est donc devenu nécessaire d'envisager son remplacement, comme nous l'avons fait en 2015-2016 pour les deux réseaux d'eau sanitaire chaude et froide.

Enfin, une étude de la possibilité d'implantation d'un potager urbain sur une partie de la toiture des halles va également être menée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 126 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 126 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

8,0

RAPPORT SUR LE
**Budget
Primitif
2021**

